



ARCHIVES DE L'EGLISE DE FRANCE

Bulletin de l'Association des Archivistes de l'Eglise de France
106, rue du Bac. 75007 PARIS - C.C.P. 32.228.84 A La Source

Bulletin n° 32-33

Automne 1989 - Printemps 1990

N O M I N A T I O N

Le Souverain Pontife vient de nommer

Mgr Charles MOLETTE

Consulteur de la Commission pontificale pour la conservation du
Patrimoine artistique et historique de l'Eglise

(*L'Osservatore romano*, 11 mars 1990)

Cette toute nouvelle Commission pontificale procède de la Constitution apostolique *Pastor bonus*, sur la Curie romaine, du 28 juin 1988.

Elle ne vise pas seulement à promouvoir la protection de toutes les oeuvres d'art héritées du passé qui sont à considérer comme autant de témoignages de l'expression culturelle et religieuse des divers peuples, elle vise aussi à servir la conservation des archives et bibliothèques ecclésiastiques et religieuses qui attestent la vie et l'activité pastorale de l'Eglise aux diverses périodes de l'histoire.

A la Commission incombe, en outre, une tâche d'animation, à tous les niveaux, afin de faire percevoir l'importance et la nécessité de la conservation du patrimoine de l'Eglise, et éventuellement d'aider à prendre les moyens qui s'imposent pour répondre à ces exigences.

C'est donc aux premiers pas de cette nouvelle Commission pontificale que Mgr Molette est appelé par la confiance du Saint-Père à apporter le fruit de vingt années d'une féconde et vaste expérience.

Sans doute les Archivistes de l'Eglise de France auront-ils à coeur de répondre à son voeu d'être porté, dans l'exercice de ses nouvelles responsabilités, par la prière de ceux et celles qui lui doivent tant.

=====

CONGRES. Le 9e congrès national de l'Association des Archivistes de l'Eglise de France aura lieu à Paris les 30 novembre, 1er et 2 décembre 1990
277, rue Saint-Jacques (métro : Port-Royal).

Le thème général du congrès : **Les archives missionnaires**

- ** Proposer les sujets de communication ou d'intervention (titre même provisoire) avant le 15 juin, en précisant sur l'enveloppe : Congrès.
- ** Envoyer pour le 15 septembre une documentation, au moins succincte, sur l'histoire et le contenu des archives de votre fonds, qui sont relatives aux missions à l'extérieur.

Inscription : la feuille d'inscription sera jointe au bulletin n° 34.

Mais d'ores et déjà, étudiez le questionnaire donné infra p. 9
et envoyez votre réponse

Renseignements pratiques

Cotisations et abonnements

Nous demandons aux membres de régler le plus rapidement possible le montant de leur cotisation au C.C.P. 32.228.84 A La Source, pour 1990.

+ la cotisation-abonnement (personne physique travaillant au service d'un fonds d'archives ecclésiastique ou religieux) : 90 F.

++ l'abonnement au Bulletin (personne physique ou morale désireuse d'entretenir des relations avec l'Association) : 125 F.

Libellé : Veuillez ne pas manquer d'indiquer à quoi est destiné le chèque que vous réglez (si vous le faites régler par votre chancelier ou votre économiste, demandez-lui d'indiquer le nom et l'adresse du destinataire).

Livres et articles : Nous demandons d'adresser, comme auparavant, les ouvrages à recenser à Monseigneur Molette, 52, rue de Bourgogne, 75007 Paris.

Le Secrétariat de rédaction accepterait avec reconnaissance articles, communications et autres travaux archivistiques ou historiques en vue d'une publication dans le Bulletin après consultation du Comité de rédaction. Ils seraient à adresser au P. Jean Mauzaize, 32, rue Boissonade, 75014 Paris.

Un stage en 1991 ? Ceux et celles qui désireraient bénéficier d'un prochain stage de formation archivistique spécialisée (à l'instar des six stages qui ont rassemblé déjà quelque 150 stagiaires) voudront se faire connaître par une demande adressée au président avant le 15 mai 1990.

Si l'un ou l'autre archiviste en exercice (depuis plusieurs années déjà) souhaitait pouvoir bénéficier d'une brève session de perfectionnement, prière de se faire connaître par une demande circonstanciée adressée au président avant le 15 mai 1990.

EDITORIAL

Il est bien clair que nous sommes à une heure où l'Association est profondément secouée jusque dans sa raison d'être. Certes plusieurs s'efforcent de mettre en place quelques soins palliatifs qui, sans vouloir explicitement remettre en question ce qui fait le spécifique d'une Association comme la nôtre, chercheraient du moins à sauver ce qui peut être sauvé. Il faut rendre hommage à la bonne volonté et aux bonnes intentions qui suscitent ces efforts, en demeurant d'autant plus lucides et vigilants que l'illusion risque toujours de se faire fascinante.

Or, précisément en cette même heure, voici que plusieurs décès tout récents viennent, à des titres divers, nous remettre devant la tâche qui nous incombe et les exigences qu'elle requiert. Que ces exemples puissent nous conforter les uns les autres !

*
* *

J'évoquerai, tout d'abord, le Père Jean-François Barbier, o.f.m., (1911-1990), ancien provincial de la province de Paris et fondateur du Comité permanent des Religieux. C'est à ce titre qu'il a participé à la préhistoire de notre Association et qu'il a contribué à lui donner son caractère propre.

Les premiers services que personnellement j'avais été amené à rendre dans le domaine des archives avaient concerné les archives des congrégations féminines. Et le bulletin n° 27 (p. 3 à 28) a présenté un historique de l'origine et du développement du Groupe de recherches historiques et archivistiques des congrégations féminines françaises. Or, ce travail s'inscrivait dans un contexte plus vaste, qui mettait en lumière la nécessité et l'urgence d'insuffler à l'Eglise de France toute entière une véritable politique à l'égard de ses diverses archives.

Et c'est là que le P. Jean-François Barbier a joué un rôle décisif. Tandis, en effet, que le Père Huot-Pleuroux, alors secrétaire général de l'Episcopat, alertait les archivistes diocésains, le Père Barbier, secrétaire général du Comité permanent des Religieux alertait aussi les archivistes religieux : il s'agissait d'inviter les archivistes diocésains et les archivistes religieux à une rencontre commune. La rencontre prévue s'est effectivement tenue à Paris les 18 et 19 septembre 1973 ; et c'est alors que fut conçu le projet de créer l'Association qu'il m'a été demandé de mettre sur pied afin d'insuffler à l'Eglise de France une "véritable politique d'archives". Mais, avant que l'Association en question ne prît réellement corps, j'avais souligné une nécessité qui découlait précisément du but qu'on se proposait : il importait, en effet, que les religieuses, elles aussi, fussent associées à l'effort commun. Au projet ainsi envisagé, le P. Huot-Pleuroux et le P. Barbier apportaient bientôt la caution de leurs organismes respectifs. Cette caution et la vitalité du Groupe de recherches historiques et archivistiques des congrégations féminines ont permis que la représentation des religieuses obtînt à son tour, par l'adhésion de Soeur Ghislaine Aubé -alors présidente de l'U.S.M.F.-, la caution de cet organisme.

Cette triple caution instituait donc l'Association "en accord avec les autorités ecclésiastiques et religieuses", en même temps que ses exigences spécifiques, procédant de ce qui était en jeu -à savoir les archives "témoignant de la vitalité de l'Eglise catholique en France"-, devaient requérir qu'en tout fût tenu compte du "caractère propre des fonds envisagés".

Dans toute l'élaboration nécessaire à la mise sur pied de notre Association, le P. Barbier fut un conseiller particulièrement précieux pour la tâche qui incombait au président-fondateur que j'étais, car il se trouvait comme à la jonction du monde du sacerdoce hiérarchique et du monde des religieux. C'est d'ailleurs dans le même temps qu'il développait des relations entre le C.P.R. et la Conférence des Evêques de France, et aussi qu'il resserrait les liens entre le C.P.R. et l'U.S.M.F. (il existe encore une circulaire concernant les archives qui, en tête, porte, d'un côté, le sigle de l'organisme des religieux et, de l'autre côté, le sigle de l'organisme des religieuses).

Sans avoir eu le moins du monde besoin d'être "téléguidés par le Vatican", c'est un travail d'hommes libres et responsables que nous accomplissions en nous efforçant tout simplement de garder présent à l'esprit l'enjeu de ce que représente la "mémoire de l'Eglise". En toute cette entreprise, il apparaît, avec le recul du temps, qu'il s'agissait pour nous (sans qu'il fût besoin de le dire et de le répéter, tellement pour nous c'était évident) d'être intimement fidèles, non pas explicitement à des directives ou des orientations juridiquement définies, mais - en toute loyauté - aux exigences incoercibles d'une conscience ecclésiale, avec quoi des hommes sérieux n'ont pas à ruser, mais à quoi leur conscience personnelle les rend délicatement attentifs. Et si, une quinzaine d'années plus tard, il pouvait être utile d'exprimer ce dont - sans le moindre calcul initial - nous nous trouvions être les artisans, il serait sans doute possible de reconnaître que spontanément nous avions la passion de ce dont Paul VI avait souhaité l'avènement : "Si, entre autres résultats positifs, le concile doit avoir même celui d'accroître la conscience ecclésiale des catholiques, il aura obtenu un de ses meilleurs fruits" (allocution du 6 novembre 1963).

"Accroître la conscience ecclésiale" et servir l'accroissement de cette conscience ecclésiale dans le domaine des archives, tel était bien le but que spontanément, avec le regretté Père Barbier, nous nous proposons de poursuivre, et dont nous voulions nous efforcer de mettre en place les moyens en structurant l'Association.

Et je suis heureux de saisir l'occasion de son "grand passage" pour rendre hommage au Père Jean-François Barbier.

*

* *

Autre décès qui nous affecte profondément, celui du Père Edmond Lamalle, archiviste de la Curie généralice de la Compagnie de Jésus. Le P. Lamalle (14 octobre 1900 - 8 décembre 1989), belge d'origine, avait atteint l'âge de 89 ans, dont 72 de Compagnie et 59 de sacerdoce. Toute sa vie active de 57 ans, il l'a passée à Rome : les 35 premières années à l'Institut historique de la Compagnie de Jésus et les 22 autres aux Archives romaines de la Compagnie.

"Grande intelligence", "mémoire extraordinaire", "deux mains adroites ; et en même temps une volonté ferme et une grande puissance de travail". Tels sont quelques souvenirs que gardent de la personnalité du P. Lamalle ceux qui l'ont approché de plus près. Il était devenu comme la mémoire vivante de la Compagnie de Jésus, à laquelle il appartenait totalement, avec la conscience de l'identité propre de cette illustre Société. Il "avait une connaissance vaste et profonde de la Compagnie : de son histoire générale, de son Institut, de sa doctrine et de sa tradition spirituelles, de l'art et de l'architecture de ses collèges, de ses églises et de ses maisons, de ses missions orientales et occidentales". Et plusieurs parmi nous se rappellent la profonde émotion avec laquelle, au terme de ce que l'on pourrait appeler une "visite-témoignage" dans son dépôt d'archives, le P. Lamalle nous présentait le masque mortuaire de saint Ignace. Moments inou-

bliables et qui sont susceptibles de féconder profondément la conscience d'un archiviste soucieux d'apprendre à "*servata tradere viva*". Cette ferveur n'avait rien d'une expression de sensiblerie de mauvais aloi. C'était, pudiquement entrouverte, la fente qui laissait percevoir la vibration d'une âme forte. Car la vie du P. Lamalle était un service ; et pas n'importe quel service ; c'était un service qui avait une âme.

Nous nous rappelons les paroles que le 23 septembre 1987, pour ses 70 ans de vie religieuse, le Père Edmond Lamalle a prononcées dans l'homélie qu'il a adressée, à la Curie généralice de la Compagnie, au cours de la Messe. Ayant évoqué le caractère essentiellement théocentrique de la spiritualité de la Compagnie de Jésus, telle qu'elle se dégage des archives qui témoignent de sa présence *in variis mundi plagis*, le P. Lamalle continuait en rendant grâce pour ses 70 ans de vie religieuse :

"Chers Pères et Frères, pour celui qui vous parle, le Seigneur a voulu une vie sous le signe béni du renoncement. A l'heure qu'il est, regardant derrière moi toutes ces années écoulées, dans la lumière propre que donne la vieillesse, je vois que la conduite du Seigneur envers moi a été très claire et cohérente : j'ai dû vivre pour les autres (et cela jusques et y compris dans cette) responsabilité de l'Archivio de la Compagnie, une des charges qui, dans les circonstances concrètes, requièrent l'homme tout entier.

Seigneur, Tu es le Maître, Tu es le Seigneur. Tu sais que mon unique désir est d'être *totus tuus*. Pardonne-moi ma hardiesse et enseigne-moi la facilité pour accepter l'humiliation. Mais dans ton infinie bonté accorde-moi en échange un grand charisme - un de ceux que ton apôtre appelait *carismata meliora* - le charisme du service [...]

Et, à l'heure qu'il est, je remercie Dieu qui, nonobstant le poids de l'âge, me laisse encore la possibilité d'aider les autres et de leur rendre service."

Pendant qu'il était à l'Institut historique de la Compagnie, il fonda la collection de monographies *Bibliotheca Institutii historici S.J.* et lui-même publia 227 articles ou recensions. Quand il eut la responsabilité des Archives, qu'il avait appris à connaître, il n'écrivit, pendant ces 22 années, qu'un seul article : "Les archives générales de la Compagnie de Jésus". En effet, il "consacrait toute son énergie et tout son temps à un travail patient et minutieux, celui de préparer des milliers de fiches, pour avoir un répertoire des Archives [...] et aider les autres à écrire des livres", en faisant comprendre ce qui est en jeu dans les documents dont il donnait communication.

"Pour moi, a-t-il eu l'occasion de dire, tous ces documents ne sont pas un tas de papiers vieux et morts, mais une mémoire vivante de tant de nos grands saints et bienheureux, et de Jésuites et de nos géants missionnaires". Et c'était à servir et à transmettre cette "mémoire vivante" qu'il se consacrait entièrement. A ses yeux, les traces laissées par l'histoire de la Compagnie et la vie de ses membres révélaient son identité propre, à laquelle il s'efforçait de communier et de faire communier. Certes, c'est dans la foi qu'il découvrait le secret de cette identité, mais l'expression de son jaillissement était visible et lisible à tous. Ce qu'il avait ainsi découvert, le P. Lamalle a voulu, par toute sa vie, d'abord, qu'en fût assuré le témoignage, par le développement de l'Institut historique de la Compagnie ; puis, par le service des archives, il a voulu que fussent sauvegardées les traces du passé qui révèlent l'identité propre de la Compagnie ; et il a voulu non pas les dilapider, mais les accroître et avec leur spécificité propre - les rendre utilisables. Il ne s'agissait pas pour lui de les laisser se dissoudre dans l'air du temps, et pas davantage de les aliéner de quelque façon dans quelque corpus étranger, - que ce fût au niveau de leur collecte, de leur traitement ou de leur exploitation. Il s'agissait, par le service de ces traces héritées du passé, de rendre pleinement manifeste l'identité de la Compa-

gnie : non pas par des ~~élévations pieuses artificiellement~~ surimposées à un vide amnésique, mais par une histoire rigoureuse découlant d'une ~~auscultation attentive~~ des documents recueillis, réunis, inventoriés, catalogués par ses soins, ces archives jaillies de la vie et transparentes de la vie qui les avait produites.

La figure du regretté Père Edmond Lamalle, naguère entrevue dans un local bien encombré de rayonnages, de tables et de fichiers, ne s'est-elle pas présentée pour nous, en langage de chair et de sang, comme un exemple vivant qu'il est bienfaisant aujourd'hui de recueillir avec respect comme un lumignon susceptible de guider bien des vies vouées à un obscur service analogue ?

*
* *

Outre ces services de l'Eglise qui bien souvent n'ont eu ce rayonnement dont nous avons tous bénéficié qu'au prix d'une abnégation parfois insoupçonnée, notre Association se doit aussi de recueillir avec fidélité le souvenir de plusieurs de nos archivistes, séculiers ou réguliers.

Quatre responsables de services diocésains d'archives ont récemment accompli leur "grand passage" : deux vicaires généraux et deux archivistes dont la charge est restée plus limitée.

Le 19 janvier 1989, c'était le rappel à Dieu de Mgr Olivier Laroza, directeur du service des archives historiques de l'archidiocèse de Bordeaux. Né en 1905 à Lesparre, prêtre en 1929, Mgr Laroza avait déjà accompli divers ministères lorsqu'il fut en 1957 nommé vicaire général de Mgr Richaud ; en 1968, il devenait aussi directeur de *L'Aquitaine*, le bulletin religieux du diocèse de Bordeaux ; et en 1971, Mgr Maziers lui confiait l'organisation des archives diocésaines, en même temps que l'administration de la maison des oeuvres et la direction des pèlerinages.

Lors de ses obsèques, Mgr Maziers lui a rendu hommage en disant : "Mgr Laroza était une mémoire vivante, aimante de l'Eglise de Bordeaux ; et faire appel à elle, c'était toujours voir revivre une personne, devenir contemporain d'un événement recouvert par le temps. [...] En 1981, par son élection comme membre de l'Académie de Bordeaux, a été reconnue, manifestée sa participation au développement du patrimoine culturel de cette région [...] il en a été heureux à cause de l'Eglise qu'il voyait honorée à travers sa personne."

Et c'est sur le lit où en juillet 1988 venait de le clouer sa dernière maladie qu'il devait recevoir les premiers exemplaires de la ~~réédition~~ de son *Guide touristique, historique et archéologique de Bordeaux et de la Gironde* (cf. infra, p. 63).

Le 27 août 1989, Mgr Guillaume de Vaumas a terminé sa vie terrestre après dix années de très lourdes épreuves de santé, qui l'avaient déjà comme coupé du monde. Nous nous rappelons tous, pour avoir eu à le consulter à un titre ou à un autre, le travail de référence qu'est la grande thèse sur le mouvement missionnaire au XVIIe siècle (avant la guerre de 1940, il avait d'ailleurs été directeur du collège Stanislas à Montréal). Après divers ministères, le cardinal Feltin l'a nommé vicaire général et archidiacre de Sainte-Geneviève. Le Cardinal Veuillot lui a confié la responsabilité des Chantiers et de la Commission d'art sacré ; il a été aussi délégué par l'Episcopat à la Commission supérieure des monuments historiques.

Et, dans l'homélie qu'il a prononcée à la messe des funérailles, Mgr Pézeril rappelait la dernière mission qui lui a été confiée : " [...] rassembler les archives des différentes paroisses du diocèse de manière à ce que celles-ci ne se perdent pas dans des placards ou ne disparaissent pas négligemment. Et il est

venu dans les paroisses les recueillir pour les rassembler à l'Archevêché et permettre ainsi d'être des diocésains de Paris non pas simplement d'aujourd'hui, mais des diocésains de Paris conscients de leur histoire et donc de leurs engagements, conscients de leur avenir en raison même de leur passé."

C'est alors qu'il a non seulement salué avec ferveur les premiers pas de notre Association, mais qu'il a voulu la servir avec coeur, avec délicatesse et avec efficacité.

Après ces deux vicaires généraux qui ont apporté à notre Association l'expérience de leurs charges, ainsi que le poids de leur autorité, et qui ont attiré alentour l'attention sur l'importance des archives diocésaines et des archives paroissiales, nous ne pouvons pas ne pas évoquer deux autres décès, plus récents, d'archivistes diocésains.

Le 11 février 1990, l'Abbé Michel Hy, archiviste diocésain de Versailles, allait à son tour à la rencontre du Seigneur, "au-delà du voile". Prêtre en 1948, et aussitôt nommé professeur de lettres au Petit Séminaire, il commençait en même temps une licence de lettres à l'Institut catholique de Paris. Mais bientôt il est frappé par la maladie, qui lui laisse tout de même quelques années de rémission lui permettant un ministère au séminaire des vocations de Montmagny. A la messe des obsèques, le P. Georges Sauthier, vicaire épiscopal et son condisciple au Grand Séminaire, a rappelé qu'en 1961 Mgr Renard "lui confie les archives administratives et historiques du diocèse. Il s'acquitte de cette charge avec ponctualité et conscience, toujours heureux, Mgr Thomas nous le rappelait tout à l'heure [dans le mot d'accueil qui ouvrait la cérémonie], de faire des recherches historiques sur telle ou telle église ou paroisse du diocèse. C'est avec une certaine fierté qu'ayant rassemblé toute l'importante documentation relative à cette cause il rédigea dernièrement un rapport sur le P. Pierre de Porcaro, vicaire à Saint-Germain-en-Laye, en vue de son éventuelle béatification, après le don de sa vie au service de ses frères ouvriers en Allemagne." Et, à ce sujet, je puis ajouter qu'il m'a été donné, d'une façon toute particulière, au titre de postulateur général de cette cause de béatification, d'apprécier le sérieux avec lequel Michel Hy a travaillé en cette circonstance et combien il s'est montré heureux des encouragements que je pouvais lui prodiguer ou des appréciations favorables que je portais sur la qualité de son travail. Puisse Pierre de Porcaro lui avoir fait la courte-échelle pour escalader le portillon du paradis !

Et il ne faut pas oublier non plus le tout récent décès, le 23 février 1990, à l'âge de 87 ans, de l'Abbé Jean-Joseph Chatain, retiré chez les Petites Soeurs des pauvres à Toulon : il avait été archiviste de l'archevêché de Bourges de 1957 à 1981.

Plusieurs religieuses archivistes aussi ont été rappelées à Dieu dans ces derniers temps :

- Soeur Madeleine du Sacré-Coeur, née Hélène Métayer, archiviste des Augustines de la Miséricorde de Jésus, de Rennes ;
- le 18 septembre 1988, c'était Marthe Marie Jacquemont, des Dominicaines du Verbe Incarné ;
- le 13 mars 1989, Soeur Marie-Thérèse (née Marthe) Rolland de la congrégation des Salésiennes de la Visitation (de Belgique), que nous avons rencontrée lors de la session de Namur ;
- en juillet 1989, Soeur Louise Guézel, des Ursulines de l'Union romaine.

Toutes ces religieuses participaient, dans la mesure de leurs possibilités, aux travaux du Groupe de recherches historiques et archivistiques des congrégations féminines. Elles restent désormais dans le souvenir de celles avec qui elles ont travaillé dans la recherche commune, de telle sorte qu'il est désormais possible, en évoquant ces figures familières, de redire : "*Nostra conversatio in coelis est*" (Phil. III, 20).

*
* *

En faisant mémoire de nos défunts, plus ou moins proches, il est bon de nous rappeler ces tâcherons, trop souvent méconnus de leur vivant et dont ici-bas la qualité de leur service sera restée quasiment ignorée. Qu'ils soient désormais des références sur la route qu'il nous incombe de poursuivre - et parfois comme à tâtons. S'ils n'ont pas toujours été bien compris même de leur entourage, c'est peut-être, dans un certain nombre de cas, en raison même de la conscience qu'ils apportaient à leur service, non moins que de la délicatesse à l'égard de leurs proches que leur enseignait ceux dont les archives leur révélaient l'attitude envers leur entourage d'hier.

Du moins leur familiarisation vivante avec le passé leur donnait-elle de savoir d'expérience que "ceux qui ne se souviennent pas du passé sont condamnés à le revivre" (selon l'expression du philosophe George Santayana). Et, peut-être bien qu'aujourd'hui, dans la lumière de l'éternité, les archivistes qui étaient hier conscients de leurs responsabilités découvrent que l'amnésie ambiante, dont ils souffraient parce qu'elle condamne à revivre le passé, exerçait sa fascination fallacieuse...car elle donnait l'illusion de faire du neuf !

En nous souvenant donc de ceux qui nous ont précédés et en priant pour eux, rendons grâce à Dieu pour ceux qui, même à contre-courant, nous ont confirmés dans l'importance de "*servata tradere viva*".

Mgr Charles Molette

Pour préparer le Congrès ...

... le dossier suivant a été constitué :

- 1°/ un article de Georges Goyau, paru dans la *Revue d'histoire de l'Eglise de France* en 1935. Cet article sera une incitation à réflexions.
- 2°/ une bibliographie diocésaine faite trente ans plus tard par Paul Catrice dans son ouvrage sur l'Eglise de Lille missionnaire (en 1966). Cette bibliographie est destinée à appeler des mises à jour.
- 3°/ Un questionnaire destiné à susciter :
 - a) des communications et interventions pour le Congrès
 - b) une documentation, même succincte, qui pourrait entrer dans un dossier de travail du congrès.

Voudriez-vous donc :

- remettre à jour cette bibliographie diocésaine
- proposer communications ou interventions (pour le 15 juin)
- préparer une documentation même succincte (pour le 15 septembre)

Pour les archivistes diocésains

- Pourriez-vous établir une liste des missionnaires de votre diocèse en indiquant les congrégations dans lesquelles ils sont entrés.

L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE DE FRANCE

L'histoire d'un diocèse est incomplète si l'on n'y fait pas une place à l'action missionnaire. — Les conclusions possibles. — La documentation. — L'histoire d'un diocèse implique l'étude du rayonnement des dévotions locales. — Quelle place l'idée missionnaire a-t-elle tenue dans les Assemblées du clergé de France. — Une *Gallia apostolica*.

Je ne crois pas qu'on ait complètement étudié l'histoire d'un diocèse si l'on ne s'est pas posé la question que voici : Au cours des siècles, quelle part ce diocèse a-t-il prise à l'action missionnaire ? A-t-il fourni des propagandistes à l'idée missionnaire ? A-t-il fourni des apôtres aux missions ? sous quelles impulsions, par suite de quelles circonstances locales a pu s'éveiller en certaines âmes, l'idée missionnaire ? Lorsque nous retraçons l'histoire religieuse de la France, nous nous plaisons, avec quelle fierté, à signaler que jusqu'à une époque relativement récente elle donnait à la Papauté, directrice souveraine de l'apostolat du monde, plus de la moitié du contingent missionnaire ; nous aimons parfois, pour mieux souligner le fait, à faire observer que jusqu'à notre siècle la catholique monarchie austro-hongroise avait vu bien peu de ses sujets s'en aller en pays de missions. Nous attachons donc une grande signification religieuse à ce que font ou à ce que ne font pas, pour l'évangélisation du monde, les Églises des divers pays ; ne serait-il pas naturel, logiquement, d'envisager un instant les diocèses, eux aussi, sous le même aspect sous lequel nous envisageons les nations, et d'aimer à constater éventuellement leur fécondité missionnaire comme un vestige, facilement appréciable, de la part qu'ils prennent, respectivement, à la vie même de l'Église universelle et aux progrès de cette Église ? Au demeurant, si nous lisons les récentes encycliques sur l'œuvre missionnaire, l'encyclique *Maximum illud* de Benoît XV, l'encyclique *Rerum Ecclesiae* de Pie XI, et si nous lisons les discours de Pie XI, pape missionnaire, recueillis par le P. Tragella, nous constaterons qu'aux yeux des pontifes contemporains l'expansion de l'Évangile doit être, en chaque diocèse, l'une des préoccupations de l'Action catholique. Il me paraît certain que la Rome de 1940 ou 1950 con-

sidérera comme incomplètes les relations qui lui seront adressées sur l'état des diocèses, si rien dans ces relations ne permet de mesurer l'étiage des courants missionnaires.

Évidemment, les recherches historiques que ma communication souhaiterait de mettre en branle courent le risque d'être peu flatteuses pour le passé de certains diocèses, mais elles seront inversement glorieuses pour certains autres. Sans m'aventurer à rechercher quels pourront être les diocèses déficitaires, j'ai bien le droit de dire qu'un diocèse comme celui d'Annecy, qui entretient, dans les Indes, à peu près par ses propres moyens, une congrégation missionnaire issue de son propre terroir, mérite, dans l'histoire de l'évangélisation, une attention toute spéciale. Le P. Mermier, fondateur des Missionnaires d'Annecy, a été l'objet d'une très bonne biographie; mais au delà même du P. Mermier, j'aimerais que dans le passé on étudiat l'activité missionnaire de la Savoie, et même les vellétés d'action missionnaire de certains Savoyards; on aurait à rechercher dans quelle mesure la proximité de Genève, le souvenir de saint François de Sales et du P. Chérubin, purent développer en cette région l'esprit missionnaire; et revenant à une époque plus récente, il y aurait à se demander dans quelle mesure Mgr Verjus, italien de nationalité, le grand missionnaire du Sacré-Cœur d'Issoudun, conquérant spirituel de la Papouasie, fils d'un père savoyard, fut bénéficiaire de cet esprit séculaire.

Inversement, je constate, en certains diocèses, qui récemment ont vu le Pape faire monter sur les autels quelques martyrs missionnaires originaires de ces diocèses, une assez grande lenteur dans le progrès de leur culte; on dirait que les diocésains, malgré les chauds appels de la hiérarchie, n'éprouvent pas, à leur sujet, **cette nuance de fierté civique**, qui assaisonnerait la dévotion et qui la soutiendrait. J'estime que du jour où l'étude du passé missionnaire des divers diocèses serait entreprise avec zèle, ces diocèses eux-mêmes se réveilleraient de leur indifférence, et qu'ils sauraient trouver, dans leur propre passé missionnaire, certaines richesses momentanément enfouies.

Les éléments d'information sont probablement moins difficiles qu'au premier abord il semblerait. Par exemple, pour le diocèse de Strasbourg, de bonnes études sur l'activité missionnaire du diocèse dans le dernier demi-siècle ont été données par M. Schmidlin, aumônier à Strasbourg, en une brochure, et par M. Bapst, ambassadeur de France, dans un

article de la *Revue d'histoire des Missions*. Je suis certain que les archives des Pères du Saint-Esprit, des Pères Blancs et des Marianistes, permettraient d'écrire, sur l'activité missionnaire du diocèse de Strasbourg, une étude encore beaucoup plus développée.

Grâce aux admirables publications par lesquelles M. Adrien Launay a véritablement illustré le Séminaire des Missions Étrangères, l'attention se porte, tout de suite, sur quelques régions de France qui se sont montrées, au dix-neuvième siècle, plus spécialement propices au recrutement de ce séminaire : l'histoire de la Franche-Comté missionnaire, par exemple, pourrait se dégager en grande partie des renseignements accumulés par M. Launay.

Il y a un diocèse, où durant la première moitié du dix-neuvième siècle, l'idée missionnaire fut spécialement active : c'est le diocèse d'Albi. Henri de Solages, qui voulut être le premier apôtre de Madagascar, et qui paya ce rêve de sa vie, était des environs de Carmaux; Emilie de Vialar, qui fera de ses sœurs de Saint-Joseph de l'Apparition les apôtres du Levant méditerranéen, était de Gaillac; et Castres fut le berceau de ces Sœurs Bleues, Sœurs de l'Immaculée-Conception, qui à la fin du règne de Louis-Philippe partaient avec allégresse vers le Gabon. Eugénie de Guérin elle-même se demanda un instant si elle n'allait pas partir comme femme missionnaire ! D'où vient donc cette atmosphère dans laquelle les âmes se sentent des ailes pour s'envoler aux missions ? Il y a certainement des raisons religieuses au point de départ de leur enthousiasme; mais il y a aussi, si vous y regardez de près, l'ébranlement subi, trente et quarante ans durant, par les imaginations de la région, qui sans cesse s'évadaient au delà des mers, se demandant avec une curiosité fiévreuse si l'on n'allait pas enfin retrouver quelques vestiges, quelques épaves, de l'expédition de Lapérouse, le grand homme de la région d'Albi. Le tragique prestige du malheureux explorateur a, sans nul doute, en cette région, indirectement servi l'idée missionnaire.

Quel beau livre il y aurait à écrire sur le rôle du diocèse de Lyon dans l'histoire missionnaire ! Pour ne commencer qu'au dix-septième siècle, nous voyons François Picquet, le fils du banquier lyonnais, devenir, comme consul d'Alep et puis comme évêque de Babylone, un agent singulièrement efficace pour la réunion au siège de Rome des chrétientés séparées, et puis au dix-neuvième siècle, voici naître sur le sol lyonnais la Propagation de la foi, les Maristes du P. Colin, catéchistes de l'Océanie, les Petits Frères de Marie du P. Cham-

pagnat, éducateurs de la jeunesse chinoise, les Missions africaines de Lyon, catéchistes du noir africain, et catéchistes, aussi, de cet autre noir sur lequel l'apostolat catholique fut si long à se pencher, le noir des États-Unis. Dans une histoire missionnaire des diocèses de France, telle qu'elle pourrait résulter d'une série de monographies préalables, le diocèse de Lyon occuperait une place somptueuse.

Il conviendrait aussi, pour l'histoire du rayonnement des dévotions locales, que les érudits d'un diocèse s'attachassent à enregistrer les sanctuaires ou pèlerinages lointains qui prouvent l'expansion de ces dévotions. En vue du prochain centenaire du sanctuaire de Liesse, M. le comte d'Hennezel d'Ormois est en train de pousser très à fond, au sujet du rayonnement de la Madone de Liesse, une étude de ce genre, et il a grandement raison. Est-il indifférent pour le diocèse de Soissons qu'il y ait à Ceylan, qu'il y ait à Madagascar, qu'il y ait en Chine dans le Kouang-Si, un culte à Notre-Dame de Liesse, et qu'une Trappe de Notre-Dame de Liesse se soit fondée aussi, dans une autre région de la Chine ?

Quittant le terrain de l'histoire locale et diocésaine, je crois que des études d'une portée plus générale pourraient être entreprises sur la place qu'a tenue l'idée missionnaire, aux dix-septième et dix-huitième siècles, dans les délibérations et les générosités des Assemblées du clergé de France; sur la place qu'elle a tenue dans la prédication française depuis trois siècles. A côté du fameux sermon de Fénelon, j'ai découvert un éloquent discours de Godeau, — Godeau, le familier des Précieuses, Godeau, le nain de Julie, — un véritable discours d'apôtre; mais certainement des recherches seraient à poursuivre dans ce sens, et peut-être y aurait-il là un sujet de thèse. J'ajoute qu'au point de vue même de la théologie positive il y aurait des rapprochements suggestifs à faire entre la conception que se faisaient du salut des infidèles, il y a cent et deux cents ans, les prédicateurs de l'idée de mission, et celle que s'en font les prédicateurs d'aujourd'hui; mais il me faudrait le bonnet de docteur de théologie pour m'aventurer davantage sur ce terrain.

Il est temps d'achever cette causerie à bâtons rompus. Je me souviens qu'il y a une quarantaine d'années j'eus l'occasion de voir souvent au cours de son séjour à Rome le cardinal Bourret, évêque de Rodez, et je me souviens de la ferveur

avec laquelle il parlait des nombreuses vocations missionnaires écloses de son diocèse. Je crois bien que c'est ce souvenir qui me porte à rêver de la confection, par diocèse, d'une *Gallia apostolica*, comme il y eut, jadis, une *Gallia christiana*... Et telles régions de France qui ne sont plus qu'à demi chrétiennes, ou qui ne le sont presque plus, trouveraient peut-être, qui sait ? une consolation, et une raison de résipiscence, dans l'évocation des périodes où, pleinement chrétiennes, elles travaillaient par surcroît pour l'expansion de l'Évangile et l'extension de la chrétienté.

Georges GOYAT,
de l'Académie française.

(Extrait de la *Revue d'histoire de l'Église de France*
tome XXI - n° 90 - janvier-mars 1935, p. 30-34)

-Monographies diocésaines d'histoire missionnaire (1)

- x Alsace (Strasbourg)
- L'Alsace et l'apostolat, Dom Maternus SPITZ, Xaveriana (Louvain), novembre 1934, 24 p.
 - L'Alsace dans les Missions - Revue de l'UMC de France, avril 1934, pp. 183-186.
 - numéro spécial des Annales de la Propagation de la Foi (Lyon), avril 1965, 18 p.
 - Evêques missionnaires d'Alsace - G. KNITTEL, Archiviste diocésain de Strasbourg - Strasbourg, 1965, in.8, 192 p. (64 Evêques missionnaires Alsaciens dont 12 vivants).
- x Arras - Missi-Arras, supplément mensuel à Missi.
- x Bretagne
- + Nantes - Le Petit Messager des Missions - bimestriel de 1879 à 1963.
 - + Rennes - Histoire missionnaire du Diocèse de Rennes - Joseph MICHEL, Spiritain - Paris, Alsatia, 1938, in.8, 275 p. (résumé d'une thèse de doctorat inédite).
 - + Saint-Brieuc - L'activité missionnaire du Diocèse de Saint-Brieuc au XIXe siècle - Semaine religieuse de Saint-Brieuc, 6, 13 et 20 août, 3, 10 et 17 septembre, 12 novembre 1937.
- x Lille - L'Eglise de Lille missionnaire, Un siècle de vie missionnaire, par Paul CATRICE, Directeur de l'Agence Univers (Lille - Roubaix, octobre 1966, 500 p.)
- x Luçon - Le livre d'or des missionnaires vendéens, par le chanoine O. DENIS (Fontenay-le-Comte, Lussaud, 1944, 234 p.).
- x Marseille - Marseille missionnaire - abbé Alex ARDOIN, Marseille, Ompel, 1935, in.8, 69 p.
- x Normandie
- + Coutances - Essai sur l'activité missionnaire de Coutances et Avranches au XIXe siècle (1800-1914) - abbé G. CADEL, Supplément à la revue de l'UMC, octobre 1936 et avril 1937, 64 pages en tout.
 - + Lisieux et Bayeux - numéro spécial des Annales de la Propagation de la Foi, avril 1964, 18 p.
 - + Sées - L'Orne département catholique (bulletin annuel de l'Evêché)
- x Périgueux - Périgord aux dimensions du monde - abbé Michel BOUSSERIE - Mission de l'Eglise (UMC), juin 1964, pp. 126-129 - avril 1965, pp. 81-86.
- x Saint-Claude - Introduction à l'histoire missionnaire du Diocèse de Saint-Claude - Jean-Marie SEDES - Revue de l'UMC, janvier 1949, pp. 183-190

(1) D'après l'ouvrage de Paul CATRICE sur *L'Eglise de Lille missionnaire*.

- x Saint-Flour - L'épopée missionnaire du Diocèse de Saint-Flour - Chanoine E. ROLAND, Archiviste diocésain, Aurillac, Editions Gerbert, 1948, in.8, 446 p.
- x Savoie (les 4 Diocèses)
- Nos Missionnaires Savoyards depuis le Concordat (1802-1942) - abbé Emile MOLEINS - Belley, 1943, in.8, 183 p.
 - La Savoie et l'Orient - abbé Antoine CARTIER - Paris, Librairie Saint-Paul, 1934, in.16, 642 p.

Ce que peuvent dire les archives conservées dans votre fonds
en ce qui concerne les missions extérieures.

- 1) Sources archivistiques : En quoi consistent les archives que vous conservez ?
 - Diocèse - Avant *Fidei donum* ? Après *Fidei donum* ?
- De quand date le comité diocésain d'action et de coopération missionnaire ? Nom exact de cet organisme. Rôle de cet organisme. Résultats de son action.
 - Congrégations: Dates extrêmes des diverses implantations missionnaires.
Lieux de ces implantations (régions, pays)

 - 2) Le départ en mission d'après vos archives :
 - Causes et circonstances des départs en mission
 - Importance de ces départs pour la vie

}	du diocèse
}	de la congrégation
- N.B. Préciser, bien sûr, s'il s'agit d'une congrégation dépendant directement de la S.C. pour l'Évangélisation des peuples
- Vos archives gardent-elles la trace des départs missionnaires ?
 - dans le diocèse d'origine du missionnaire avant le départ
 - adieux à la famille
 - cérémonies de départ
 - coutumes particulières
 - embarquement : quel port ? Jusqu'à quelle date ?
par avion ? qu'est-ce que cela a changé ?
- 3) Quelles études ont présenté l'essor missionnaire dont témoignent vos archives ?
 - Travaux historiques de valeur scientifique ?
 - Brochures ou albums de vulgarisation ?
 - Qu'est-ce qui a retenu l'attention ?
 - Qu'est-ce qui n'a pas été retenu ? passé sous silence ? Pourquoi ?
 - Quelles études seraient à entreprendre à partir de vos archives ?
- Autres utilisations de vos archives concernant les missions :
- Vos archives concernant les missions ont-elles été utilisées pour des expositions, des journées missionnaires, des montages audio-visuels ? etc
 - certains travaux dits scientifiques ont-ils dénaturé l'action missionnaire ? Dans quel sens ? pourquoi ?
- 4) Sensibilisation missionnaire d'après vos archives
 - Comment les

{	diocèses et paroisses
}	congrégations et communautés

 ont-elles été sensibilisées à la question des missions ? Oeuvres pontificales missionnaires ?
 - Trouvez-vous trace d'une certaine "démobilisation" vis-à-vis de cette question des missions ? Quelle en est la source ? Comment cela se traduit-il ? A quelle date ?
 - Quelle place les missions ont-elles dans la catéchèse ? Qu'en disent vos archives ?

 - 5) Problèmes divers posés par les missions, d'après vos archives
 - Formation préalable dans

{	les diocèses
}	les congrégations

 vis-à-vis des missions
 - Accueil des autochtones des pays de mission (prêtres, étudiants, immigrants, etc.) ? Cet accueil suscite-t-il des relations avec les pays d'origine ? avec les Églises d'origine ?

- Soutien des jeunes autochtones qui entendent l'appel à la vie religieuse
La question des bourses. Quelles traces dans vos archives ?
- Vos archives gardent-elles la trace des incertitudes récentes ?
Par suite de la décolonisation ? par suite de la prise de conscience de
l'importance du développement ? Le missionnaire est-il devenu un homme
d'un autre âge ?
- Et les problèmes actuels retentissent-ils dans vos archives ? Le problè-
me de l'inculturation, par exemple ?

LES ARCHIVES DE LA MISSION DES CAPUCINS DE CONSTANTINOPLE

Pour comprendre l'importance de l'action qu'eurent les missionnaires français aux XVII^e et XVIII^e siècles, il convient de rappeler que le royaume de France se regardait, essentiellement, comme le protecteur des chrétiens d'Orient, et qu'au début du règne de Louis XIV se précisèrent des causes d'intervention plus précises du gouvernement royal en matière de religion, provoquées surtout par des dissensions entre chrétiens d'Orient et par l'attribution de la garde des Lieux-Saints à certains d'entre eux. L'arrivée des Turcs n'avait, en effet, nullement fait disparaître les différentes confessions chrétiennes dont la plus importante était l'Eglise orthodoxe avec deux patriarches résidant à Constantinople et à Jérusalem, et reconnus officiellement par le sultan. On y voyait aussi les Arméniens monophysites qui constituaient une église autonome, enfin les Coptes en Egypte, les Ethiopiens et les Syriens. A côté de tous ceux-ci, les Latins ne constituaient qu'une minorité.

Les Turcs toléraient toutes ces églises chrétiennes, et, de fait, les rapports ont pu paraître des plus pacifiques, surtout parce que sur le plan religieux ils étaient pratiquement inexistantes, les maîtres du pays interdisant toute tentative ou début d'évangélisation (1). Ce fut surtout au Levant, et principalement à Constantinople, que le rayonnement de la France se révéla prépondérant et efficace en raison du prestige du Roi de France et de son ambassadeur aux yeux du sultan. Bien plus, l'autorité royale agissait encore au loin pour protéger marchands, ressortissants français et missionnaires, et s'exerçait même sur les chrétiens de Jérusalem et d'Alep, leur permettant ainsi de vivre avec plus de liberté. Les missionnaires tiraient d'ailleurs encore un autre avantage de cette tolérance du pouvoir central de la Sublime Porte à l'égard de tous les disciples du Christ, c'est qu'en considération du Roi de France, cette disposition bienveillante du sultan constituait une force capable de retenir les petits tyrans locaux dans une certaine crainte et protégeait les missionnaires.

(1) Il y a lieu de noter (cf. la note du cardinal Gasparri à Denys Cochin, du 26 juin 1917. Archives du ministère des Affaires étrangères, Nelle série, Saint-Siège 1914-18, fol. 149-152) que les "capitulations" (par lesquelles la Porte conférait certains droits aux consuls des pays étrangers sur leurs compatriotes) et le "protectorat" (par lequel le Saint-Siège a constitué la France, de préférence aux autres nations, protectrice des catholiques en Orient) laissaient en quelque sorte les chrétiens autochtones à la merci des gouverneurs provinciaux. D'où le drame de toutes ces communautés locales de ceux qu'on appelle les "crypto-chrétiens".

R. Janin a évoqué la situation imposée par la prise de Trébizonde (1461) aux chrétiens d'Anatolie, ainsi que leurs démarches répétées, mais en vain, pour obtenir une reconnaissance officielle et un statut ("Musulmans malgré eux, les Stavriotes", in *Echos d'Orient*, 15^e année, n° 97, nov.-déc. 1912, p. 495-505). A signaler tout particulièrement sur cette question l'article de R.M. Dawkins, "The crypto-Christians of Turkey" (*Byzantion*, VIII, 1933, p. 247-275), qui contient d'ailleurs plusieurs pages sur les crypto-chrétiens de Crète et dont les notes donnent d'assez nombreuses indications bibliographiques. On connaît encore la question du génocide des Arméniens qui s'est échelonné sur plusieurs décennies avant de culminer dans les événements des années 1915-1917 : Charles de Foucauld, de la trappe d'Akbès, en fut un témoin impuissant dans les années 1895-1896 (cf. ses lettres à Marie de Bondy, citées par René Bazin, p. 128-130) ; et nous avons aussi sur la question : *Archives du génocide des Arméniens*, recueillies et présentées par Johannès LEPSIUS, traduction française, Paris, Fayard, 1986, p. 33-34 [Note de C.M.]

La présence française en Turquie remontait à la seconde moitié du XVII^e siècle, puisque, déjà en 1586, l'ambassadeur, Jacques de Savary sieur de Lancosme, avait demandé à Henri III de faire envoyer au Levant des Minimes ou des Capucins, tandis que l'ambassadeur de France à Rome, Jean de Vivonne marquis de Pisani, s'était empressé d'exprimer le même désir au général de l'ordre afin de confier aux Capucins les fonctions de chapelains de l'ambassade. Ces derniers ne devaient y demeurer que six ans puisqu'au bout de ce temps la mission fut supprimée.

Il fallut attendre 1622 pour voir se dessiner un nouveau projet puisque ce ne fut qu'au cours de cette même année que les cardinaux membres de la congrégation de la Propagande demandèrent au P. Joseph de Paris, conseiller et collaborateur de Richelieu, d'user de son influence sur le cardinal pour promouvoir et encourager l'envoi de quelques religieux qu'appelait de tous ses vœux l'ambassadeur de France, Philippe de Harlay, comte de Césy. En 1626, ce désir devint une réalité et M. de Césy ne cessa plus dès lors de s'intéresser aux nouveaux venus, à toutes les questions relatives aux fondations subséquentes, à l'installation des postes de mission, et, en général, aux travaux des missionnaires. Sans cesse en contact avec les autorités ottomanes, bien au courant des usages orientaux, l'ambassadeur français était le mieux placé pour décider du moment et de l'endroit les plus opportuns pour fonder une nouvelle mission, dont il revendiqua toujours quelque peu la direction, afin d'éviter aux missionnaires arrivant dans des régions mal choisies ou hostiles, le risque d'aller à un échec. M. de Césy obtiendra même du Grand Vizir, qui se montrait bienveillant, des garanties pour la sûreté des missions des Capucins dans tout l'empire ottoman et se montrera un actif artisan de la fondation à Chio.

Constantinople comptait alors quelque 300.000 habitants turcs, grecs, juifs, arméniens, 30.000 esclaves de diverses nations et 4.000 prisonniers remplissant le bagne. Si le prosélytisme auprès des Turcs était prohibé sous peine de mort, par contre, les missionnaires jouissaient de la plus grande liberté pour se consacrer à l'apostolat auprès des chrétiens d'autres nations, ministère d'autant plus nécessaire que le clergé latin ne comptait en tout qu'une vingtaine de membres. Leur rôle principal consista toujours dans la visite des malades et de bagnards, l'enseignement auprès des enfants de diverses religions, le catéchisme dominical, la fondation et la direction des fraternités du Tiers-Ordre et les contacts avec les orthodoxes. Reçus avec empressement, forts de la protection royale dont la libéralité se manifestait à leur égard par des dons qui leur permettaient d'agrandir leur enclos, les Capucins purent se consacrer entièrement aux besoins spirituels des ressortissants français, des Grecs, des Arméniens et surtout des prisonniers de toutes nations qui souffraient dans le bagne.

Jusqu'alors simples missionnaires, ils furent nommés plus tard, par Louis XIV, aumôniers et chapelains officiels des ambassadeurs de France, le Roi invitant tous les consuls français et étrangers à "employer à l'avenir lesdits Capucins pour desservir leurs chapelles insulaires". Constantinople ne devait pas être leur seule mission au Proche-Orient car dès 1627 ils s'installaient à Smyrne, et plus tard, en 1658, à Athènes (2).

Il faut souligner le caractère très particulier de ces missions de Constantinople et de l'Archipel, car l'apostolat à l'égard des Turcs se bornait à l'exercice de la charité et du dévouement, toute action directe auprès des sujets

(2) A Athènes, les Capucins avaient pour demeure le monument choragique de Lysicrate, connu sous le nom de Lanterne de Démosthènes. C'est en 1806, que Chateaubriand vint leur rendre visite. Il écrit, en effet, dans l'*Itinéraire* : "Enfin, nous allons au couvent français rendre à l'unique religieux qui l'occupe la visite qu'il m'avait faite. J'ai déjà dit que le couvent de nos missionnaires comprend dans ses dépendances le monument choragique de Lysicrate. Ce fut à ce dernier monument que j'achevai de payer mon tribut d'admiration aux ruines d'Athènes" (*Oeuvres complètes*), t. III (*Itinéraire*), Paris, 1862, p. 83 sq.

du sultan étant, comme il a été dit, passible de mort. Bien que restreint, le travail apostolique n'en était pas moins réel car les fondations et l'administration des écoles que fréquentaient les enfants turcs leur donnaient au moins indirectement la possibilité d'une action personnelle auprès de ceux-ci. Mais une autre activité, culturelle celle-ci, exercée auprès de certains jeunes français, constitua aussi un apostolat très spécial. Ce fut l'école des Jeunes de Langue.

Sa fondation était assez originale et, bien certainement, la première du genre. C'est à Versailles que Louis XIV et Colbert s'étaient persuadés qu'une institution pour la formation des drogmans ou interprètes dans le Levant s'avérait nécessaire. Déjà au couvent provincial de la rue Saint-Honoré à Paris, les supérieurs, désireux d'obtempérer à la bulle de Paul V, *Apostolicae servitutis onere*, prescrivant d'instaurer dans les grands couvents d'études des cours d'hébreu, d'arabe et de grec, avaient organisé des cours destinés surtout à la préparation des missionnaires. Ils préférèrent donner ces cours en Turquie pour répondre au désir du Roi de voir écarter les Grecs employés à l'ambassade de France et les remplacer par des jeunes français qui, accueillis tous les trois ans par les Capucins, y apprendraient, sous la direction de ces derniers, les langues parlées dans les Echelles du Levant en vue de devenir interprètes dans les consulats. Le 18 novembre 1665, un arrêt du Conseil royal de Commerce prescrivit cette institution et ordonna que le paiement de leur pension serait assuré par la Chambre de commerce de Marseille.

La raison d'être de cette école ne consistait pas seulement dans la difficulté d'adjoindre aux commerçants et aux nationaux des interprètes expérimentés, mais encore dans la quasi impossibilité de trouver des hommes honnêtes et intègres. Les résultats se révélèrent efficaces puisque, de 1710 à 1726, l'école forma 43 jeunes de langue dans les deux écoles de Constantinople et de Smyrne. Le gouvernement royal suivit toujours attentivement cette oeuvre en raison de son importance sur le plan culturel et diplomatique, et la fonction de drogman ne tarda pas à être prise en considération car l'interprète eut sa place dans l'entourage immédiat de l'ambassadeur avec le chancelier, le trésorier, les secrétaires, pour devenir un fonctionnaire royal presque indispensable.

Bien que le gouvernement assurât la pension et les frais d'entretien des jeunes de langue par l'intermédiaire de la Chambre de commerce de Marseille, il s'avéra cependant assez rapidement que la somme allouée à cet effet devint avec le temps fort insuffisante, d'où les doléances fréquentes des Capucins qui se plaignirent aussi de la non-réception des pensions et proposèrent, en conséquence, d'en faire avancer le versement de six mois en six mois. Telle est souvent l'objet des nombreuses lettres de réclamations adressées par les missionnaires à "Messieurs du Commerce" et conservées dans le fonds d'archives de la Chambre de commerce de Marseille.

* *

Devant les résultats obtenus à Constantinople, le Père Joseph de Paris, soutenu et encouragé par Louis XIII et Richelieu, put entrevoir assez rapidement une expansion des missions dans l'archipel de Grèce déjà existantes. D'ailleurs, un effectif plus nombreux de missionnaires s'avérait d'autant plus nécessaire que certains étaient tombés victimes de la peste et qu'il fallait sauvegarder les résultats obtenus. C'est l'île de Chio qui fut choisie dès 1627 comme théâtre de ce premier essai de conquête missionnaire, implantation qui allait être à l'origine de la mission de Grèce, puisque c'est de Chio que les Capucins devaient étendre leur action sur les autres îles : Syra, Naxos, Andros, Paros, Candie.

A Chio, leur séjour connut un mélange de réussites apostoliques et de difficultés : jalousie des chapelains de l'église Saint-Georges, querelle résultant de l'asile donné à un esclave turc fugitif, persécution contre les Latins,

ennuis relatifs à la desserte de la chapellenie française qu'un arrêt du Conseil de 1696 réussit à dirimer. Semblables difficultés n'empêchèrent cependant pas les missionnaires de travailler : secours aux nécessiteux, prédications en grec, bonne marche de leurs écoles où ils assuraient la catéchèse et donnaient des conférences théologiques pour les schismatiques. Deux ans plus tard, en 1619, c'était à Syra qu'ils abordaient et où les attendaient 2.000 catholiques pour diriger et rendre florissante une école et assurer la réforme du clergé. A Syra comme à Chio, il leur fallut subir l'animosité des religieux Observants soucieux de se réserver la desserte de certaines églises. En 1637, ce fut une autre mission qu'ils fondèrent : celle d'Andros où beaucoup de Latins étaient passés à l'Eglise grecque et où le clergé faisait encore complètement défaut. Les Capucins y ouvrirent une école que fréquentèrent les enfants et travaillèrent surtout à la conversion de quelque dix mille Grecs orthodoxes, sans omettre d'exercer encore leur apostolat sur les îles voisines en maintenant leur méthode traditionnelle de mission itinérante.

Naxos fut également le théâtre d'une action apostolique qui eut le mérite d'exalter, non seulement le catholicisme, mais encore le prestige de la France, et là comme ailleurs ils étendirent leur action apostolique sur les Grecs schismatiques en débordant même sur l'île de Tiné soumise alors à Venise. En 1655, les missionnaires abordèrent à Paros où la situation des catholiques semblait être sensiblement la même que dans les autres îles de l'archipel puisqu'ils risquaient de se voir contraints de changer de rite en raison du manque de prêtres latins. Les missionnaires s'installèrent aussi très modestement à Candie, dans l'île de Crète, en 1663, où il leur fallut loger chez le consul près duquel ils éprouvèrent une réelle difficulté pour exercer leur ministère et se virent contraints de recourir aux dons de la Chambre de commerce de Marseille afin de pouvoir maintenir leur présence. Autorisés à établir des centres de missions en Europe et en Asie, les Capucins italiens avaient été envoyés par la Propagande à Nauplie et à Patros afin de négocier l'établissement d'une mission en Grèce continentale, mais ils se heurtèrent au consul de ces îles qui avait manifesté le désir d'avoir des capucins français qui arrivèrent en octobre 1656 à Athènes où les habitants leur offrirent des bâtiments nécessaires à une fondation, à la condition d'y ouvrir une école.

A la mission de Grèce on peut rattacher celle de Smyrne bien que la ville se trouvât située sur le territoire asiatique. Favorablement accueillis en 1628 par le consul, les missionnaires entreprirent la construction d'une maison et d'une église sur un terrain dont ce dernier avait financé l'achat, et, en 1631, Louis XIII prit l'église et ses dépendances sous sa protection spéciale, déclarant qu'elle serait "chapelle royale pour la nation française", et établissant les Capucins "pour toujours chapelains du consul", avec un don de 6.000 livres "pour aider à leur subsistance et à leurs bastimens". L'ouverture de cette église paroissiale, dédiée à saint Polycarpe, fut le signal d'une vraie renaissance religieuse en dépit des difficultés matérielles dues à de pénibles débuts. Le Roi de France continua à s'intéresser à cette mission car en 1637 il octroyait des lettres patentes spécifiant qu'il acquerrait une maison à Smyrne "pour servir dorénavant d'habitation au consul de la Nation française et pour faire desservir la chapelle qui est jointe à ladite maison des Capucins à perpétuité, sans qu'ils puissent être troublés". Ce fut encore pour aider à la construction que Louis XIII affecta, en mars 1634, une part de l'impôt frappé sur les cartes à jouer, tandis que la Chambre de commerce de Marseille avançait les fonds nécessaires principalement entre 1690 et 1692 quand il s'agit de rebâtir l'église et le couvent anéantis par l'incendie de la ville.

En plus de la desserte de la chapelle des consuls, les Capucins exercèrent leur apostolat sur un territoire qui n'était pas délimité géographiquement. On les voit, non seulement prêcher en français, en italien, en arménien, en grec dans leur chapelle et sur les vaisseaux, mais encore ériger une confrérie du Rosaire en faveur des Arméniens catholiques. Les enfants, surtout, se voyaient l'objet de leur sollicitude, sans oublier les pestiférés, les malades, les esclaves fugitifs,

assurant encore un ministère sur les navires parmi les officiers, matelots et enfants qui s'y trouvaient et à l'hôpital.

Les missionnaires réalisèrent un véritable apostolat auprès des Grecs et des Latins par la prédication et les catéchismes et en remettant aussi progressivement en honneur la vie sacramentaire. A ce travail apostolique il convient d'ajouter encore l'influence exercée dans les groupements de piété et les écoles fondées par eux et dont ils assumèrent la direction. C'est donc une véritable avancée missionnaire qu'ils provoquèrent au Levant, ouvrant à l'Eglise et à l'évangélisation des voies nouvelles en même temps qu'ils favorisaient en ces régions le prestige de la France car Louis XIII comme Louis XIV étaient persuadés que le royaume devait assumer une place de premier ordre dans l'évangélisation du Proche-Orient.

*

A Constantinople où ils assumaient les fonctions d'aumôniers de l'ambassade de France, les Capucins continuèrent leur travail auprès des Jeunes de langue et leur apostolat auprès des catholiques de la ville jusqu'à la Révolution, sous l'autorité d'un des leurs qui portait le titre de custode de la mission de Grèce, nommé par le Provincial de Paris pour quatre ans, avec possibilité de se voir reconduit avec l'agrément de la congrégation de la Propagande. Le trentième et dernier custode devait être le P. Hubert d'Amiens, mais à l'expiration de sa charge, en janvier 1792, l'ordre avait cessé d'exister en France, aussi la Propagande le nomma-t-elle préfet apostolique des missions confiées à l'ordre pour les îles de l'Archipel, de l'Asie Mineure et de Constantinople, nomination qui fut prorogée jusqu'à la mort du titulaire en 1813.

Quelques religieux français demeurèrent à Constantinople jusqu'en 1830, mais à partir de cette date, la mission fut confiée tout entière aux Capucins italiens. Ce fut seulement en 1875 que le personnel de l'ambassade manifesta le désir de voir la chapelle desservie à nouveau par des Français. Informé, le Provincial de Paris commença la négociation et offrit quelques-uns de ses religieux non sans difficulté, car les Italiens tenaient à leur poste, le plus important de tous ceux qu'ils possédaient en Orient ; cependant ils comprirent vite qu'il leur serait difficile de résister aux désirs de l'ambassadeur français. Il s'ensuivit une première solution : la province de Paris enverrait un de ses membres qui aurait le titre de custode, exercerait les fonctions d'aumônier de l'ambassade et habiterait avec les Italiens. Ce n'était qu'une mesure provisoire, car tous les ressortissants français réclamaient des capucins de leur nation avec autant d'insistance que le personnel de l'ambassade. Un nouveau diplomate, Monsieur Fournier, représenta, comme ses prédécesseurs, que la mission de Saint-Louis de Constantinople fondée et subventionnée par la France devait être desservie par des Français.

La crise des expulsions de 1880 hâta la solution. Le gouvernement français s'était, en effet, montré à l'égard de certaines congrégations, assez disposé à tolérer la rentrée des religieux dans certains de leurs couvents, en considération de leur action et de leur influence à l'étranger. C'était là une occasion pour les Capucins de faire valoir leurs droits et de demander le même avantage. Ils eurent gain de cause : le 12 janvier 1881, le Général de l'ordre décida que la mission de Saint-Louis serait cédée aux Français, et le Père Marcel de Montaillé nommé premier supérieur. L'année suivante, les oeuvres missionnaires recommençaient à fonctionner : prédications, retraites, catéchismes, tandis que le projet d'un séminaire installé dans le couvent dont les séminaristes contribueraient à fournir les offices de la chapelle et les religieux assureraient la formation, ne tarda pas à prendre corps. Les missionnaires, désireux de voir les différents rites orientaux propres à chaque église maintenus, fondèrent, en conséquence, un séminaire inter-rites où se formeraient aussi les capucins orientaux qui, tout en conservant leurs rites, seraient ensuite admis dans les noviciats. Cependant, le P. Marcel de Montaillé jugea que le caractère des Orientaux lui paraissait peu apte à se plier aux

exigences de la vie religieuse et il crut devoir se contenter de la formation d'un bon clergé séculier. Au lieu d'une école apostolique et d'un noviciat, il songea alors à créer un petit et un grand séminaires qui commencèrent à fonctionner en 1888. Le grand séminaire allait se maintenir jusqu'en 1942, tandis que l'autre devait continuer son existence en dépit des difficultés provoquées par le manque de personnel.

*

Archives de la mission de Constantinople

Une fois la mission de Saint-Louis rendue à la province de Paris en mai 1881, un de leurs premiers soins fut de s'occuper des archives. Grand fut leur désappointement devant le désordre complet et le mauvais état dans lesquels elles se trouvaient. On tenta de les remettre en ordre en utilisant un ancien inventaire dressé par un religieux français vers 1780. L'essai ne servit qu'à constater la disparition d'un grand nombre de documents. On retrouva ainsi des pièces, bien qu'en petit nombre, antérieures à 1600. Les documents qui constituent ce fonds s'échelonnent de 1554 à 1799 intégrés dans un classement exécuté entre 1888 environ et 1904 par un archiviste-paléographe attaché à l'ambassade, et répartis en 25 séries (A à Z) et une série ZA pour des documents retrouvés récemment à Istanbul et relatifs à la mission de Smyrne :

- A : Lettres de protection royale des Rois et des ambassadeurs ; ordonnances, arrêts du Conseil d'Etat du Roi.
- B : Bulles et breffs, concessions spirituelles, jubilés, indulgences.
- C : Décrets de la congrégation de la Propagande ; ordres divers.
- D : Facultés spirituelles ; privilèges, patentes, obédiences, instructions et avis.
- E : Relations, suppliques, attestations relatives aux missions, aux différentes églises et à l'ordre des Capucins.
- F : Titres de propriété, achats et contrats, donations, testaments, comptes, affaires contentieuses.
- G : Gouvernement temporel de la mission ; chapellenie, paroisse, revenus, mandements et circulaires, baptêmes, mariages.
- I : Annexe aux deux séries précédentes ; sacrements, journaux manuscrits.
- J : Papiers relatifs au rachat des esclaves.
- K : Papiers relatifs aux Jeunes de langue.
- L : Documents concernant le primitif couvent de Saint-George de Galata.
- M : Sous cette rubrique sont classés tous les papiers qui ont pu être trouvés concernant les missions de Grèce : Chio, Smyrne, missions de l'Archipel et d'Asie.
- N : Correspondance entre les missions et Rome, c'est-à-dire la congrégation de la Propagande, les supérieurs majeurs et les évêques.
- O : Correspondance entre la mission d'une part et la cour de France, ministres et ambassadeurs et consuls.
- P : Correspondance des provinciaux, custodes et religieux entre eux.
- Q : Papiers divers étrangers aux missions comme documents historiques, relations, curiosités.
- R : Commandements impériaux, firmans, barats, lettres de recommandation.
- S : Requêtes des ambassadeurs et autres.

- T : Passeports, lettres, écrits d'affranchissement, obligations, quittances.
 U : Contrats divers : Hodgets et mutevelys.
 V : Billets et fetfas des Muphtis.
 X : Traductions de commandements et autres papiers turcs.
 Y : Papiers turcs sans indication.
 Z : Documents non classés et en mauvais état.
 ZA : Papiers retrouvés à Smyrne et relatifs à cette mission.

A partir de 1800 et jusqu'à maintenant, les documents sont répartis dans un cadre de classement semblable mais dont les lettres servant à indiquer les séries sont affectées de la lettre a en exposant : A^a, B^a, C^a, etc...

Les recherches sont aisées en raison de l'existence d'un inventaire analytique général détaillé où chaque pièce est dotée d'une analyse parfois assez détaillée. Il n'est pas possible de donner une liste de certains documents qui se recommandent par la qualité de la calligraphie. Il faut seulement signaler quelques firmans écrits en lettres dorées, la lettre patente de Louis XIII scellée du grand sceau de majesté par laquelle le Roi concède aux capucins une maison à Constantinople (12 juillet 1638), les signatures autographes de Colbert au bas d'un extrait des arrêts du Conseil royal de commerce instituant les Jeunes de langue, de ministres et secrétaires d'Etat : M. de Maurepas, M. de Pontchartrain, d'ambassadeurs comme M. de Guillerague, l'auteur des célèbres *Lettres portugaises*, du marquis de Ferriol, de M. de Nointel chargé par Colbert de ramener des oeuvres d'art en France, de Vergennes, etc... signatures venant authentifier des pièces parfois d'un grand intérêt comme celles qui ont trait au rachat d'esclaves, et à la fondation des Jeunes de langue. Il faudrait signaler surtout un registre porté "disparu" sur l'inventaire, que j'ai eu la bonne fortune de retrouver à Istanbul et de ramener à Paris où il a repris sa place, intitulé "Archives des Missions" et comportant des documents s'échelonnant de 1625 à 1655, qui sont les actes essentiels relatifs aux événements qui se sont succédé pendant trente ans dans les missions, sans omettre nombre d'anecdotes et surtout, rédigé sur une feuille volante, le récit du grand incendie qui ravagea Constantinople en 1696. Il faut encore mentionner le journal tenu par le P. Thomas de Paris, custode de la mission, texte allant de 1642 à 1670, relatant non seulement les faits saillants de l'histoire de la mission, mais encore l'action des ambassadeurs de France aux Echelles du Levant et leurs relations avec les missionnaires.

Chargés de l'action pastorale auprès des français de l'ambassade, les custodes ont encore tenu les registres sur lesquels sont consignés les actes de baptêmes, mariages et sépultures des ressortissants français, et des abjurations de Turcs reçus dans l'Eglise catholique. Il en va d'ailleurs de même pour la mission de Smyrne mais seulement pour la fin du XVIIIe siècle.

La partie moderne, de 1800 à nos jours, n'est pas moins riche car les "journaux" du P. Marcel de Montaillé (1881-1890) constituent une source irremplaçable de renseignements. J'ai pu, d'autre part, ramener d'Istanbul 75 pièces dont 13 lettres du Carmel de Lisieux comprenant des lettres des sœurs de sainte Thérèse et autres religieuses du monastère. On trouve encore au centre de la mission d'Istanbul la correspondance active et passive des supérieurs, de 1914 à nos jours, journaux de la mission, dossiers d'affaires diverses relatives à l'administration de la même mission, de celle de Smyrne et du séminaire (1903-1946).

Au fonds d'archives de la mission de Constantinople proprement dit, peuvent être ajoutées encore un certain nombre de pièces conservées dans différents dépôts de Paris et de province, dont la liste suit.

A. Archives

1) Archives parisiennes

a) Aux Archives nationales, on notera dans E 1199 un arrêt du Conseil d'Etat attribuant un don aux missions, mais surtout dans la série moderne F¹⁹ (Cultes) un certain nombre de lettres du comte de La Tour-Maubourg (F¹⁹ 6252) ainsi que des rapports concernant les Capucins italiens et l'état de la mission au XIXe siècle (F¹⁹ 6239). La série K (section IX : Négociations) présente des papiers essentiellement consacrés à l'ambassade du marquis de Bonnac, mais qui concernent aussi d'autres ambassadeurs (K 1342 à 1348). Les Archives nationales ont depuis 1933 des documents constituant la correspondance consulaire qui faisaient jadis partie des attributions de la Marine et qui furent attribués en 1793 au ministère des Affaires étrangères. C'est ainsi que, pour la période allant de 1639 à 1790, on trouve des correspondances à l'arrivée concernant l'ambassade de Constantinople (Affaires Etr., B¹ 376 à 448). En plus de la correspondance consulaire, une autre série intitulée *Mémoires et documents* comporte mémoires, rapports et lettres sur le commerce au Levant, l'action de la Chambre de commerce de Marseille, des lettres de commerçants français et de divers particuliers (Aff.Etr., B¹¹¹ 234 à 270).

b) Ministère des Affaires Etrangères. La série Correspondance politique, Turquie, comprend les lettres adressées par les ambassadeurs au ministre et les minutes de réponses de ceux-ci. On notera en particulier les volumes 1, 3-5, 7, 8, 16, 18, 33 où figurent les lettres de MM. de Césy, de Marchevilles, de La Haye-Vantelet, ambassadeurs de France. La série *Mémoires et documents* donne, au volume 50, des états du personnel et des secours accordés (1814).

c) Les Archives de la Marine remontent en pratique au ministère de Colbert à partir duquel la Marine royale prend un essor inconnu jusqu'à sillonner les mers, crée des relations commerciales sans cesse plus étroites avec le Levant. Les archives de ce ministère présentent ainsi les rapports de ce dernier avec les missionnaires. Les Décisions du Conseil de Marine se font, d'autre part, l'écho des difficultés entre Capucins et Jésuites, au sujet de la desserte de la chapellenie de Chio (B¹ 35), tandis que la série B¹ (Pays étrangers, commerce et consulat) contient, dans les registres cotés B¹ 64-65, des ordres et des dépêches du Roi et du ministre au sujet des Jeunes de langue et des affaires de Turquie.

d) Archives provinciales des Capucins de Paris. Ce fonds particulièrement riche vient compléter et souvent éclairer les données fournies par les archives de la mission de Constantinople proprement dite : lettres des généraux et procureurs généraux de l'ordre (séries 2 et 3 C), rapports aux supérieurs généraux (3 E), dossiers personnels des missionnaires ayant travaillé à Constantinople et au Levant, sans oublier leurs papiers personnels dans lesquels figurent parfois relations et "journaux", en particulier celui du P. Bruno de Paris (2 L 6-30), documents qui permettent de connaître la vie quotidienne des missionnaires et leurs relations avec les ambassadeurs et le personnel de l'ambassade, sans oublier la correspondance des provinciaux où on trouvera, en particulier, la relation de l'incendie de Smyrne allumé par les Turcs en 1923. D'autre part, les archives du couvent d'exil de Kadi-Keuī (Turquie d'Asie) aident à comprendre les difficultés dans lesquelles se trouvaient les capucins exilés du fait de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Mais ce sont surtout les séries missionnaires des Archives provinciales qui complètent amplement, pour la période 1880 à nos jours, les renseignements fournis par le fonds de Constantinople.

2) Archives de province

Archives de la Chambre de commerce de Marseille

Les Chambres de commerce constituent des établissements publics chargés de veiller spécialement sur les intérêts économiques de leurs circonscriptions. En dehors de cette mission essentielle, elles peuvent avoir des tâches diverses d'in-

térêt général : gestion d'un port, d'établissement d'enseignement. Leurs multiples activités trouvent un reflet fidèle dans les archives qu'elles ont rassemblées et leurs dossiers offrent donc une grande importance pour l'étude des faits économiques en France et leurs plus anciens documents remontent aux premières années du XVIIIe siècle.

Le classement des archives de la Chambre de Marseille a été réalisé en distinguant trois catégories de documents : ceux antérieurs à la Révolution, époque où la Chambre fut supprimée, puis ceux qui ont été émis depuis son rétablissement en 1803 et ceux, enfin, qui proviennent d'organismes étrangers à la Chambre (3). De ce fait, cet organisme comporte deux cadres de classement : un pour les archives antérieures à 1801, un autre pour les documents postérieurs à cette année. Dans le premier, deux séries intéressent la mission de Constantinople : la série G (Affaires religieuses ; esclaves au Levant et en Barbarie) ; et la série J (Affaires du Levant ; ambassadeurs à la Porte Ottomane, consuls, drogman). De ce fait, la mission des Capucins de Constantinople est représentée dans la série G par 59 documents allant de 1690 à 1788 (G 3), tandis que la série J comporte 201 pièces s'échelonnant de 1669 à 1731, plus un registre de comptes (1690-1722) de 104 pages. Il faut signaler aussi un registre contenant les actes de catholicité de la mission d'Alep de 1750 à 1788 (J 1012).

Nous avons pris le parti de faire microfilmer cet ensemble d'une valeur historique inestimable représentant à peu près un millier de photos (G 3, et J 48, 49, 50, 55-57). Dans la série G, après des généralités, se trouve un ensemble de pièces du plus haut intérêt sur les différentes missions des Capucins au Levant : Seïda (1698-1699), Beyrouth (1732), Tripoli de Syrie (1693-1702), Constantinople (1696-1731), Candie-La Canée (1692-1701), Athènes (1770), Smyrne (1690-1770), Cypre-Larnaca (1694-1739). On y trouve lettres, rapports, plaintes, témoignages touchant les rapports des Capucins avec les consuls de France, des demandes de secours adressées à "Messieurs" de la Chambre pour le paiement de leur nourriture sur les navires, pour entreprendre ou achever des constructions. Dans le dossier de Constantinople, en particulier, on a de nombreux renseignements sur l'état de la mission après l'incendie de 1696, sur l'octroi de fonds pour la reconstruction de la maison de Saint-Georges de Galata, des plans et des dessins, en particulier de l'église Saint-Polycarpe de Smyrne endommagée par le tremblement de terre de 1739, en raison duquel les missionnaires demandent des secours urgents à la Chambre et s'engagent, en retour, à apposer les armes de celle-ci dans le nouveau choeur qu'ils ont fait construire "afin qu'a cette vue on ne les croye pas absolument abandonnés" (1745) ; de même après l'incendie de 1766 qui détruisit leur église et leur résidence, on trouve encore des rapports sur la mauvaise conduite des chrétiens de La Canée ou au sujet du retour en France du capucin curé d'Athènes que le consul a fait repasser en France pour refus des honneurs liturgiques qui étaient traditionnellement dus aux représentants de la France. Ce sont aussi des plaintes comme celles qui se sont élevées à Larnaca à la suite du projet du sieur Le Maire, consul, de leur enlever la desserte de la chapellenie pour la donner aux Observantins (1694), etc...

Les articles cotés J 48-50, 55-57 sont tous consacrés au paiement de la pension des Jeunes de langue, sans cesse versée avec du retard d'où les plaintes et discussions des missionnaires aux prises avec des difficultés financières et des emprunts rendus nécessaires. Les documents de la Chambre de commerce fournissent encore, grâce aux certificats d'entrée des mêmes Jeunes de langue, des renseignements sur eux et leur famille, tandis que de nombreuses lettres nous indiquent leur placement comme drogman ou interprètes dans les différents consulats une fois leurs études terminées.

(3) F. REYNAUD et G. VINAY, *Les archives des Chambres de commerce de France*, dans *Gazette des Archives*, n° 56 (1967), p. 27.

3) Archives étrangères

Le fonds d'archives de la Congrégation pour l'évangélisation des peuples, à Rome, possède, du fait des attributions de ce dicastère romain, des documents sur les missions. Ils sont, en effet, le résultat de l'activité des bureaux constituant cet organisme : congrégations générales, congrégations particulières et "congressi". On y distingue les *acta*, les documents présentés à la discussion des membres des "congressi" et d'autres fonds mineurs. Inutile de dire que l'on se trouve devant un fonds d'archives des plus importants et ramifiés. C'est ainsi que le fonds "Grèce" (volumes 101, 129, 130-132, 272) présente des documents portés à la discussion en "congresso", non sans noter que cette mission "Grèce" se rencontre dans les autres fonds généraux des archives (4). C'est toute la marche des missions en divers pays que l'on a dans ce fonds d'une immense richesse, depuis 1622 jusqu'à nos jours.

4) Collection privée

Il s'agit de la collection Peretti, ensemble de documents possédés par les membres d'une famille corse apparentée à un religieux capucin, procureur général des missions et secrétaire général de son ordre à la fin du XVIIIe siècle et au début du XIXe siècle. On y trouve lettres, notes sur les missions des Capucins en général et autres réguliers, en particulier des lettres adressées par le préfet apostolique de Constantinople au comte de La Tour-Maubourg, chargé d'affaires de Napoléon Ier à Constantinople, ainsi qu'à d'autres missionnaires (1814).

B. Bibliothèques

Bibliothèques parisiennes

a) Bibliothèque nationale. - Le département des Manuscrits est trop riche pour ne pas contenir des documents concernant la Turquie et le Levant. C'est ainsi en effet que le manuscrit français 3628 concerne les missionnaires d'Alep et de Beyrouth, le manuscrit français 16.155 comporte des textes sur les Capucins de Chio tandis que les mss. français 16.157-16.158 concernent ceux de Constantinople : lettres de missionnaires et surtout de Philippe de Harlay, comte de Césy, ambassadeur près la Sublime Porte quand les Capucins vinrent s'établir à Constantinople, en raison, d'ailleurs, de son lien de parenté avec le Père Joseph, collaborateur de Richelieu. C'est surtout le ms 4134 du fonds des Nouvelles acquisitions françaises qui revêt une certaine importance puisqu'il comporte de véritables annales des missions du Levant, sans omettre la collection Moreau (volume 842) où l'on trouvera la copie de pièces relatives à Constantinople.

b) Bibliothèque des Capucins de Paris. - Consacrée essentiellement à l'histoire franciscaine et possédant des textes et des copies de documents sur toute la France, cette bibliothèque possède, normalement, sinon des documents d'époque, du moins des copies de textes dont les originaux ont aujourd'hui disparu, ce qui en souligne la valeur, en particulier les manuscrits 1190, 1193 à 1195, constitués de pièces anéanties en 1923 dans l'incendie de Smyrne et dont copie avait été prise auparavant, et d'autres documents relatifs aux missions de Chio et de Syra. Enfin, à la même bibliothèque, les manuscrits 1565 et 2087 contiennent l'un (ms. 1565) la copie des listes de décès des Capucins morts à Saint-Georges de Galata à Constantinople et au palais de France (1644-1741), l'autre une liste similaire mais allant jusqu'à 1826 (ms. 2087).

Les archives de la mission des Capucins de Constantinople et de l'archipel s'inscrivent donc dans un ensemble documentaire de valeur en raison de leur ancienneté, mais aussi parce qu'elles sont le témoignage de l'action pastorale des missionnaires et qu'elles se font, d'une certaine manière, l'écho de l'action des ambassadeurs près la Sublime Porte et donc du rayonnement de la France en Turquie et au Proche-Orient.

P. Jean Mauzaize
Docteur ès-Lettres

(4) *Les grands dépôts d'archives du monde*, dans *Archivum*, t. XV (1965), p. 311 ss.

LES ANCIENS BENEDICTINS DE FRANCE
ET LA RESTAURATION BENEDICTINE DE SOLESMES

La restauration bénédictine en France, humblement commencée par l'abbé Prosper Guéranger dans l'ancien prieuré mauriste de Solesmes en 1833, présente une particularité : à la différence de ce qui se passe habituellement dans les relèvements de ce genre, elle n'a pas été l'oeuvre d'un religieux appartenant déjà à l'ordre concerné. La nouvelle communauté n'a même pas compté parmi ses membres l'un ou l'autre des anciens moines de cette prestigieuse Congrégation de Saint-Maur, dont Solesmes prétendait être la résurrection. Plus d'un cependant vivait encore, car la suppression ne datait que d'un peu plus de 40 ans. Imaginons aujourd'hui le rétablissement d'une congrégation supprimée en 1947...

Cette absence a été reprochée à Dom Guéranger par certains de ses contemporains (1). Lui-même a aussitôt protesté contre l'accusation (2). A nous en tenir à la documentation jusqu'à présent connue, on ne voit pas néanmoins que le restaurateur de Solesmes ait cherché à agréger à sa jeune communauté des hommes vénérables sans aucun doute, mais comptant près de deux générations de plus que lui - il avait 28 ans en 1833 -, et formés à un monachisme dont il entendait tout de même retoucher plusieurs éléments. Si l'expérience des anciens, surtout chez saint Benoît qui y accorde grande attention, demeure un bien précieux, une rénovation s'accommode parfois mieux d'une communauté sans amalgame.

Pour nous éclairer sur l'attitude des anciens moines face au relèvement de l'Ordre à Solesmes, nous ne possédons actuellement aux Archives de Saint-Pierre de Solesmes qu'un bien maigre dossier, offrant cependant un réel intérêt : celui des "Lettres des anciens bénédictins de Saint-Maur, de Cluny et de Saint-Vanne, 1833-1844", émanant de 12 correspondants : 2 Clunisiens, 2 Vannistes (congrégation lorraine) et 8 Mauristes. Ces documents présentent un double intérêt : ils apportent des précisions sur le passé monastique de ces religieux et sur les péripéties de leur existence au cours de la tourmente révolutionnaire. En second lieu, ils traduisent leurs sentiments à l'annonce de la résurrection bénédictine.

Nous avons publié ces lettres en 1975, à l'occasion du centenaire de la mort de Dom Guéranger (3). Il serait trop long de les reproduire ici. Nous entendons seulement les présenter, par congrégations et par auteurs, en soulignant les points principaux.

En vis-à-vis nous aimerions placer les réponses de Dom Guéranger. Mais y a-t-il quelque chance de les retrouver un jour ? Que sont devenus les papiers de

(1) Michel PICOT, dans *l'Ami de la Religion* du 30 juillet 1833 (t. LXXVI, p. 607 - cité par (DELATTE) : *Dom Guéranger, abbé de Solesmes*, Paris, 1910, t.1, p.121), s'étonne que "des hommes qui veulent se faire Bénédictins repoussent toute liaison avec les Bénédictins qui restent en France..."

(2) "Je suis accusé d'avoir repoussé les anciens Bénédictins, moi qui les recherche partout et qui suis en rapport avec plusieurs, que dis-je, avec dix d'entre eux, dans les diocèses du Mans, de Rennes, de Nantes, de Bayeux, de Rheims de Nancy, de Paris, etc. (...)" (Lettre de D. Guéranger à Mme Swetchine, 8 août 1833, arch. de Solesmes). - L'abbé Guéranger laisse entendre que les anciens moines avec qui il est en relation se sentent trop âgés pour rentrer dans le cloître : "On nous reproche de n'être que des novices, comme s'il dépendait de nous de rajeunir les anciens bénédictins et de les déterminer, par cela seul que nous le voulons, à venir se mettre à notre tête".

(3) *Revue Mabillon* (Ligugé), t. LVIII, p. 401-441.

ces anciens bénédictins après leur mort ? Aucune communauté n'était là pour recueillir leurs archives. Si néanmoins il arrivait à l'un des lecteurs de ces lignes de tomber sur une lettre émanant de Solesmes, signée de Dom Guéranger ou de l'un de ses moines, il nous rendrait un signalé service en nous le faisant savoir.

I - CLUNISIENS.

1. LOUIS Henri-Hélène, né à Lyon le 29 juin 1763, profès de Cluny le 3 juillet 1784. Fixe sa résidence à Lyon le 23 juillet 1791. De Pont-d'Ain, où il réside avec une quinzaine de prêtres âgés, il écrit le 7 septembre 1837. Les "papiers publics" (l'*Univers* du 11 août) lui apprennent que "les Bénédictins sont rétablis en France". Rome en effet vient d'ériger Solesmes en abbaye. Or, le bref de sécularisation de cet ancien clunisien lui faisait un devoir de reprendre le chemin du cloître si l'occasion s'en offrait. "A cause de la rareté des prêtres", dit-il, il a accepté d'exercer le ministère de curé pendant 20 ans dans le canton de Trévoux. Sa retraite lui plaît beaucoup, avoue-t-il. Loyalement, mais prudemment, il s'informe : le recevrait-on à Solesmes ? Comment y observe-t-on la Règle, quant au lever de nuit, à l'abstinence, à l'habillement ? Y mène-t-on simplement la vie contemplative ou a-t-on pris en charge une maison d'éducation ? Il souhaiterait un monastère plus proche de Lyon.

2. THOUVENIN Jean-François, né au diocèse de Saint-Dié le 16 juillet 1767, profès de Cluny le 29 juillet 1788. Le 23 avril 1791 il avait fixé sa résidence à Mirecourt (Vosges). Le 3 juin 1838, il postule son entrée à Solesmes. Lui aussi a été informé par la presse et vient aux renseignements. Son désir est de finir sa vie chez les Bénédictins ou les Chartreux. Dès sa sortie de Cluny il a aspiré à rentrer dans un monastère de saint Benoît. (On devine que ce fut le cas de plus d'un jeune moine en 1790). "J'ai passé par bien des traverses", écrit-il sans préciser. En fait, nous savons qu'en 1804 il écrivit au cardinal Caprara pour obtenir dispense de ses vœux et pouvoir se marier. Le légat ne le délia que des vœux de pauvreté et obéissance (4). Il aura été ordonné prêtre au plus tard en 1819 : il affirme en effet desservir la paroisse d'Hagécourt, région de Mirecourt, depuis 19 ans. Il se plaint de "l'indifférentisme qui s'est emparé de la majeure partie des esprits et qui rend le ministère plus difficile".

II - VANNISTES.

1. CHRISTOPHE Charles-Louis-Nicolas, né à Moyenmoutier le 20 novembre 1760, profès de Senones le 25 novembre 1781. Datée du 29 février 1838, sa lettre est expédiée de Malzéville, près de Nancy. Elle porte un cachet de cire rouge à l'effigie de saint Benoît, avec l'inscription : " *Sancte Benedicte* ". Il se dit informé de l'érection de Solesmes en abbaye chef d'ordre et des caractéristiques de la nouvelle congrégation, qui tient ses constitutions "de Cluny, de Saint-Maur ainsi que de celles de Saint-Vanne et de Saint-Hydulphe". Cette dernière précision le met probablement en confiance. Comme les deux clunisiens, il a souffert de la rupture de 1790 : "Je n'ai cessé de désirer mourir dans mon premier état sans cependant sortir de France". Ce détail est à noter. S'expatrier pour mener la vie monastique est une formule à laquelle l'abbé Guéranger avait un instant songé au temps de son séminaire. On aimerait savoir le nombre des moines français qui ont choisi individuellement ce parti après 1790. Dom Christophe paraît sincèrement prêt à terminer sa vie à Solesmes. Mais il a 77 ans. Il s'enquiert de l'observance et de la proportion d'anciens bénédictins dans la communauté de Solesmes. Il adresse son courrier au Solesmes du département du Nord...

2. FRECHARD Joseph, né à Petite-Raon (Vosges), le 30 décembre 1765, profès de Moyenmoutier le 6 janvier 1787. Mort à Vézelize (M. & M.) le 23 juillet 1849 (5).

(4) Cf. dom Paul DENIS, dans *Millénaire de Cluny*, Macon, 1910, t.2, p. 114-146.

(5) Cf. J. Godefroy, "Les derniers chapitres généraux de la Congrégation de Saint-Vanne", *Revue Mabillon*, XXXVI, 1926, p. 233-236.

Dans une lettre interminable, le 13 juin 1833, l'ancien moine raconte son histoire : d'abord émigré, son abbé (du monastère de Senones) l'avait renvoyé en France après la chute de Robespierre pour s'occuper des fidèles du diocèse de Saint-Dié. Le retour de persécution après Fructidor (1797) l'obligea à se cacher. Frappé par l'ignorance et le manque d'éducation dans les paroisses, il avait fondé un groupe de "soeurs d'école", bientôt réuni à une congrégation existante, puis un groupe de "frères d'école" dans un ancien petit couvent de capucins. La Révolution de Juillet perturbe le recrutement ; il offre à Dom Guéranger de reprendre l'oeuvre, les moines prenant en mains la formation des frères. Il donne ensuite des détails sur la vie monastique à la veille de 1789. Dom Guéranger déclina l'invitation, et, devant l'insistance du vieillard se rendit enfin à Vézelize en octobre 1844, pour conclure à l'impossibilité de donner suite. Il ne s'agit donc pas, dans le cas présent, d'une demande d'agrégation personnelle à Solesmes.

III - MAURISTES

1. **BOUSQUET Jean-Pierre**, né à Abeilhan (Hérault) le 28 août 1766, profès de Grasse le 29 décembre 1787. En 1790, diacre à Sainte-Croix de Bordeaux, il déclare vouloir demeurer dans les maisons de son ordre le plus longtemps possible. On le trouve ensuite réfugié à Subiaco (6). Il sera durant plus de 30 ans desservant d'Abeilhan. Le 13 mai 1834, il écrit à l'abbé Guéranger pour s'informer, car les "papiers publics" lui apprennent qu'à Solesmes se trouvent "plusieurs de nos anciens confrères de la Congrégation de Saint-Maur réunis en corps de communauté" (!) Or ajoute-t-il, "nous sommes aux environs de Béziers plusieurs anciens bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur". Ses confrères l'ont chargé de se renseigner. Dom Guéranger répond le 17 juin suivant ; on le sait par une seconde lettre de dom Bousquet, du 30 janvier 1843, qui demande des nouvelles de ce monastère de Solesmes auquel il s'intéresse sans pouvoir s'y rendre. Il vit retiré à Bassan, se conformant autant qu'il le peut à l'esprit de la Règle.

2. **CHABBERT Bernard-Etienne**, né le 22 novembre 1762 à Tours, profès de Saint-Melaine de Rennes le 13 novembre 1785. A Evron (Mayenne), le 27 octobre 1789, il signe la requête de la communauté à l'Assemblée nationale. L'expulsion le trouve à Marmoutiers en août 1792. Arrêté, interné à Bordeaux et à Blaye en 1793, il fait la terrible expérience des pontons sur le "Républicain". Il est chanoine de Tours lorsqu'il écrit à dom Guéranger, le 28 juillet 1833. A la nouvelle du rétablissement de l'Ordre, il exulte et chante son *nunc dimittis*. Mais il fait état de son grand âge et de ses infirmités, qui lui interdisent de prêter un concours actif. Il ajoute un précision pleine d'intérêt : "Je crois bien que le petit nombre de religieux, qui, profès des différentes congrégations, composent l'ordre bénédictin en France, vous sera absolument inutile et nul pour les mêmes raisons que j'allègue. Nous ne sommes plus que trois Mauristes dans le diocèse. Je n'en connais pas d'autres. Et combien où il n'y en a plus."

L'année suivante, 29 janvier 1834, il s'informe -mais non pour lui-même- des conditions d'admission et du costume. Puis il donne un conseil que l'on retrouve sous la plume d'autres anciens moines : l'ouverture à l'éducation : "Recevoir gratuitement des jeunes gens, chez plusieurs de qui la vocation leur avientrait avec la pratique de la Règle. Ce sont eux qui, sous le nom de candidats, fournissoient dans les derniers temps des sujets à la Congrégation de Saint-Maur." A la différence de dom Fréchart, soucieux d'éducation comme fin en soi, dom Chabbert voit plutôt la raison sociale qui fera admettre les monastères dans l'opinion : "Dans le trop malheureux siècle où nous vivons, il faut, plus qu'en tout autre temps, pouvoir offrir des avantages temporels pour conduire aux spirituels".

Le 17 août 1841, âgé de 80 ans, il donne encore signe de vie. Il ne mourra que quatorze ans plus tard.

(6) Pour les notices des anciens Mauristes, voir D. CHARVIN, "Les Religieux de la Congrégation de Saint-Maur pendant la Révolution", *Revue Mabillon*, LVI, 1966, et LVII, 1967, et Y. CHAUSSY, *Matricula monachorum professorum Congr. S. Mauri*, Paris, 1959.

3. DEBROISE Jean-Baptiste-Elisabeth, né à Rennes en 1766, profès de Saint-Serge d'Angers en 1787. Incarcéré sous la Révolution. Chanoine de la cathédrale de Rennes. Mort le 31 octobre 1859.

4. FREART Pierre-Bernard, né au Mans en 1758, profès de Saint-Germer en 1779, sous-prieur à Saint-Florent de Saumur en 1790. Assermenté, abdique ses fonctions en mars 1794. Directeur de la poste au Mans. Après 1802 il se rétracte, est nommé chanoine honoraire du Mans en 1803, tout en demeurant contrôleur des postes. Mort le 6 décembre 1835.

De ces deux anciens Mauristes, nous ne possédons pas de lettres à Dom Guéranger ; mais celui-ci les nomme dans ses souvenirs, parmi ceux qui ont chaudement encouragé son oeuvre de restauration bénédictine.

5. GROULT d'ARCY Nicolas-Joseph, né à Montebourg (Manche) en 1763, profès de Saint-Benoît-sur-Loire en 1784. Entré dans l'administration militaire sous la Révolution jusqu'en 1801 (7). En 1803, demande au cardinal Caprara à être relevé des censures encourues pour mariage (épouse décédée en 1802) et dispensé des obligations de ses voeux, sauf de celui de chasteté. Enseigne la théologie morale en Sorbonne en 1813. Succède en 1817 à dom Marquet comme directeur de l'Institut royal des Chevaliers de Saint-Louis à Sensil, transféré à Vaugirard en 1821. Mort à Vichy le 18 août 1843.

Son dossier contient 10 lettres à Dom Guéranger, de 1833 à 1839. C'est le restaurateur de Solesmes qui fait cette fois les premiers pas, en rendant visite à l'ancien mauriste en mai 1833, afin d'obtenir de lui une aide financière. Dom Groult possédait en effet, outre sa grande maison de Vaugirard, l'abbaye Saint-Vincent de Senlis ainsi que des sommes importantes que lui avait remises dom Verneuil, dernier prieur de Saint-Denis, en vue d'aider au rétablissement de l'Ordre dès que la chose serait possible. Au terme de tractations difficiles, dom Groult consent un prêt de 24 000 francs en faveur de Solesmes. Il manifeste envers l'entreprise un intérêt soutenu (du moins le montre-t-il épistoliquement), mais insiste pour que l'on adjoigne au jeune monastère un pensionnat pour l'enseignement. Il propose même de céder pour cela Saint-Vincent de Senlis, qui lui coûte cher et aurait besoin de grosses réparations.

Lors de la crise interne qui secoue la communauté de Solesmes en 1836, dom Groult est élu prieur par les révoltés. Une fois dom Guéranger rétabli par l'évêque du Mans, l'ancien mauriste se voit offrir le titre honorifique de "supérieur général de la congrégation" -congrégation encore inexistante. Son voyage à Solesmes, toujours remis à plus tard ne se réalisera jamais.

6. JORET de LONGCHAMP Jacques-François-Marie, né en 1761 à Brains, diocèse de Nantes, profès de Saint-Florent de Saumur en 1788, déporté en Espagne en 1792, revenu en France en 1802. Demande à être relevé de ses voeux, mais, encouragé à persévérer, se fait ordonner prêtre en 1805 (8). Lorsqu'il écrit à dom Guéranger, le 28 octobre 1837, il est curé de Bouée, près de Savenay. "Sur le bord de la tombe", il voudrait savoir s'il pourrait avoir "un azile" à Solesmes, en y portant son mobilier. Il révoquerait alors en faveur du jeune monastère le testament qu'il a déjà fait en faveur de la Meilleraie (monastère trappiste). Il s'informe du régime, du nombre des moines, "et si vous n'avez rien à craindre d'un revirement de parti", allusion à la position d'un monastère non autorisé par l'Etat concordataire : il se souvient sans doute de l'affaire des Trappistes de Melleray, en partie dispersés par la force publique en 1831.

(7) Demande de réconciliation : Arch. nat., AF IV 1897, dos. 1, pièce 58 ; 1898, dos. 2 pièce, 18 ; 1899, dos. 10 pièces, 65-66 [Note de J.M.]

(8) Demande de sécularisation : Arch. nat., AF IV 1902, dos 6, pièces 201-203 ; 1910, dos. 3, pièces 135-136. [Note de J.M.]

7. LA TOUR (Pierre-François de -), né à Nantes en 1760, profès de la Couture du Mans le 24 août 1782. Professeur à Pontlevoy en 1789. Emigré au Portugal en 1792. Mort le 31 décembre 1835 à Laillé (I. & V.).

Dom Guéranger le rencontre à Nantes le 25 février 1833. "J'ai vu aujourd'hui un saint, écrit-il (...). J'allai pour lui demander de l'argent et voilà que je trouve un homme de 73 ans qui veut venir avec nous, quitter une position douce, deux soeurs avec qui il vit, une aisance commode, et cela par fidélité à ses vœux." Réflexion faite, le vieillard renonce à ce projet. Dom Guéranger recueillit de lui de vifs encouragements et "de précieux renseignements sur l'esprit de la Congrégation de Saint-Maur dans ses dernières années. Il y avait les philosophes, les viveurs, les jansénistes, et enfin les véritables moines. Le parti opposé au jansénisme allait se fortifiant."

8. LECOMTE Louis-Dominique, né à Charly (Aisne) en 1760, profès de Saint-Germer de Fly en 1781. Insermenté, réfugié en Angleterre, Belgique et Allemagne. Rentré à Bayeux en 1796. Mort le 12 octobre 1841, chanoine titulaire de Bayeux. On conserve de lui, datée du 6 janvier 1834, une lettre adressée à "Monsieur Fréart, Ex-contrôleur de la poste aux lettres, au Mans". Il le prie "d'engager nos confrères de Solesmes à corriger notre Histoire des Papes et à la faire imprimer à leur profit". Ces anciens Mauristes considèrent donc les solesmiens comme leurs continuateurs.

9. LE ROY Jacques-François-Michel, né à Château-Porcien le 1er juin 1761, profès de Saint-Rémi de Reims le 23 mars 1783, ordonné à Paris le 8 mars 1788, moine à Corbie, émigré le 8 septembre 1792, rentré en 1800, desservant de Villers-en-Pragères (Aisne). Il est vicaire à Saint-André de Reims depuis 8 ans lorsqu'il écrit à dom Guéranger, le 18 juin 1833, "pour être agrégé à la nouvelle congrégation", annoncée par les *Annales de philosophie chrétienne* (9) comme rétablissant la Congrégation de Saint-Maur. Il s'enquiert des conditions et d'éventuels confrères effectuant une démarche similaire. "J'aurais bien désiré voir l'approbation du gouvernement", dit-il en songeant à la tentative de relèvement de Saint-Maur à Senlis en 1817, munie de l'autorisation royale, mais dont il regrette l'échec.

10. MALVAUX Charles-Pierre, né à Paris, en 1763, profès de Saint-Denis en 1785. Le 26 septembre 1837, informé à son tour par la presse, il supplie que lui soit accordé "l'avantage d'aller me réunir à ceux de mes anciens confrères qui se sont déjà rendus auprès de vous". Il insiste, fait état de sa parfaite santé pour 74 ans. Au lieu de demander des précisions sur l'observance de Solesmes, il fait le récit de sa vie durant les années troublées (10).

11. RICHARD Jean-Baptiste, né en 1757, profès de la Chaise-Dieu le 3 mars 1778. Moine à Brantôme. Chanoine de Périgueux. Il est le doyen d'âge des anciens bénédictins qui ont écrit à Dom Guéranger. Le 14 mai 1836, il envoie une lettre assez brève exprimant sa joie et ses encouragements. "Si j'étais moins âgé je serais bien jaloux de fermer les yeux au milieu de vous."

12. VACHERON B. Curé de la Chaise-Dieu de 1825 à 1844. Son nom ne figure pas sur les matricules aujourd'hui connues. Sa lettre, du 20 octobre 1835, laisse entendre qu'il appartenait à Saint-Maur. Peut-être n'était-il que novice à la veille de la dispersion. Mais il fait état de l'accomplissement de ses "obligations", à propos du "désir que j'ai toujours conservé de pouvoir finir mes jours dans l'état religieux que j'avais embrassé dans mes jeunes années" et se présente comme "ancien religieux de cet ordre". Mais aucune allusion à sa vie à partir de 1790. Ce qui le réjouit, c'est d'apprendre que Solesmes observe la règle bénédictine "comme

(9) Article de S. FOISSET, "Résurrection de l'Ordre des Bénédictins en France", *Ann. de ph. chrét.*, t. 6, n° 35 (31 mai 1833).

(10) Texte dans *Rev. Mabillon*, LVIII, n° 262, p. 434-5 ; il fut instituteur à Chevreuse (Arch. nat., AF IV 1910, dos. 3, pièce 143) [complément de note apporté par J.M.]

elle était observée par la congrégation de Saint-Maur au temps où elle embrassa la réforme" -c'est-à-dire dans la ferveur des débuts-, tandis qu'il regrette "le relâchement qui s'y était introduit dans les derniers temps".

Constatons que tous les correspondants se réjouissent à la nouvelle du relèvement de l'ordre bénédictin. On ne trouve pas chez eux de scepticisme au sujet de l'oeuvre entreprise. Tout au plus émettent-ils le souhait que ces débuts ne connaissent pas l'échec de la tentative de Senlis en 1817. La protection du gouvernement les préoccupe presque plus que la reconnaissance par Rome. A vrai dire, celle-ci ne leur paraît peut-être pas faire problème, puisqu'il ne s'agit pas de fonder un ordre nouveau.

La moitié d'entre eux postulent leur admission, par attachement à leurs voeux et par souci de mourir au sein de l'ordre. Ce sont eux surtout qui interrogent sur l'observance de Solesmes. D'autres aimeraient se joindre à la communauté nouvelle, mais reconnaissent qu'ils ne le peuvent en raison de leur âge. On les voit aussi désireux d'y retrouver d'autres anciens confrères. Ils s'ignorent en général dans leur dispersion ; aucun organe de liaison ne semble exister entre eux.

Enfin, le nombre des correspondants demeure restreint. Leur tranche d'âge explique en partie la chose. Et ce sont naturellement les plus attachés à leur passé monastique qui ont pris la peine de se manifester. Par ailleurs, les débuts de Solesmes ont été très humbles. Quelques organes de presse seulement en ont parlé. Le fait aussi de reprendre la vie bénédictine dans un prieuré peu connu et non dans une abbaye de renom limitait la notoriété.

Solesmes est le seul monastère bénédictin de France à avoir reçu de telles demandes au XIXe siècle. Les fondations ultérieures se feront à une époque où les anciens moines auront disparu. Il serait intéressant d'établir des comparaisons avec ce qui s'est passé pour les autres restaurations d'ordres religieux.

fr. Louis Soltner, o.s.b.

ARCHIVISTE DEBUTANT POUR JEUNE CONGREGATION

Les papiers du Père Lamy et la congrégation des Serviteurs de Jésus et de Marie

On me demande de présenter dans ce Bulletin comment j'ai procédé et ce que j'ai découvert depuis 1983, date où je fus nommé archiviste de la jeune congrégation des Serviteurs de Jésus et de Marie, fondée en 1930 par le P. Jean-Edouard Lamy (1). Voici donc quelques mots sur la situation de départ, le travail fait et quelques résultats obtenus à ce jour, dans l'espoir qu'ils seront de quelque intérêt et utilité. Pour ma part, ce travail m'a passionné.

I. POINT DE DEPART

a) La mission qui m'était confiée : rendre utilisables et exploitables les documents de notre fondateur, afin d'élucider sa pensée et de la mettre à la disposition de tous. Pour faire ce travail, je n'avais aucune compétence, sinon un certain goût d'accumuler et de classer.

A ma disposition : le contenu de 3 ou 4 caisses intitulées "PERE LAMY", et un petit local que je devais partager avec des amateurs de bandes magnétiques, etc., local qui devient peu à peu : "les archives".

b) Etat des documents

Quoique premier archiviste nommé de la Congrégation, j'étais loin d'être le premier à avoir accès aux "papiers du P. Lamy" :

- exploitation pendant 20 ans (1932-1952) par le *Bulletin des Anciens Paroissiens du P. Lamy*, qui en publiait de larges extraits ;
- premier classement par le comte Biver († 1952) de la correspondance (classement par dates dans des boîtes ou regroupement dans des enveloppes sous des titres divers ; paquets accumulés pêle-mêle sans explication apparente, ou liasses enroulées depuis 50 ans...) ;
- édition en 1959 d'un certain nombre de documents, sous le titre : *Ecrits spirituels* ;
- constitution, vers 1980, d'albums-photos (sous plastique !) avec la plupart des originaux, dans l'intention de les montrer aux nouvelles générations de novices ;
- début de déchiffrement et de dactylographie des "Lettres du Père" (travail interrompu à mi-chemin par l'envoi d'un frère aux études).

L'état des "papiers du Père" se ressent enfin des diverses consultations, recherches et extractions pour des besoins divers, subies au cours de dizaines d'années.

(1) Jean-Edouard Lamy (1853-1931), né au Pailly (Haute-Marne), prêtre en 1886. Aumônier de l'"Oeuvre de jeunesse" animée par les Oblats de Saint François de Sales à Troyes ; vicaire à Saint-Ouen au diocèse de Paris, il y devient le curé des chiffonniers ; en 1900, curé de La Courneuve il se dévoua pendant 23 ans auprès des sans-logis. Prêtre humble et favorisé d'une vie mystique, vivant dans une atmosphère spirituelle intense, il fonda en 1930 une congrégation pour la sanctification des prêtres, destinée à l'apostolat des jeunes d'où est sortie la congrégation des Serviteurs de Jésus et de Marie (cf. *infra* Bibliographie, p. 72).

II. AU TRAVAIL

a) Formation

Pour me former, mon supérieur m'invitait à prendre contact avec l'Association des Archivistes de l'Eglise de France. C'est ainsi qu'en novembre 1983 j'arrivai au congrès d'Issy-les-Moulineaux : là, les PP. Molette et Sourisseau me mirent en contact avec quelques archivistes qui, très aimablement, m'invitèrent à visiter leurs archives et prirent sur leur temps pour me donner quelques rudiments et répondre à mes questions.

b) Quelques opérations préliminaires s'imposèrent :

- mise à l'abri des clés (qui étaient jusqu'alors à la disposition de qui voulait) des armoires métalliques contenant les archives ;
- fabrication d'une estampille, pour marquer les pièces ;
- premier tri des paquets, liasses et enveloppes, pour avoir une idée du travail à faire ;
- adoption d'un cadre de classement : grosso modo, ce sera celui fait par les congrégations féminines, avec quelques adaptations.

c) Par quoi commencer ?

Le jeune prêtre que j'étais pouvait facilement prévoir qu'on lui confierait d'autres tâches que celle de trier des papiers : les heures consacrées aux archives étaient donc comptées. Pour qu'à mon départ tout ne soit pas à recommencer, je devais n'entreprendre que des tranches de travail bien délimitées, et faire du travail définitif. Pas question de préparer des classifications abondantes sans les numéroter immédiatement. Le cadre de classement fournissait l'instrument de travail idéal pour ce genre de travail par tranches.

1° La correspondance (déjà entre les mains des dactylos) était la tâche la plus urgente.

Et d'abord toutes les lettres "du" Père Lamy, regroupées par correspondant et classées par date, estampillées et numérotées, rangées dans des enveloppes (avec indication du contenu sur l'enveloppe), puis dans des chemises à rabats et bandes élastiques, formeront le contenu des deux premières boîtes-archives.

Ensuite, les lettres "au" Père Lamy subiront le même sort. Au total plus de 1500 lettres. Ces boîtes, comme quelques autres contenant les documents les plus précieux, auront le privilège d'être elles-mêmes mises à l'abri dans des boîtes ignifugées.

2° Parallèlement commençait l'inventaire détaillé des pièces contenues dans les différentes enveloppes et liasses.

Chaque bout de papier reçoit une numérotation provisoire permettant de le retrouver, et est décrit en une ligne sur une liste en double exemplaire. Cette opération permet d'avoir sous les yeux une idée de l'ensemble des pièces tout en les maintenant dans leur état primitif aussi longtemps que le classement définitif n'est pas établi. Aussitôt c'est l'estampillage et la numérotation.

3° La correspondance terminée, ce sont les papiers de la fondation avortée de 1930 (série 1A), puis les sermons et papiers de fonction (série 3A) et les "écrits spirituels" et "constitutions" (série 7A) qui sont en cours de traitement.

Au passage, quelques lettres jugées plus intéressantes ont été tapées à la machine... la biographie augmentée (1988) du Père Lamy en a bénéficié.

III - QUELQUES RESULTATS

Certains résultats dépassent de beaucoup ce qu'on pouvait prévoir en 1983.

1° La correction des Ecrits spirituels du Père Lamy compte parmi les découvertes les plus importantes.

Aujourd'hui encore, les fils du P. Lamy ne connaissent les écrits spirituels de leur fondateur que sous la forme d'une édition de 96 pages dactylographiées, et photocopiées pour usage privé en 1980. Cette édition n'est elle-même qu'un remaniement des textes imprimés en 1959. Quant aux manuscrits eux-mêmes, ce ne sont que des notes que le P. Lamy jetait sur des demi-feuilles ou des bouts de papier, lorsqu'après la messe il recevait quelque inspiration.

L'inventaire et l'examen des originaux montrent quelques lacunes importantes des éditions :

- a) Un tiers environ des manuscrits n'a pas été publié ;
- b) Les éditions contiennent des erreurs assez nombreuses : erreurs de mots, omissions ou interpolations, dues à la mauvaise écriture du P. Lamy ; et même déplacements de pages entières, dus au désordre des feuillets manuscrits.
- c) Amalgame des écrits du Fondateur (1925-1930) avec des brouillons de sermons aux enfants des patronages de Troyes (1885-1890) .

Parmi les conclusions qui s'imposent, la première est l'urgence de publier le texte corrigé, ordonné et complet des *Ecrits spirituels*. Il est évident aussi qu'il faut bien distinguer les écrits de jeunesse destinés aux patronages d'enfants, des notes écrites 40 ans plus tard pour les religieux. Enfin, une piste pour un travail ultérieur : un examen attentif des brouillons de Troyes (4 ou 5 moutures par sermon) pourrait essayer de montrer comment le P. Lamy s'est démarqué par rapport aux manières de penser qui l'entouraient, en particulier le jansénisme.

2° L'influence de saint François de Sales sur le P. Lamy est une découverte aux conséquences capitales.

L'ascendance salésienne de notre congrégation était, jusqu'à ces dernières années encore, totalement ignorée. Nous ignorions même (question gênante !) si et dans quelles conditions le P. Lamy était resté oblat de saint François de Sales après son envoi à Paris (1892) et sa nomination comme curé de La Courneuve (1900).

Cette ignorance vient, d'une part de la mort du P. Lamy survenue avant qu'il ait pu former spirituellement ses religieux, et de l'impossibilité historique de travailler la question jusqu'aujourd'hui, d'autre part de l'impression plutôt négative donnée par la biographie du comte Biver, sur les rapports du Père avec les Oblats.

Or les archives, même si elles n'ont pas tout résolu, ont permis de revenir sur certains préjugés. Deux constatations ont fait avancer les choses :

a) **La correspondance** : parmi les lettres "diverses", on a trouvé pas moins de 21 lettres, provenant de onze Oblats de saint François de Sales, datées de 1891 à 1922, et 3 brouillons de lettres du P. Lamy aux Oblats.

Elles expliquent comment, tout en restant oblat, il a pu être nommé curé à La Courneuve et connaître, des dizaines d'années, un certain isolement de ses frères. Elles montrent que le Père était encore oblat en 1922, et que ses rapports avec ses frères étaient, dans l'ensemble, cordiaux et fraternels.

b) **"Resté toujours attaché par le coeur"** (2) à la Congrégation des Oblats, comment le P. Lamy n'aurait-il pas été imprégné de l'esprit de saint François de Sales ?

Ce qu'une lecture rapide d'Écrits spirituels incomplets laissait dans l'ombre, reçoit un éclairage nouveau lorsqu'on consulte aussi les inédits et qu'on se met à fréquenter saint François de Sales. Des citations fréquentes, des conseils, maximes, attitudes spirituelles identiques, et même des directives explicites ("C'est plutôt saint François de Sales qu'il faudra suivre comme esprit"), indiquent nettement la filière à suivre.

Désormais les Serviteurs de Jésus et de Marie ne peuvent plus se passer d'une étude sérieuse de saint François de Sales.

(2) Lettre au P. Lebeau, osfs, in Paul BIVER, *Apôtre et mystique, le Père Lamy*, éd. du Serviteur, 1988, p. 270-271.

3° Notre "histoire de famille" mieux connue

a) La vie du Père Lamy

Le Père Lamy jetait ses lettres : les rares documents qu'il a conservés sont naturellement les plus importants. Dans l'édition augmentée de sa biographie, elles viennent apporter une confirmation objective à bien des affirmations autobiographiques qui, sans cela, auraient pu n'être que des "souvenirs de vieillard" : la Légion de Saint-Maurice, les rapports du P. Lamy avec le Père Brisson, avec le curé de Guéret, le cardinal Amette, le chanoine Dupin, Jacques Maritain et d'autres, se trouvent ainsi pris sur le vif et rajeunis de plus de 50 ans, tout comme ses adieux à son pays en 1879, les incidents de 1906 à La Courneuve, sa consécration à Marie en 1911.

b) La fondation de Chambourg (1930)

Pour ma part, c'est dans la brève histoire (3 mois) de la fondation des S.J.M. à Chambourg (Indre) que j'ai le mieux découvert le cœur de notre fondateur. Dans sa correspondance et ses notes intimes au moment de sa douloureuse désillusion, dans sa persévérance héroïque devant la persécution, j'ai rencontré l'homme, le saint. L'exemple vécu des vertus qu'il a enseignées, on le trouve là, en concentré si j'ose dire. Tout cela sera utile dans l'éventualité d'un procès de béatification.

4° La question des paroisses posée autrement

Les archives permettent aujourd'hui de poser autrement une autre question, à laquelle personne ne semblait pouvoir répondre lorsque j'étais novice il y a une dizaine d'années : "Les S.J.M. doivent-ils s'occuper de paroisses ?"

Car non seulement on n'a trouvé aucun document où le Père s'oppose à la prise en charge de paroisses, mais dans la grande fresque inédite que sont les "Notes pour la direction des Oeuvres de jeunesse", il voit ses fils "rénovant la paroisse", non seulement par des Oeuvres diverses "en faveur de la classe ouvrière, dont on parle tant et dont on s'occupe si peu", mais en s'occupant aussi des offices du dimanche (messes, baptêmes, vêpres...) et des catéchismes, pour les adultes comme pour les enfants (3).

Aussi on peut penser que grâce au travail des archives, les besoins actuels des diocèses de France et leurs appels, trouveront peu à peu une résonance nouvelle chez nous. La question sera désormais davantage d'étudier selon quelles modalités concrètes, et avec quelles attitudes spirituelles et pastorales, des religieux du P. Lamy peuvent oeuvrer dans un cadre paroissial.

CONCLUSION

En quelques années les archives nous ont ouvert des perspectives qui touchent à l'essentiel : notre spiritualité, notre histoire, notre apostolat. Comment une Congrégation pourrait-elle vivre en ignorant sa propre histoire, les grandes lignes de sa spiritualité, la pensée de son Fondateur ? Puissent les quelques résultats obtenus être un stimulant à poursuivre le travail, et un encouragement à dégager du temps et des énergies pour que peu à peu les documents deviennent utilisables et "comestibles" pour les futures générations.

Qu'il me soit permis ici de lancer un appel : on nous demande souvent si la béatification du père Lamy est en vue... L'heure approche peut-être où cette oeuvre pourra être entreprise. En vue de préparer la route, en cette heure où la plupart des personnes qui ont connu le P. Lamy disparaissent, tous les documents qu'on voudra bien nous communiquer sont les bienvenus. Ils seront autant de jalons en vue d'une meilleure connaissance de celui qui se définissait comme "un pauvre prêtre".

P. Marie-Joseph, s.j.m.

(3) Les "Notes" ont été éditées dans le *Bulletin des Serviteurs de Jésus et de Marie*, n° 138 (novembre 1986), p. 21 à 31.

GROUPE DE RECHERCHES HISTORIQUES ET ARCHIVISTIQUES
DES CONGREGATIONS FEMININES
La session de Marseille

La 50e session du Groupe se tint à Marseille, du 10 au 14 novembre 1989, et réunit une quarantaine de soeurs venues de différents points de France et d'Italie. Les deux jours de travail habituels se prolongèrent jusqu'au 14, grâce à des rendez-vous pris par Monseigneur Molette et dont il voulut faire profiter les soeurs archivistes. Le thème de la session était : "L'essor missionnaire des Congrégations".

Elle eut lieu au Centre "Notre-Dame du Roucas", chemin du Roucas blanc, dans la propriété des Jésuites qui domine la mer et qui, devenue maison d'accueil, est animée par la Communauté du Chemin neuf.

Mgr Molette nous plongea immédiatement dans l'ambiance missionnaire en ouvrant les travaux. Voici quelques notes prises au cours de son exposé. A un regard superficiel, l'expansion missionnaire peut apparaître comme en lien avec la colonisation. Mais, dès le début de l'époque moderne, les Instructions de la Propagande rappelaient très nettement que le missionnaire n'est pas envoyé par la nation, mais qu'il est porteur de l'Évangile ; et le martyre est le témoignage rendu à la Foi. A cette époque déjà, la mission a une dimension virtuellement universelle... Le 19e siècle fut le grand moment de l'expansion missionnaire, surtout pour la France. Ainsi, par exemple, le diocèse de Rodez, de 1850 à 1950, possède 4.000 fiches de missionnaires ; celui de Quimper compte 1.000 missionnaires et autant de prêtres sur place, etc...

Or actuellement on remarque un certain silence sur l'activité missionnaire, et même un doute sur sa légitimité. Or, dans nos congrégations, la vie missionnaire se présente sous trois aspects : hospitalière, enseignante, contemplative. Cette activité a un aspect spirituel qui transcende les contextes socio-politiques et pour lequel une lecture sociologique est forcément insuffisante...

Les Archives nationales d'Outre-mer, autrefois rue Oudinot à Paris, ont été transférées à Aix-en-Provence. Ce sont les archives non de gestion mais de gouvernement. Elles sont intéressantes pour les Congrégations, mais jusqu'à un certain point seulement, comme nous devons le constater en nous rendant dans ce dépôt.

Heureusement que certains fonds ecclésiastiques et religieux existent, et sont très précieux non seulement pour la congrégation missionnaire dont ils proviennent, mais aussi pour les populations au milieu desquelles s'est déployée cette activité missionnaire. Que l'on songe, par exemple, aux Archives Deschatelets dont il fut question dans le bulletin des archivistes : les O.M.I. y ont un fonds d'archives très riche et documenté sur toute leur activité au Canada.

Les archives missionnaires des diocèses et des congrégations masculines et féminines ayant excité certaines convoitises, il a fallu que la Secrétairerie d'Etat rappelât que les archives missionnaires sont la propriété exclusive de l'Eglise. Comme le disait une archiviste : "Nos archives, c'est notre carte d'identité".

Soeur Marie-Aimée Gaffié, des Augustines hospitalières de Dieppe, ouvrit la série des exposés : au 17e siècle, trois Augustines hospitalières embarquent à

Dieppe le 4 mai 1639 sur le "Saint-Joseph", avec trois Ursulines enseignantes, plus six Pères jésuites, une jeune fille et Madame de La Peltrie. Après un voyage de trois mois, elles débarquent à Québec le 1er août. Comme pour toute fondation, les débuts furent pénibles...

Pour ne pas allonger outre mesure ce compte-rendu, citons simplement les intervenantes dont les exposés feront l'objet d'un futur fascicule. Après Sr Anne-Marie Gaffié, nous avons entendu :

- . Soeur Renée Lelandais, des Filles de la Charité (Paris) : "L'expansion missionnaire de la Compagnie".
- . Soeur Jeanne-Hélène Sineau, de la Congrégation de Saint-Paul de Chartres : "L'essor missionnaire des Soeurs de Saint-Paul".
- . Soeur Ana Bonet Punsoda, de la Compagnie de Jésus-Marie, Rome : "La Congrégation de Jésus-Marie missionnaire".
- . Soeur Dominique Jacquot, des Soeurs de l'Enfant-Jésus (Paris) : "Un appel de l'Asie aux Soeurs de l'Enfant-Jésus".
- . Soeur Geneviève Tardy, de la Congrégation Saint-Joseph de l'Apparition (Fontenay sous-Bois) : "Les appels de la mission au service des populations d'Outre-mer, sans distinction de races, ni de langues, ni de religions, à partir de 1835."
- . Soeur Geneviève Couriaud, de la Présentation de Marie, à Bron : "Porter partout le feu de la connaissance de Jésus-Christ".
- . Soeur Madeleine Saint-Jean Leblanc, des Dominicaines de la Présentation, (Tours) : "Les dominicaines de la Présentation en mission d'Ouest en Est".

Chaque jour, le Sacrifice eucharistique nous remettait en face du don total du Christ, source et modèle de toute activité missionnaire.

Après le travail en salle, voici des leçons de choses. Et d'abord, le dimanche après-midi passé à Notre-Dame de la Garde. Nous avons contacté M. Félix Raynaud qui occupe sa retraite en classant les innombrables ex-voto donnés à la Vierge et en recherchant leur histoire. Car toute une partie des murs de la basilique en est tapissée. Il a donné une conférence très intéressante et suggestive, car elle nous donnait des idées pour développer notre attention à toute l'iconographie. Puis la journée s'est terminée par le Saint Sacrifice présidé par Mgr Coffy dont l'homélie montra l'intérêt du travail de l'archiviste. Et que dire de la vue de Marseille tout illuminée le soir ! beau spectacle, autre que celui du jour lorsque la mer scintillait sous le grand soleil, car nous avons joui d'un temps splendide tout le long de notre séjour.

Le lundi matin nous retrouvait toutes à Saint-Victor : messe dans la crypte, sur le tombeau de saint Cassien. Monseigneur exalta le sacrifice de tous ces pionniers qui plantèrent le christianisme dans notre pays et spécialement dans le midi de la France. Dans une visite particulièrement riche de la crypte où le spécialiste qu'est le P. Paul Amargier nous a permis de retrouver la toute petite église primitive, nous avons mieux compris comment s'éclaircissent mutuellement les apports des fouilles archéologiques et des sources documentaires manuscrites.

Le car nous conduit ensuite vers les fouilles du Vieux Port et le musée de la Chambre de Commerce. Les premières ont été aménagées en jardin entourant la "corne" du Vieux-Port : c'est là où arrivèrent et d'où partirent beaucoup de missionnaires. Le musée intéressa les sessionnistes : tous ces bateaux différents de forme, de grandeur, étaient comme une illustration de nos propres archives !...

Remontées vers le Roucas en suivant une partie de la grande corniche, nous reprenons des forces grâce au "déjeuner festif" préparé par la Communauté du Chemin neuf qui avait mis les petits plats dans les grands ! Joie de toutes devant la table si bien décorée et le menu succulent !

L'après-midi, deux membres du Chemin neuf nous parlèrent de l'origine de leur groupe, né à Lyon, et de leur apostolat.

Ensuite, Mgr Molette nous commenta quelques passages du *Manuel de l'Archiviste* par ces quelques pensées :

- La conscience d'un archiviste devrait être la conscience de l'Eglise... Tel est un élément essentiel du caractère spécifique de celui ou de celle qui a la charge d'archives ecclésiastiques et religieuses.
- Hommage du Cardinal Samoré qui honora Mgr Molette de son amitié et près de qui il développa son sens de l'Eglise.
- Avoir des points de repère très clairs, le respect absolu de la vérité.
- Intérêt de la publication de documents exhaustifs... rien ne peut la remplacer... Importance des éditions critiques, avec toutes les annotations requises.

Le mardi, était prévue une journée à Aix-en-Provence. Le trajet en car permit d'admirer la longueur du port de Marseille, et la campagne provençale. Par une visite guidée de la ville, nous admirons le Cours Mirabeau, les fontaines, et les nombreux et magnifiques hôtels particuliers du 18e siècle, etc... En fin de matinée, la messe nous réunissait à Saint-Jean de Malte, d'où nous partions pour la communauté des Soeurs de Saint-Thomas de Villeneuve qui nous accueillait si fraternellement pour le repas de midi.

Après celui-ci, une halte près du tombeau de la vénérable Mère Pauline de Pinczon du Sel ; elle est à l'origine, après la Révolution, d'une congrégation de Saint-Thomas de Villeneuve, dite de Notre-Dame de Grâce. Pendant plus d'un siècle, les deux congrégations suivirent chacune leur chemin, jusqu'à l'union réalisée en 1984.

Trop vite il faut partir et nous voici au Grand Séminaire où, à l'instigation de l'Archevêque, vient de s'ouvrir un Centre Blondel qui rassemble bibliothèque et archives. Madame Coutagne en fit une présentation fervente. Ce fut vivant, chaleureux et très applaudi ! Et nous avons pu nous arrêter devant les panneaux d'une exposition particulièrement remarquable : là encore, c'était pour nous une leçon de choses ; car les livres, les manuscrits, les photographies, etc. nous rendaient Maurice Blondel tout proche, en le situant dans son milieu et son époque.

Enfin la journée se termina par la visite des Archives d'Outre-mer, dont le conservateur, M. Maurel, nous fit les honneurs avec tant de gentillesse, alors que les encombrements de la ville nous avaient mis en retard sur l'horaire prévu... Non seulement il nous a présenté l'histoire et le développement de son dépôt, mais il nous a introduites dans les deux expositions qu'il avait préparées à notre intention et nous a fait visiter les différentes parties de ce dépôt.

Le lendemain, après les photos-souvenir, l'on se sépara pour regagner son lieu de travail, en attendant la session d'avril 1990.

Neuilley, le 30 janvier 1990

Soeur Stanislas-Kostka
trésorière du Groupe

UTILISATION DES ARCHIVES PAR LA SOEUR ARCHIVISTE

de la Congrégation de la Divine Providence de Créhen

Notre dernier chapitre général a demandé que, dans la période 1986-1992, la formation permanente des soeurs comprenne, entre autres choses, un approfondissement de l'histoire de la Congrégation et de nos trois vocables (Filles du Coeur Immaculé de Marie, dites Filles de la Providence ou Mères des pauvres). Deux moyens étaient particulièrement souhaités :

- Réaliser des panneaux d'exposition à la Maison-Mère, avec des documents d'archives ;
- Publier, dans chaque Bulletin de la Congrégation, une "Page d'histoire" rédigée par l'archiviste.

"Page d'histoire"

Cette rubrique a débuté en décembre 1987. Les bulletins parus depuis cette époque ont permis à la soeur archiviste de publier 7 articles :

3 sur notre vocable de "Filles du Coeur Immaculé de Marie", d'après les textes du Fondateur et l'influence, à nos origines, de la Société de Mademoiselle de Cicé. Cette étude a coïncidé avec l'année mariale 1988.

2 sur les origines et l'évolution de notre dévotion au S.C. de Jésus, en lien avec la dévotion au Coeur Immaculé de Marie et avec la marque ignatienne de la Congrégation (cette spiritualité faisant aussi l'objet d'un approfondissement en 1989).

En 89-90 a commencé une série sur le vocable "Filles de la (Divine) Providence", et l'évolution de notre foi en la Providence.

Exposition

Une première exposition a été réalisée en juillet-août 1989 à la Maison-Mère.

Outre 4 vitrines montrant divers manuscrits, livres, images et objets de piété, poupées vêtues des divers costumes successifs, etc...plusieurs panneaux avaient été préparés avec la collaboration de quelques soeurs.

10 panneaux évoquaient la figure du Fondateur, l'abbé Homery, et les grandes lignes de l'histoire de la Congrégation, à travers des photographies, des reproductions de lettres ou manuscrits, d'affiches et imprimés divers venant des archives de la Congrégation et d'autres archives religieuses ou civiles. Un bref encadré replaçait ces documents dans le contexte de la société ou de l'Eglise dans la période envisagée.

8 panneaux, composés de la même façon, donnaient des détails sur l'évolution des "oeuvres" en France.

D'autres encore, préparés, dans des styles différents, par des soeurs de Belgique, des Pays-Bas, du Zaïre et du Pérou, évoquaient l'histoire des communautés implantées dans ces pays.

L'exposition a coïncidé avec des Assemblées générales de soeurs des divers pays. Elle a aussi été visitée par de nombreux parents, amis, voisins. Elle a beaucoup intéressé des maîtres et maîtresses de l'école primaire et du Collège catholiques de Créhen, qui l'ont commentée chacun à leur classe.

Soeur Marie-Paule Duvignac
archiviste de la Congrégation de la Divine Providence de Créhen

AUTOUR DE L'ABBAYE DE JOUARRE A L'EPOQUE DE LA REVOLUTION
 LES ABBESSES, LES MONIALES, LES BATIMENTS

Texte d'une conférence de soeur Telchilde de Montessus, archiviste de l'Abbaye de Jouarre, traitant de la vie de la communauté pendant la Révolution française.

L'Abbaye de Jouarre (Seine-et-Marne) remonte au VII^e siècle. Elle a ce privilège d'être encore sur le lieu de sa fondation. Pour cette raison, elle a connu toutes les dévastations au cours des âges, dont l'une des plus destructrices, après la guerre de Cent Ans, fut la Révolution française. C'est de cette époque que nous parlons et plus particulièrement de l'abbaye. Les vicissitudes de l'abbaye seront celles de tous les monastères en France, mais le fond de la population environnante en a cependant amorti le choc, non par des actions d'éclat mais par une certaine pesanteur à entrer dans l'effervescence des idées révolutionnaires, dites "patriotiques", et l'audace des habitants à protéger -sinon l'abbaye- du moins les personnes, et leur église, et leurs prêtres.

En 1789, l'abbaye était gouvernée depuis 50 ans (1738) par Catherine Henriette de Montmorin-Saint-Hérem, fille de Gaspard. Son père eut neuf enfants ; veuf, il devint évêque de Langres ; il eut un fils pour coadjuteur, et une fille abbesse de Fontevrault. Sa famille était implantée de longue date dans nos régions : depuis 1655, les Montmorin-Saint-Hérem étaient gouverneurs et capitaines des chasses à Fontainebleau. L'abbesse avait entrepris de réédifier une partie de son abbaye entre 1742 et 1752 (1). Autour du petit cloître, rebâti après la guerre de Cent Ans, et de l'église reconstruite en 1638, elle avait édifié le grand bâtiment que l'on voit encore, flanqué de deux ailes massives, et un joli pavillon "pour les étrangers", qui accueille actuellement les prêtres en séjour. En 1789, l'abbesse, née le 28 novembre 1700, approchait de ses 89 ans. Une coadjutrice lui fut donnée, une parente, Gabrielle de Tane, abbesse de l'abbaye d'Almenesches, en Normandie.

Nommée à Jouarre par brevet du Roi (2), le 26 avril 1789, la bulle pontificale du 25 mai 1789 a été longtemps conservée avec les archives du grand séminaire de Meaux (3).

Le texte explique que le grand âge et les infirmités corporelles de l'abbesse en charge ne lui permettent plus de régir et d'administrer le monastère. Cependant, Madame de Montmorin ne quittera Jouarre qu'à sa mort en 1792. Gabrielle de Tane est mise en possession de son abbaye le 10 juillet 1789, par l'official de l'évêque de Meaux (4). Mais, à Paris, l'effervescence qui grandit depuis l'ouverture des Etats généraux, le 5 mai 1789, se traduit par la prise de la Bastille le 14 juillet, l'abolition des privilèges le 4 août. Enfin, le 2 novembre, le vote de la Constituante met les propriétés ecclésiastiques à la disposition de la Nation, avec l'obligation d'en assumer les charges administratives, caritatives, frais du culte, entretien des ministres, etc... Les premières ventes sont ordonnées pour 400 millions.

(1) La Révolution a épargné les deux tiers de ses constructions.

(2) Archives de l'abbaye de Jouarre, AB 9 (2), n°1.

(3) Bulle autrefois à la bibliothèque du Grand Séminaire de Meaux F 8435-51, actuellement déposée aux Archives départementales de Seine-et-Marne.

(4) Arch. de l'abbaye, AB 9 (2), n° 2 - Copie du XVIII^e siècle.

A Jouarre, les nouvelles officielles arrivent et provoquent une grande émotion. Dès le 13 novembre 1789 (5), tous les titulaires de bénéfices avaient dû remettre une déclaration détaillée de leurs biens mobiliers et immobiliers dépendant de ladite abbaye, y ajoutant les revenus, les charges "y compris le catalogue des livres et manuscrits de la bibliothèque dont elle se dit gardienne" (6). Un mois après, le samedi 26 décembre 1789 "à l'issue de la grand'messe paroissiale, en l'assemblée des habitants de la paroisse de Jouarre, convoquée et tenue au lieu et en la manière accoutumée", une pétition est présentée à Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale pour le maintien de l'abbaye. Le texte de la délibération couvre deux pages in-folio :

"Le sieur Syndic et les autres membres de la municipalité ne peuvent voir sans douleur que la suppression de l'abbaye de Jouarre entraînera nécessairement avec elle l'extinction de cette paroisse et des hameaux en dépendans, (abbaye) qui dans tous les temps a fait le bien-être du pays, qu'elle a préservé cette année même des horreurs de la famine..."

Les considérants se suivent de plus en plus émouvants... "les jours nonagénaires d'une abbesse qui gouverne depuis plus de 50 ans cette maison avec une sagesse rare et une économie qui est devenue le patrimoine assuré des pauvres, les jours de Madame de Montmorin seraient indubitablement terminés par l'annonce d'une aussi désastreuse nouvelle que la suppression de sa maison" (7) ... Et Monsieur le Syndic Desgerault, "à la tête du corps municipal", ajoute la délibération, ira présenter à Madame de Montmorin "une copie en forme de la présente en témoignage non suspect de leur reconnaissance et comme un gage certain de leur inviolable et respectueux attachement à sa personne et aux Dames de sa maison"... Ce texte -qui existe toujours dans les registres des délibérations- a été barré et au-dessous est écrit : "la délibération ci-dessus devant être regardée que comme un projet qui n'a point été admis, elle a été rayée et balancée comme nulle - 26 décembre 1790 - Desgerault".

La peur de se compromettre, peut-être, avait annulé la démarche, mais le texte reste un bon témoignage des mentalités. C'est que les événements marchent vite. En effet, le 13 février 1790, est décrétée la suppression des ordres religieux. Il s'agit des ordres contemplatifs, exception faite pour les religieuses ; mais les municipalités ont des ordres, et le directoire du district de Meaux va appliquer les lois. Le 14 juillet 1790, la municipalité de Jouarre fait preuve de civisme (8). Elle convoqua les habitants de la commune :

"A l'effet de célébrer l'anniversaire du jour où la France a reconquis sa liberté primitive et pour donner moyen à nos citoyens de s'unir avec nous pour prêter le serment civique, à l'exemple de nos députés à la Fédération générale du Royaume, qui se fait aujourd'hui à Paris, nous avons cru devoir prier M. le Curé de cette paroisse de célébrer une messe du Saint Esprit à l'heure de onze heures du matin, ce qu'il a bien voulu nous promettre. En conséquence, nous avons invité nos concitoyens à cesser tout travail ce jour d'huy, à assister à la Messe, à prêter le serment civique et aussi à assister au Te Deum qui sera chanté ensuite en actions de grâces et à illuminer leurs maisons ce soir... Aussitôt qu'elle a été finie, étant midy juste, nous officiers municipaux et notables susdits, ont prêté le serment civique, ... et alors, les citoyens composant la Garde nationale et tous les autres : femmes, filles et enfants qui étoient à la Messe et dans l'église paroissiale ont fait le même serment en levant la main et disant tous ensemble : je le jure ; après cet acte de patriotisme, tout le monde a crié : Vive la Nation,

(5) *L'Abbaye royale de Jouarre* (Paris, 1961), p. 331.

(6) Registre des délibérations municipales (Archives de l'évêché de Meaux), 1788-1790, n° 1, fol. 19 v°, 20.

(7) Id. n° 1, fol. 18-19 v°.

(8) Délibérations (1790-1791), n° 1 bis, fol. 11 v°, 12.

la Loy, le Roy et sur le champ, M. le Curé a entonné le Te Deum qui a été chanté au bruit des cloches.

Nous devons dire encore que cette fête patriotique a été annoncée hier et aujourd'hui au son de la caisse, des cloches et de l'artillerie dont on a fait plusieurs décharges. Et, rentrés dans le lieu de nos assemblées ordinaires, nous avons fait et rédigé le présent, pour servir à jamais sur le patriotisme des habitants de Jouarre".

Les serments

Le serment dont il est ici question est un serment politique, c'est le premier serment exigé. Deux jours avant, le 12 juillet 1790, l'Assemblée Constituante a voté la nouvelle constitution civile du clergé. Le deuxième serment, celui de prêter fidélité à cette constitution schismatique, sera rendu obligatoire par décret du 27 novembre 1790. Ce serment était schismatique parce que la constitution donnait tout pouvoir à l'Etat sur l'Eglise de France. Il provoquera la guerre civile et la persécution.

Ces deux serments furent remplacés, à la chute de la monarchie le 14 août 1792, par un troisième serment dit "de Liberté - Egalité", serment purement politique, qui devenait parfaitement légitime. Mais sa terminologie reste vague. En 1792, les passions sont déchaînées par la résistance au deuxième serment. On se divisa pour ou contre ce troisième serment. En région parisienne, la grande majorité des ecclésiastiques, les religieuses de Jouarre, de Chelles également, prêtèrent ce troisième serment, tandis que, dans la région lyonnaise, les moniales de Saint-Pierre de Lyon, pour l'avoir refusé, se laissaient emprisonner et conduire à l'échafaud (9).

Les Inventaires

Le 30 août 1790, l'administration du district de Meaux se présente à l'abbaye de Jouarre pour (10) "procéder à l'inventaire des titres et papiers, biens, effets mobiliers dépendant de ladite maison de Jouarre", en présence de l'abbesse coadjutrice, de la première prieure et des deux dépositaires. L'inventaire, poursuivi jusqu'à 7 h. du soir, reprend le lendemain à 7 h. du matin pour se terminer à 5 h. du soir. Il énumère les titres de propriété contenus dans les 23 armoires d'archives puis un "Etat du revenu et des charges".

Sans s'y attarder, il faut savoir que le domaine patrimonial de l'abbaye en vertu de sa fondation était immense. Les bois à l'origine couvraient 780 ha, mais par les défrichements et les aliénations, on en compte encore, en 1790, 644 ha. Les 17 fermes évaluées à 962 ha seront mises en adjudication dès la fin de cette année 1790. Le plateau de Jouarre, drainé par des rus, comptait 10 étangs (35 ha). Ajoutons les industries locales nécessitées par l'entretien des domaines, 14 moulins à blé, à huile, 19 pressoirs, les tuileries, carrières à chaux, de gypse pour les plâtrières.

Vraiment le syndic de Jouarre disait vrai, le monastère faisait vivre le pays. Ces industries locales remontent aux origines, car, en 1978, dans les travaux de la crypte qui ont affouillé la base des murs mérovingiens, on a retrouvé des remplois de pierres et de briques, vitrifiées par l'extrême chaleur des fours environnants qui les avaient utilisées.

A part ces mesures administratives, lourdes d'inquiétudes et de conséquen-

(9) Les directives romaines arrivent trop tard et laissent dans l'incertitude ; la consigne du pape est : dans le doute il faut s'abstenir. Sans s'en rendre compte, la survie de l'Eglise était en jeu.

(10) J. DUPAQUIER, "Le temporel et son administration du XVIIe au XVIIIe siècles", dans *L'Abbaye Royale*, t. II, p. 411, etc...

ces, cette même année 1790 semble calme à l'abbaye. "Elles ont vécu comme dans le passé, dit un certificat du district de Meaux, leur régime et gouvernement intérieur n'ayant changé qu'au 1er janvier 1791, époque d'un traitement particulier à chacune d'elles où l'administration de leurs biens est sortie de leurs mains". (11).

Election illégitime

Et les vexations commencent.

Le samedi 12 février 1791, deux heures de relevée, le maire de la commune accompagné du procureur et du greffier se sont "transportés au grand parloir de la cy-devant abbaye" pour informer les deux abbesses présentes que la loi du 14 octobre 1790 exigeait l'élection d'une nouvelle supérieure et d'une nouvelle économe.

Avec dignité, Madame de Tane proteste contre cette mesure illégitime. Le scrutin donna l'unanimité des voix en faveur des deux abbesses (12).

Passage de Louis XVI sur le territoire de Jouarre

Le 21 juin 1791, dans sa fuite à Varennes, Louis XVI monte à pied derrière la lourde berline la côte face à l'abbaye, sur la route de Montmirail. Au retour, à La Ferté, le vendredi 24 juin, il est l'hôte du château de l'Isle ; ce château du XVIIIe siècle, brûlé en 1918, se trouvait à l'emplacement de l'actuelle Ecole Sainte-Céline. L'île a disparu ; le boulevard de Turenne ayant remplacé le bras de la Marne. L'accueil de la famille royale, arrivée dans la matinée, fut familial grâce à l'énergie et à la délicatesse du maire : Regnard de l'Isle, et, grâce à lui, le plus grand calme régna dans la ville (13).

A Jouarre, l'assemblée municipale a arrêté le vendredi 24 juin 1791, par affiche (14), que les habitants de cette paroisse seront prévenus de ne donner aucun signe d'approbation ou d'improbation lors du passage du roi et de la famille royale qui doit avoir lieu incessamment à La Ferté-sous-Jouarre, "et au contraire de les respecter, sinon qu'ils seraient arrêtés". En 1792, les événements vont se précipiter. Le 20 avril, c'est la guerre contre l'Autriche.

Réquisitions

Le 15 juin 1792, à Jouarre, on descend les cloches de l'église du monastère (15) ; il faut du bronze pour les canons. Il y avait six cloches, quatre dans le petit clocher à la croisée du transept de l'église, que les novices sonnaient devant la grille du choeur, et deux très grosses cloches dans la tour, depuis la fin du XVe siècle, pesant 11.000 livres. Des sonneurs y allaient tinter ou carillonner. Elles furent descendues sur la Marne par le bateau du citoyen Le Preux, père, le 1er avril 1794, et déposées au district de Meaux.

Il faut livrer à la Nation tous les métaux précieux, et c'est ainsi que partent à la Monnaie les trésors d'art que constituaient les reliquaires, ou chefs d'argent portatifs. Le 16 juillet 1792, les abbesses font réunir les reliques qu'ils contenaient en une seule châsse, dite la Châsse de Cristal (16). L'église de l'ab-

(11) Certificat du district de Meaux, 4 août 1792 : Arch. de l'abbaye, L 4, Trichard.

(12) Délibérations, n° 1 bis, fol. 24-25.

(13) Baron de LAGNY, *Quelques souvenirs de famille adressés à mon fils*, Provins, 1896, p. 9-12.

(14) Délibérations, n° 1bis, fol. 29.

(15) Arch. dép., Seine-et-Marne, Q 1507.

(16) Sr Telchilde de Montessus, "Une religieuse de Lavaudieu, Gabrielle de Tane (1724-1799)", dans *Almanach de Brioude*, 1968, p. 48, 49.

baye conservait dans une tribune placée au-dessus de la stalle de l'abbesse six grandes châsses de bois doré et deux châsses orfévrees du XIII^e siècle, de style mosan. Ces châsses sortaient chaque année, dans les processions, jusqu'à La Ferté.

L'inquiétude ne cesse de grandir. Une des religieuses écrit, le 6 août 1792, "tous les moments sont si périlleux que le lendemain n'est plus un bien dont on puisse aujourd'hui disposer" (17). Le 10 août, l'insurrection de Paris provoque la chute de la monarchie, Louis XVI est prisonnier au Temple. Les 2, 3 et 4 septembre ont lieu à Paris d'affreux massacres dans les prisons des Carmes et de l'Abbaye. Le neveu des deux abbesses de Jouarre, Armand-Marc de Montmorin, ministre de Louis XVI, y périt sauvagement massacré.

L'expulsion

A Jouarre, il est annoncé aux religieuses, le 9 septembre 1792, qu'elles "se tinssent prêtes sous onze jours à évacuer le monastère par réquisition des lieux, pour (loger) les troupes destinées à former le camp de Meaux. La visite "la plus exacte" de la ci devant abbaye par les commissaires du département, leur fait reconnaître que "la maison était de la meilleur tenue, que le plus grand ordre y régnait" (18). Ils ordonnent de placer une sentinelle de jour et de nuit, à la porte de la clôture et à l'extérieur, et de n'y laisser entrer aucun étranger. Ce qui fut fait le jour même.

Mais le 12 septembre, de violentes plaintes et réclamations interviennent auprès du Maire : "la ci devant abbaye est pillée et dilapidée" par différents quidams. Bien plus, un commissaire du district requiert les officiers municipaux pour dépouiller de leurs métaux précieux les deux châsses d'argent doré du XVIII^e siècle. L'opération commençait lorsqu'un grand nombre d'habitants s'ameuta, ayant à leur tête le curé de Jouarre et le curé de Sept-Sorts, déclarant en présence du commissaire, du maire, du procureur, et de plusieurs religieuses : "que ni le département, les districts, les municipalités n'avaient aucun ordre à donner sans le consentement du peuple, qu'au surplus les habitants de Jouarre étaient bons pour payer en numéraire la valeur de l'argent qui sortirait des dites châsses... il me semble voir encore nos ancêtres appliquant des échelles aux murailles de ce monastère pour soustraire les chastes colombes qui l'habitaient aux serres des éperviers et des vautours qui étaient venus s'y abattre... Et la crypte Saint-Paul, raconte le même témoin, ancienne comme cette abbaye, précieux joyau, la piété de nos pères l'a préservée sous nos yeux d'une indigne profanation ; un voisin cupide l'avait convoitée pour en faire ses caves, mais les habitants indignés se sont levés en masse pour protester".

Vente des bâtiments

On se résigne à comprendre à Jouarre que la vente des bâtiments sera encore "le meilleur moyen de les sauver des dépradations journalières qui s'y commettent". Le 26 novembre 1792, le maire fait remonter l'horloge du clocher de l'abbaye qui sonne les heures et les quarts, au clocher de l'église paroissiale (19). Le 30 janvier 1793, un arpenteur nommé Richard est requis de faire un plan de division des bâtiments en vue de leur mise aux enchères (20). L'abbaye est divisée en 34 lots d'habitations desservies par six rues nouvelles, chaque lot est tenu de se clore. Les nouveaux propriétaires démoliront et vendront le matériau pour se rembourser au besoin.

(17) Lettre de Marie-Françoise de Tranchard : Arch. de l'Abbaye, L 4.

(18) Délibérations, n° 2, fol. 17 v°.

(19) Dom Yves CHAUSSY, "Le XVIII^e siècle et la Révolution", dans *L'abbaye royale*, p. 312-344.

(20) Sr Telchilde de MONTESSUS, *op. cit.*, p. 50.

Les premières adjudications commencent le 16 avril, avec huit lots, le 18 : 18 lots, le 23 : 15 lots. Le dernier et 34ème lot consiste en l'église, le gros clocher : la tour "ensemble des charpentes, plomb, fer, tuiles et ardoises, vitraux et croisées", adjugés le 25 avril 1793 (21). Un certain citoyen Bailleux, de Jouarre, présentera le 8 avril 1794 un mémoire demandant la démolition totale de l'église de la cy-devant abbaye. "Il se réserve cet objet composé de pierres de taille excellentes pour la reconstruction du pont de La Ferté qui doit se faire sous peu d'années" (22). Le grand profiteur fut un nommé César Nicolas Bourra, maître plombier à Meaux, qui s'intitulera ensuite : négociant à Jouarre.

Après avoir bien spéculé sur l'ensemble de ses acquisitions, il achètera le château d'Amillis et fera don curieusement des reliques se trouvant "au pommel de la tour de Jouarre, dans la boule qui supportait le coq, pour un autel de l'église d'Amillis. Les reliques y avaient été déposées en 1451. Le 20 août 1794 la Commission des Monuments de la République cherche à récupérer "dans les démolitions (de l'église de l'abbaye) quatre colonnes de marbre noir très beau, (il y en avait douze) dont les futs d'un seul morceau ont onze pieds de hauteur, vendues à très bon compte à des particuliers qui cherchent à s'en défaire" (23).

Notre témoin, déjà cité, a évoqué cette dévastation : "Il y a plus d'un demi-siècle, jeune, encore simple enfant de Jouarre, plein de vénération pour une maison que regrettaient mes pères, je voyais avec douleur les pierres de cette antique abbaye tomber sous le marteau de vandales, et sous l'influence du temps qui n'est pas moins destructeur. A l'époque de la Terreur, il y eut ici des fêtes données par les démolisseurs aux habitants de Jouarre, et j'ai vu moi-même les premières travées de cet édifice près de la tour servir de salle de danse... sous mes yeux, les colonnes de l'autel, les ornements du sanctuaire, les débris du temple étaient jetés çà et là, le long des rues, foulés aux pieds des passants, et employés à des constructions profanes" (24).

Refuge à Fontainebleau

L'abbesse Gabrielle de Tans était arrivée en 1789 pour vivre l'agonie et la curée du monastère. Son frère et sa soeur Madame de Vichy sont encore à Jouarre en 1793. Elle se prépare un refuge à Fontainebleau, plus sûre de trouver dans cette ville les appuis et sympathie dont elle a besoin, le cas échéant, pour elle et son abbaye. Quelques religieuses partent préparer les lieux, elle-même y arrivera le 1er mai 1793. Un petit groupe de six religieuses viendra se fixer à Fontainebleau, très probablement dispersées dans la ville. Elle y habite, rue Basse, l'Hôtel de Bois d'Hyver (actuellement 36, rue du Château). Elle est accompagnée de sa fidèle secrétaire et d'une femme de charge de son frère, venue d'Auvergne (25).

Un lot de correspondance de l'abbesse témoigne de la grande indigence où elle se trouve de 1796 à sa mort, "sans la moindre ressource pour vivre que d'aller de porte en porte demander un morceau de pain". Elle y mourra le 6 septembre 1799 âgée de près de 75 ans. Les circonstances de la mort des deux dernières abbes de Jouarre, en 1792 et en 1799, montrent assez combien le traité philosophique de Renan, connu sous le titre "L'Abbesse de Jouarre", est dénué de fondement historique. La question souvent posée par nos visiteurs, et encore relevée par les

(21) Délibérations, n° 2, fol. 17 v° - (bis).

(22) *L'Abbaye royale*, p. 335-336 [note de J.M.].

(23) Arch. de l'Abbaye, Ms G, p. 45, XVIIIe siècle.

(24) C. TORCHET, *Histoire de l'Abbaye royale de Notre-Dame de Chelles*, Paris, p. 254.

(25) *L'Abbaye royale*, p. 336, n° 52, 526.

médias, a été, en 1964, parfaitement tirée au clair par M. Charles Chassé, dans son étude sur "Les sources de l'Abbesse de Jouarre" (26)

Les moniales, leur sort

Lors de la dispersion, c'est-à-dire au mois de septembre 1792, les religieuses étaient au nombre de 53 dont 22 soeurs converses, auxquelles il faut ajouter quatre bénédictines venues en 1790 de l'abbaye d'Almanesches, et quelques jeunes pensionnaires. Au départ, elles s'éparpillent dans leurs familles, aux environs, à Saint-Cyr-sur-Morin, à Doue, à Coulommiers, à Grisolles (Aisne), etc.. l'une jusqu'à Autun ; mais, déjà, certaines sont hébergées à Jouarre même, chez un prêtre à la retraite, chez une ancienne couturière. Dès mai 1793, l'une d'elles loue pour neuf ans une maison avec jardin, rue du Petit Palais, et rendra des services dans le bourg ; l'ancienne organiste se fera apothicaire.

Très vite, elles reviennent se grouper autour de leur abbaye ruinée ; on en a compté 26, revenues mourir à Jouarre. Deux moniales prennent à loyer les ruines du Chapitre qui comportaient une maison d'habitation, et leur voisin les autorise à mener paître leurs chèvres dans les ruines de l'abbaye. Leur souvenir est évoqué par le même témoin cité, l'abbé Petit, devenu doyen de Brie-Comte-Robert (27) : "Le fort de l'orage passé, il se fit un certain calme ; et, à la faveur de ce calme, les brebis qui avaient été violemment arrachées à leur bercail, s'en rapprochaient avec timidité, étonnées de se revoir encore après une si cruelle séparation ; mais le bercail était vide, dévasté, vendu, les loups qui s'y étaient introduits n'y avaient rien laissé. L'abondance des anciens jours avait fait place à la détresse la plus complète ; aux chants mélodieux qui étaient l'âme de cette demeure avait succédé le silence de la mort, interrompu de temps à autre par la chute de quelques pierres ou par le cri lugubre des oiseaux de nuit. On aurait dit une vaste nécropole. Pour elles, mêlées au peuple sans se confondre avec lui, elles se tenaient à la hauteur de leur vocation ; si elles recevaient quelques secours de ceux qu'elles avaient comblés de bienfaits, elles savaient encore les payer généreusement par leurs services et leurs exemples.

La foi et la piété qui ont fleuri pendant bien des années dans cette paroisse, ont été, en grande partie leur ouvrage. Personne mieux que moi n'en peut rendre aujourd'hui témoignage, je les ai vues à la peine, c'est d'elles que j'ai reçu les premières notions de la science ; elles guidèrent mes pas au début de la vie ; leurs noms, leurs traits sont aussi présents à ma mémoire que leurs bontés à mon coeur".

Elles ne furent pas inquiétées.

Dans ces bâtiments morcelés, objet de spéculation, elles attendaient l'heure impossible d'une restauration. En 1799, un riche bourgeois (28) émigré rentrant en France, Nicolas-Alexandre Bayeux, ordonna à son notaire de Paris de lui acquérir un domaine ; il lui acheta l'abbaye de Jouarre. Il se trouva ainsi propriétaire de 6 lots, indiqués au plan de 1793, déjà vendus cinq fois. C'était considérable.

Souvenirs

"Mon grand-père, raconte son petit-fils, le docteur Liébaut, de La Ferté-sous-Jouarre, s'installa dans le pavillon abbatial et se garda bien de se fatiguer à visiter les autres bâtiments. Pendant que ma grand-mère était en couches, son mari déjeunait un matin dans une immense salle à manger : un domestique, ramené de Suisse, lui annonce que huit dames singulièrement costumées demandent à lui parler.

(26) Délibérations, n° 2, fol. 23.

(27) Arch. de l'Abbaye, AB 11 (2).

(28) Délibérations, n° 2, fol. 31 v°.

- Qu'elles entrent, dit mon grand-père : c'était des religieuses qui lui tinrent le langage suivant :

- Monsieur, nous avons passé la Terreur cachées dans les combles de l'abbaye, de bonnes âmes nous ont nourries en cachette. Nous avons appris que nous pouvions nous fier au nouveau maître de cette maison et nous venons vous demander d'y rester. Nous y sommes toutes depuis notre enfance et nous n'avons pas d'autre asile".

- "Mesdames, dit mon grand-père, vous êtes chez vous, mais je ne veux pas que vous restiez dans les combles, reprenez vos anciens appartements que je ne connais pas; ma cuisine sera la vôtre si vous voulez bien indiquer à mes serviteurs le genre de nourriture qui vous est prescrit".

Les religieuses étaient extrêmement distinguées et instruites : elles appartenaient aux meilleures familles... Ma mère fut élevée par ces Bénédictines, avec quels soins... quel dévouement, on le devine aisément".

J'ai centré ces quelques souvenirs sous la Révolution, plus précisément autour de l'abbaye, et cela donne un peu l'ambiance dans laquelle vécut ce bourg de Jouarre à cette époque troublée. C'est un certain consensus de résistance larvée : pas de délation, pas d'envoi à l'échafaud, au contraire, le 22 thermidor an II (août 1794), on demande l'élargissement des châtelains de Perreuse emprisonnés depuis sept mois à la maison d'arrêt du Luxembourg (29).

Dans le bourg : fête républicaine

En mémoire des succès des armées républicaines à la prise de l'infâme Toulon, "la Fête Nationale ordonnée dans chaque commune (30) par le décret de la Convention, en date du 4 nivôse, a lieu le 9 janvier 1794, sur la place publique de Jouarre, à la Butte de la Montagne où était le cy-devant Calvaire remplacé par l'autel de la Patrie, proche de l'Arbre de la Liberté... Derrière, et à peu de distance dudit autel, est une colonne d'une seule pierre qui faisait le corps de la cy-devant Croix, laquelle est actuellement surmontée d'un vase et d'un drapeau tricolore... La Déesse de la Liberté, montée sur un char de triomphe était habillée de blanc, costumée d'un casque, d'une pique, d'un bouclier. Le char était traîné par 14 jeunes citoyennes vêtues en blanc et ornées de rubans tricolores. Le cortège était composé de la Municipalité, Conseil général, procureur de la Commune, comité de surveillance, juge de paix, son greffier, de 12 membres de la "Société populaire", accompagné de la Garde Nationale armée de piques".

Le Maire prononça ensuite un discours qui couvre huit feuillets in-folio du registre des délibérations municipales, où il exalta "le triomphe glorieux de la Liberté, le courage indomptable des montagnards sans-culottes contre le despotisme conjuré et les complots honteux".

Réactions populaires

Le 20 nivôse an III (9 janvier 1795)(31), l'agent notifie aux dix prêtres résidents ou réfugiés à Jouarre la loi qui les oblige à se transférer au chef-lieu de district. Ils se déclarent tous malades, et l'on ne passe pas outre. Les trois soeurs de l'Hôtel-Dieu ne seront jamais inquiétées.

Le 2 germinal an III, la population a forcé les décrets interdisant le culte dans l'église bien de la nation, et 3.000 personnes s'y sont réunies pour le jour de Pâques. Alors, ce même jour, les commissaires du district demandent les clés de l'édifice. Immédiatement est envoyée, le jour même, une pétition signée de 30 artisans de Jouarre pour louer ou acheter à la Nation le monument (32).

(29) Délibérations, n° 2, fol. 27 v°.

(30) Id., fol. 32.

(31) Id., fol. 35, 36, 37.

(32) *L'Abbaye royale...*, p. 337.

Sur un registre clandestin sont inscrits les baptêmes d'un grand nombre d'enfants venus de paroisses environnantes : La Ferté, Saint-Aude, Sammeron, Signy Signets et même Crépy-en-Valois. Jouarre compte environ 2.500 âmes est-il indiqué dans les registres de délibérations municipales de cette époque. Or, nous avons noté, entre mars et avril 1795, 146 baptêmes ; le 25 mars : 15 baptêmes ; le 29 : 13 baptêmes ; le 5 avril : 12 baptêmes ; le 6 : 17 baptêmes ; le 7 : 11 baptêmes ; le 12 : 26 baptêmes dont 15 par le même prêtre, ancien chapelain de l'abbaye.

A ces observations qui sont un sondage des mentalités, on peut conclure que, s'il y a eu un "Jouarre-la-Montagne", il y avait eu toujours "la sainte Montagne" ; les épreuves de l'histoire sont un test de fidélité.

Soeur Telchilde de Montessus
archiviste de l'abbaye de Jouarre

Sainte Marie-Euphrasie Pelletier
fondatrice du Bon Pasteur d'Angers

Extraits du Livre des **Entretiens et Instructions**

Sur les Annales

"Ramassez les morceaux, afin que rien ne se perde" (Jn. VI, 12)

Hier, nous vîmes un religieux, envoyé par son supérieur pour traiter avec nous d'une affaire toute matérielle. Comme il ne connaissait pas notre Institut, il nous adressa de nombreuses questions sur notre saint Ordre et sur les commencement de cette maison d'Angers. Je lui racontai avec simplicité et confiance comment l'oeuvre s'était développée depuis que S.S. le Pape Grégoire XVI avait établi le Généralat. Quand je lui eus donné quelques détails, il me dit : "Mais, ma Mère, vous marchez sur un terrain de bénédictions, je dirai presque sur un terrain de miracles... Dites-moi, avez-vous fait écrire par quelqu'un les choses que vous m'avez dites ?" - "Plusieurs de nos Soeurs, répondis-je, ont préparé quelques mémoires." - "La reconnaissance envers Dieu, ajouta-t-il, vous impose l'obligation d'écrire vos annales... Vous pouvez vous appliquer à vous en particulier ces paroles de Notre-Seigneur : "Recueillez les morceaux pour que rien ne se perde." De tous ces petits morceaux, vous pourrez composer un mets délicieux, qui nourrira les générations futures. (...)

Sainte Thérèse, cette aimable sainte, dit quelque part dans ses oeuvres : "On excite les enfants de noble race à devenir vertueux en leur parlant des vertus de leurs ancêtres : on leur raconte leurs entreprises, leurs exploits, leurs traits de bonté, et ainsi on les porte à devenir braves et généreux comme eux." Avec quel plaisir nous lisons l'histoire des fondations de sainte Thérèse ! (...)

Mes chères Filles, il faut que nous mettions tout par écrit. Je ne saurais aussi trop recommander à chacun de nos monastères de rédiger ses Annales avec soin. Les circulaires annuelles serviront pour la continuation de notre histoire ; elles seront un chant nouveau qui s'élèvera de toutes nos tribus à la gloire de Dieu.

(Chap. LXV, p. 380)

=====

Saint François Borgia disait :

"Souvenez-vous de vos commencements."

=====

"Plus vous étudierez l'Institut, plus vous l'aimerez."

=====

CONSEILS ARCHIVISTIQUES

POUR DEBUTANTS

A la demande de quelques membres de l'Association débutants, nous nous proposons de donner ici quelques "conseils" qui concernent le traitement des archives, dans le but de répondre à des desiderata qui nous ont été adressés. Nous accepterions, à ce sujet, toutes suggestions et nous nous efforcerons de répondre aux demandes qui nous seraient adressées.

Conseils pratiques pour le classement des archives

Respect des fonds.— La règle fondamentale en matière de classement est et reste celle du respect des fonds. Ce principe consiste à traiter les documents organiquement et non thématiquement, ce qui revient à dire que les dossiers produits par une institution ou un particulier et qui composent le fonds d'archives de cette institution ou de cette personne ne sauraient être confondus avec des dossiers produits par d'autres institutions ou particuliers même si l'objet est identique.

Ce ne sont pas, en effet, des considérations théologiques ou apologétiques qui doivent guider l'archiviste. Il doit, au contraire, se référer à la provenance du dossier qui s'est constitué en vue d'une action déterminée. Il faut donc veiller à ne dissocier à aucun prix les documents ayant même origine. Il arrive, par exemple, que l'on ait dépecé des liasses de visites pastorales et que l'on ait placé chaque procès-verbal dans le dossier de la paroisse correspondante. C'est une erreur. L'ensemble des procès-verbaux est le résultat d'une détermination de l'évêque, le résultat de démarches pastorales. Il convient de les laisser groupés. Ces procès-verbaux ne font pas partie du fonds paroissial de telle ou telle paroisse, ils constituent un tout qu'il faut éviter de dissocier et de disperser.

Quant à la question des papiers, dits parfois "privés", d'un évêque, d'un supérieur ou de quiconque, il est incontestable qu'il ne faudrait pas a priori les reclasser dans les différentes séries où, à considérer leur objet, on pourrait être tenté de leur faire prendre place. Mais les questions relatives à ce genre de papiers amènent à rappeler, en premier lieu, ce que Mgr Molette disait à l'ouverture de notre 7e congrès national et qui a été reproduit dans le supplément au bulletin n° 24, notamment p. 10 et 11, avant d'être repris dans *L'Année canonique* (t. XXVIII, 1984, p. 101-114) :

[...] Il est utile de mettre en lumière un premier écueil à éviter, celui qui consisterait à confondre "privé", "personnel" et "familial". Il est facile de voir à quelle impasse on aboutirait ainsi. Quel droit, en effet, le neveu d'un évêque défunt pourrait-il avoir, du jour au lendemain, sur des papiers revêtus du secret pontifical, sous le fallacieux prétexte qu'ils se trouvent répartis dans divers dossiers de son oncle ? quel droit pourrait-il avoir sur les minutes des lettres de son oncle au pape, aux cardinaux de curie, à ses collègues dans l'épiscopat, etc., ou bien sur les lettres que son oncle a reçues d'autres évêques, de prêtres, de religieux, de religieuses, de responsables laïcs, etc.—? quel droit pourrait-il avoir même sur les notes de retraite, sur le journal spirituel ou sur le diaire de son oncle ? etc. N'en déplaise aux neveux soucieux de redorer leur blason, n'en déplaise aux historiens avides —pour s'ériger en Fouquier-Tinville— de percer les secrets contenus dans ce genre de papiers, il faut que les choses soient claires : ne peut être revendiqué par la famille que ce qui vient de la

famille, ou bien ce qui -étant "personnel"- a trait à la famille (les homélies de mariage des neveux, par exemple).

Pour le reste, dans les papiers du défunt, il convient de distinguer : d'une part, les actes officiels protocolés (can. 1540, § 1) et les documents y afférents, qui peuvent être des "documents publics ecclésiastiques" ou des "documents de fonction", et, d'autre part, les "papiers personnels".

Il est bien clair que les actes officiels protocolés et tous les documents de fonction qui se trouvent sur le bureau de l'évêque ou du supérieur au moment de sa mort doivent prendre, ou reprendre, leur place dans les séries où le secrétaire les aurait rangés si la mort n'était pas intervenue.

Quant aux papiers personnels, "si c'est dans cette catégorie qu'il convient de ranger les dossiers familiaux, il ne faudrait pas, pour autant, méconnaître les autres sortes de dossiers "personnels". Parmi ces dossiers, il peut y en avoir aussi de diverses sortes. Il peut y avoir, par exemple, ceux qui sont liés à une activité séculière : certains peuvent être des "documents publics civils" (dans le cas où un curé aurait été amené à remplir les fonctions de secrétaire de mairie), d'autres peuvent être des "documents privés" (dans le cas où un prêtre est secrétaire de la société archéologique locale, ou bien dans les cas évoqués dans les canons 285 et 286)." Si ces dossiers sont des dossiers émanant des responsabilités ou fonctions administratives de ce prêtre (président, secrétaire, trésorier, etc.) dans ces organismes de droit privé, il est clair que ces papiers doivent retourner au siège de la société ou personne morale. Par contre, ses dossiers de travail proprement personnels (communications, documentation pour un article, conférence, etc.) résultant d'un travail personnel accompli en vue d'une intervention personnelle, et non pas au titre d'une fonction officielle remplie dans la société relèvent de son activité d'historien, d'archéologue, etc. "Mais tous les papiers "personnels" qui découlent à des titres divers de son caractère "personnel" d'homme d'Eglise (can. 1255), procèdent, à des titres divers aussi, de ce qui est son activité professionnelle d'homme d'Eglise ; et, comme à des titres divers cette activité professionnelle est inévitablement liée à la vie de la conscience des hommes avec qui le défunt était en relation, ces documents relèvent donc à des degrés divers du secret professionnel et de conscience : qu'il suffise de songer aux lettres de direction !"

En définitive, ses travaux personnels de théologien, d'exégète, de canoniste, ou bien d'érudit local, d'historien, d'archéologue, et les correspondances inhérentes à ces diverses activités, comme ses notes spirituelles, son diaire, etc. constituent tout un ensemble de dossiers personnels qui sont à classer dans les papiers personnels, sous la dénomination de papiers de Mgr X...

Cependant, rien n'interdira de faire et de placer des subdivisions à l'intérieur de ces dossiers ; ce seront des subdivisions qui refléteront soit les étapes chronologiques de la vie du prélat, soit ses différentes activités, ou encore la correspondance reçue, la correspondance envoyée, etc... Le réflexe habituel d'un non-initié qui entreprend de faire un classement serait, en effet, de constituer des séries chronologiques ou topographiques ou biographiques, ou encore "pastorales" etc... L'archiviste doit être persuadé qu'il ne travaille pas spécialement et uniquement pour les érudits, les historiens, les sociologues ou l'administration, mais pour tous à la fois. Ainsi, doit-on se persuader et se rappeler que le classement n'a pas pour but unique de ranger des papiers, mais de pouvoir les retrouver et les utiliser, et qu'ainsi, en définitive, la seule façon de parvenir à ce résultat c'est de conserver aux documents l'ordre qui leur a été imposé par l'organisme qui les a secrétés. Un fonds d'archives -qui est le contraire d'une collection- se constitue, en effet, par stratification, c'est-à-dire par l'apport des documents qui sont la résultante de la marche et du fonctionnement d'une institution. C'est ce que rappelle le *Manuel* (p. C 2) : il faut, en tout classement, se référer à la provenance du dossier qui s'est constitué en vue d'une action déterminée. En conséquence du rappel de ce principe fondamental de tout

classement : le respect des fonds, notre *Manuel* précise deux cas :

1) celui de certains documents qui ne peuvent être rangés à leur place normale par suite de leur format. On devra alors insérer, à la place où des pièces doivent logiquement se trouver, une fiche de renvoi avec l'indication de la nature de ce document et, évidemment, la mention de la cote qui lui est attribuée.

2) Autre cas du respect des fonds : les "fonds clos", c'est-à-dire ceux dont la source (l'institution, l'administration) qui leur a donné naissance est tarie parce que les actes qui ont constitué ces dossiers ont cessé, du fait de la fin de l'institution : par exemple, le fonds des maisons ou couvents qui ont été fermés, d'une congrégation qui a fusionné avec une autre plus vivante. Les fonds de ces couvents et congrégations seront dits des fonds clos, c'est-à-dire qu'ils devront rester groupés, individualisés et non répartis dans les séries des archives que l'on entreprend de classer.

Comment réaliser un classement ? On préconise deux méthodes d'ailleurs assez empiriques.

1ère méthode.- Disposer d'un local suffisamment spacieux dont les murs sont garnis de rayonnages vides, ou, à défaut, de rayonnages, de bancs ou de tables disposées autour du local. Sur ces rayons, déterminer l'emplacement des groupes (séries et sous-séries) suivant la nature des dossiers et registres. Le travail consiste à prendre les dossiers constitués et les registres et à les disposer sur le rayonnage à l'endroit de la subdivision qui les intéresse. Il faut, cependant, auparavant, avoir soin de vérifier que le contenu du dossier correspond bien au titre qu'il porte.

Une fois le premier tri effectué, il convient de classer les documents (dossiers et registres) de chaque subdivision en suivant l'ordre du cadre de classement et dans l'ordre chronologique à l'intérieur de chaque liasse ; il convient aussi de contrôler si les documents ont bien été placés à l'endroit où ils doivent se trouver, c'est-à-dire à l'emplacement de telle série ou sous-série et aussi suivant l'ordre chronologique (surtout à l'intérieur de chaque dossier). Dans le cas où le dossier concernerait plusieurs affaires (il faut apporter la plus grande attention à ne pas dépecer les dossiers avant d'avoir contrôlé ce point important) il y a lieu de constituer des sous-dossiers dans des chemises et de les classer de la même manière.

Quant aux documents isolés, en vrac, il conviendra de suivre le même principe de classement, ce qui permettra, une fois faite la lecture de ces documents isolés, de reconstituer dans la mesure du possible le ou les dossiers d'où ils ont été tirés. Cette méthode suppose, auparavant, d'avoir établi un cadre de classement. On pourra utiliser l'un ou l'autre de ceux insérés dans le *Manuel* : p. D 1 : archives diocésaines ; p. G 1 : congrégations féminines ; p. H : maisons religieuses, etc...

2ème méthode.- Là encore, prévoir des rayons libres. Le travail consistera à prendre chaque document (liasse ou registre) au fur et à mesure qu'il se présente, à en examiner sommairement le contenu, et pour chacun d'eux faire une fiche portant seulement l'indication du contenu général des documents qui y figurent avec les dates extrêmes. Placer ensuite un numéro sur la liasse ou le registre et le reporter sur la fiche correspondante. Placer ensuite les documents les uns à la suite des autres. Le même traitement sera donné aux pièces isolées. Quand tout est terminé, on a les documents les uns à la suite des autres et portant un n° qui correspond à celui qui a été inscrit sur les fiches correspondantes. On ne cherche jusqu'à présent aucun ordre logique. Documents et fiches sont donc numérotés de 1 à n... Ensuite, on adoptera un cadre de classement (Cf. *Manuel*) en ne retenant que les séries convenant à la nature des documents répertoriés. Les fiches sont alors classées par séries et sous-séries et par numéros dans la série (d'après le cadre de classement). Le n° définitif y est porté (lettre de série et numéro, par exemple : 2 B 123). il n'y a plus qu'à aller prendre les liasses et registres corres-

pondants d'après les numéros provisoires, et y inscrire la cote définitive qui sera celle inscrite sur la fiche correspondante. Ils seront alors rangés dans l'ordre voulu. Le classement sera ainsi réalisé.

Le fichier servira déjà à rédiger un répertoire numérique simple. On aura ainsi obtenu le classement du fonds d'archives considéré et un inventaire succinct, mais suffisant, pour les recherches que l'on aura à effectuer dans l'immédiat, inventaire qui révélera le contenu du fonds que l'on aura classé. Cette dernière manière de procéder présente l'avantage d'interrompre le classement pendant des périodes assez longues ; elle ne nécessitera pas un grand étalement de documents et permettra la consultation de certaines pièces, même en cours de classement (à condition de les remettre où elles ont été prises), enfin de posséder de suite, grâce au fichier, un inventaire au moins provisoire dès la fin du classement.

Il est superflu d'ajouter que si l'on aime les archives on ne manquera pas d'éprouver une légitime satisfaction au cours de ce travail, et encore plus quand il sera réalisé, ainsi qu'une joie non moins légitime devant un fonds classé, utilisable, même s'il y a des retouches souvent inévitables à faire par la suite ; satisfaction, également, de pouvoir trouver rapidement tel dossier et d'obtenir des renseignements immédiats sur telle ou telle affaire.

Un dernier conseil : si les archives dont nous avons été chargés ont déjà fait l'objet d'un classement et que le cadre adopté, bien qu'imparfait, rende service et mérite d'être maintenu, il convient de ne pas le bouleverser ni de créer un cadre de classement nouveau. Ce serait anéantir le travail d'un prédécesseur. Il suffirait, si c'était nécessaire, de le modifier en certaines de ses parties et de le perfectionner.

Père Jean Mauzaize
docteur ès lettres

BIBLIOGRAPHIE

Instruments de travail

- Chanoine Pierre FLAMENT et al.- *Archives départementales de l'Orne : répertoire numérique de la série L. Administration révolutionnaire (1790-an VIII)*.
Tome IV : Fonds judiciaires, Alençon, 1989, 144 p.
Tome V : Table alphabétique, Alençon, 1989, 120 p.

La célébration du bi-centenaire de 1789 nous vaut la publication, coup sur coup, des deux derniers tomes du répertoire numérique de la série L des Archives départementales de l'Orne (série commencée en 1976, cf. bulletin, VII, 28).

Le tome IV est consacré aux fonds judiciaires et représente, à lui seul, le tiers de l'ensemble documentaire (2785 cotes sur un total de 7905 articles) que constitue désormais (à la suite du versement des documents conservés jusqu'en 1920 dans les greffes judiciaires) la série L des Archives de l'Orne (quelque 100 000 pièces et quelque 3500 registres renfermant environ 85 000 folios utilisés). Les parties les plus importantes sont celles relatives à l'action du Tribunal correctionnel du département (1792 - an VIII), des tribunaux de districts (1790 - an IV), du tribunal civil du département (an IV - an VIII), des tribunaux correctionnels (an IV - an VIII), des justices de paix (par canton). Puis viennent les tribunaux de commerce, le tribunal militaire, les établissements de répression (avec 19 registres d'écrou), enfin les répertoires des cahiers de 90 notaires.

Le tome V comprend, d'abord, un tableau méthodique des noms de matières contenus dans l'Index (p. 5-13), puis un tableau des noms géographiques étrangers au département de l'Orne (p. 15-17). C'est dire que l'essentiel est constitué (p. 19-115) par la table alphabétique, unique (mais avec des caractères typographiques différents), des noms de personnes, de lieux et de matières. Pour chaque nom, on trouve un minimum de subdivisions et éventuellement le renvoi à d'autres vocables.

Outre l'intérêt que présente cette publication, qui s'inscrit dans le cadre des célébrations du bicentenaire de 1789, force est tout de même de reconnaître qu'une publication de ce genre constitue un instrument de travail, dont le sérieux et la qualité garantissent la durée...

- A. FIERRO.- *Mémoires de la Révolution*. Bibliographie critique des Mémoires sur la Révolution, écrits ou traduits en français. Préface de Jean Tulard.- Service des travaux historiques de la Ville de Paris, 1988, 484 p.

Le sous-titre indique ce que contient ce volume : 1502 témoignages classés par ordre alphabétique des auteurs, avec -pour chaque rubrique- les indications assurant l'identification bibliographique de chaque publication et quelques notations relatives au contenu et à l'intérêt de chacun. Un très précieux "index thématique sommaire" -géographique et thématique- fait de cette bibliographie critique un instrument de travail fort utile.

On pourra relever 60 mémoires ou journaux de prêtres réfractaires (et une religieuse de Langres qui, incarcérée, échappe de peu à la mort), ainsi que divers autres témoignages : 3 prêtres jureurs (dont un, incarcéré, relate les quatre années de persécution qu'il a subies) ; des notes de prêtres réfractaires (les notes consignées dans les registres paroissiaux par un prêtre de l'Ardèche, les "souvenirs" de l'archiprêtre d'Auxerre sur la constitution civile du clergé et la désorganisation de la vie religieuse dans l'Yonne, le journal d'un prêtre de Loire-Inférieure, etc.) ; l'hébergement de prêtres réfractaires dans les Deux-Sèvres ; les "Mémoires" de Grégoire ("il s'agit beaucoup plus d'une suite de pièces justificatives que de mémoires à proprement parler"), etc.

- Soeur Archiviste de l'Ordre du Verbe Incarné.- *Préinventaire des archives historiques du Verbe Incarné.* - Lyon, 1989, 331 p. dact.

Il s'agit d'un reclassement des archives de l'Ordre, essentiellement pour ce qui concerne la fondatrice Jeanne Chézard de Matel (1596-1670).

Sans doute est-il assez difficile de connaître les principes qui ont guidé le travail de reclassement, qui apparaît *sui generis*. Il n'y a ni introduction, ni table des matières, ni index. Cependant, même s'il n'est pas justifié par un minimum de présentation, un certain ordre est discernable : aussi bien dans l'ensemble qu'à l'intérieur de chaque série. On savait que la mystique que fut Jeanne de Matel avait eu à éprouver un certain nombre de difficultés durant sa vie (par exemple, à propos de la dévotion qu'elle avait inculquée à sa communauté, envers l'Immaculée Conception : cf. *Mélanges Charles Molette*, t. I, p. 299-300). On sait désormais que ses papiers et ses archives ont subi les contrecoups des vicissitudes des temps. Ainsi, dans la série A, qui regroupe les lettres (sans doute de Jeanne de Matel), la sous-série concerne les lettres de jésuites ; or, le classement qui apparaît dans cet inventaire s'efforce d'être chronologique ; mais les lettres sont affectées d'un numéro d'ordre (sans doute antérieur) qui ne respectait pas la chronologie (lettre n° 65, du 24 fév. 1642 ; n° 72, du 25 sept. 1642 ; n° 66, du 28 août 1643 ; et la lettre n° 69 n'est pas récapitulée). Après les lettres à des jésuites, la série A contient d'autres sous-séries : lettres à des prêtres, à des religieuses du V.I., à d'autres religieuses, à des laïcs, à des inconnus. Puis viennent :

- série B : écrits de la fondatrice
- série C : lettres reçues par la fondatrice
- série D : lettres diverses
- série E : documents concernant la famille de la fondatrice et les monastères de Lyon, Avignon, Grenoble, Paris
- série F : archives de la cause de béatification

De la série G à la série T, on trouve successivement : des cassettes sur Jeanne de Matel ; diverses bibliographies ; des documents émanant (ou les concernant) des religieuses des diverses régions (avec peu de dates) ; des photographies ; l'icnographie (mais les images sont avec les souvenirs) ; des microfilms ; un nécrologe ; des reliques ; des documents de "propagande" ; des registres ; des informations diverses ; des clichés et autres objets.

L'essentiel semble avoir été suscité par l'ouverture du procès ordinaire (1973) de la cause de béatification et le décret sur les écrits (1984).

Puisse l'effort de mise en ordre, dont témoigne ce travail, permettre de rendre les services qu'on en attend.

Publication de documents

- Fanch ROUDAUT, Daniel COLLET, Jean-Louis LE FLOC'H.- *Les recteurs léonards parlent de la misère, 1774.* - Quimper, Société archéologique du Finistère, 1988, 224 p

Il s'agit des réponses des recteurs du Léon à une enquête de l'évêque Jean-François de La Marche (1729-1806 : év. de Léon 1772) qui répercute, en en élargissant quelque peu l'objet, l'enquête sur la mendicité lancée par le nouveau contrôleur général Turgot.

Dans l'introduction qu'il donne à cette publication, Fanch Roudaut, maître de conférences à la faculté des Lettres de Brest, évoque, avant de présenter l'enquête proprement dite, les recherches qu'il a faites pour retrouver d'autres enquêtes similaires : il semble qu'il ne s'en trouve qu'à Rouen, dont beaucoup d'éléments ont été déjà publiés. Et il montre l'opportunité de l'initiative de Turgot. Dans la conclusion, il souligne l'intérêt des réponses des recteurs pour la connaissance du Léon et des préoccupations de son clergé à la veille de la Révolution.

La circulaire de l'évêque (4 pages, dont 2 blanches pour les réponses

au questionnaire -assez détaillé-) et les réponses des recteurs (il en reste 92 %) constituent un dossier qui, mis à l'abri pendant la Révolution, a été ensuite donné à l'évêché. C'est à Jean-Louis Le Floc'h, directeur des services d'archives du diocèse de Quimper et Léon et vice-président de la Société archéologique du Finistère, qu'est due la publication intégrale de tout ce dossier. Pour chaque paroisse, même pour celles dont la réponse ne se trouve pas conservée, il a préparé avec Daniel Collet, documentaliste aux Archives départementales du Finistère (qui est aussi l'auteur des cartes et index) et donne quelques renseignements précis sur la démographie, sur le recteur, etc. ; puis il reproduit les réponses, plus ou moins substantielles, des recteurs.

Fruit donc d'une bonne collaboration, ce travail constitue un apport précis et précieux pour une connaissance de la misère à la fin de l'Ancien Régime et du souci qu'en avaient les pasteurs.

- SAINTE MADELEINE SOPHIE BARAT et SAINTE PHILIPPINE DUCHESNE. - *Correspondance* : Texte des manuscrits originaux, présenté avec une introduction, des notes et un index analytique :

- * 1e partie : Période de Grenoble (1804-1815). - Rome, 1988, 248 p. : épuisé.
- * 2e partie : Période de l'Amérique } disponible auprès de Sr Jeanne de Charry via di S. Francesco di Sales
- 1) (1818 - 1821) } 18 (00165 ROMA) : 50 FF, 9 dollars ou 10000 lit.

A l'occasion de la canonisation (le 3.7.1988) de Philippine Duchesne (1769-1852), la Société du Sacré-Coeur a entrepris la publication de la correspondance entre la fondatrice, sainte Madeleine-Sophie Barat (1779-1865) et celle qui fut la missionnaire aux Etats-Unis.

Cette correspondance entre les deux saintes canonisées, qui couvre 48 ans (1804-1852), se divise tout naturellement en deux périodes :
 - la période durant laquelle Philippine Duchesne réside continuellement, près de Grenoble, à Sainte-Marie d'En-Haut (1804-1815)
 - la période américaine, au cours de laquelle Philippine Duchesne accomplit son apostolat missionnaire aux Etats-Unis (période qui commence en 1818).
 Entre les deux périodes, il n'y a pas d'échange de correspondance ; car P.D., devenue secrétaire générale de l'Institut, réside à Paris près de la fondatrice.

La 1e partie s'ouvre avec les contacts pris par la communauté qui s'est constituée à Sainte-Marie d'En-Haut, avec P.D., pour s'unir à la communauté d'Amiens de Mère Barat. Pendant que la fondatrice est venue pour régler cette union et veiller sur le noviciat grenoblois, des difficultés se font jour à Amiens au sujet des constitutions. Aux divisions internes s'ajoutent d'ailleurs des menaces extérieures de dissolution (avec le trop célèbre abbé Louis de Sambucy, dit "Saint-Estève", qui, confesseur de la communauté d'Amiens, s'immisce dans la rédaction des constitutions et intrigue au sujet de la marche de la Société, et qui, nommé secrétaire de l'ambassadeur de France à Rome, veut faire approuver les constitutions dont il est l'auteur). Les deux seules lettres (n° 10 et n° 12) de Philippine Duchesne, qui ont été conservées, laissent voir le souffle missionnaire qui l'habite.

C'est au début de 1818 que P.D., attendue par Mgr Dubourg, évêque de la Louisiane, part pour les Etats-Unis. Le t. 1 de la 2e partie contient les lettres échangées de 1818 à 1821 : 27 lettres de Mère Barat, et 35 de Philippine. Les lettres de la fondatrice témoignent de la vie de la Société en France, à l'heure où s'accomplissent les deux premières fondations américaines dont parlent les lettres de P.D. Le premier établissement, envisagé par Mgr Dubourg, est situé près de Saint-Louis ; ... mais les élèves sont d'origine européenne ; or Philippine garde le souci de l'éducation des indigènes, même noires ! Les interventions de Mgr Dubourg (il n'est pas question de mettre en doute les responsabilités de l'évêque) ne sont pas toujours exemptes d'autoritarisme. Philippine a donc le

souci constant d'équilibrer cette dépendance vis-à-vis de l'évêque local avec la soumission qu'elle doit conserver envers la supérieure générale. Dans ses lettres on discerne la tension entre fidélité et adaptation, les besoins d'argent, l'insuffisance de personnel : 5 soeurs n'arrivent pas à faire face à l'apostolat qui s'impose, et le renfort n'arrive pas. Certes les vocations autochtones commencent à se présenter ; mais ne va-t-on pas être amené à faire deux classes de religieuses ? Tel est le contexte dans lequel va s'ouvrir la deuxième maison, près de la Nouvelle-Orléans, en Basse Louisiane. Dans le même temps Philippine est nommée "provinciale" des maisons d'Amérique.

Les introductions historiques, les indications techniques, les notes abondantes adjointes à chaque lettre, les tables et les index -multiples- font de cette édition de correspondance un travail achevé, et une sorte de modèle du genre. Outre soeur Jeanne de Charry et les autres religieuses du Sacré-Coeur qui lui ont apporté leur aide, il faut aussi saluer le travail de la typographie polyglotte de la Grégorienne qui a réalisé cette édition d'une façon très satisfaisante.

- *Chroniques de Seine-et-Marne au XIXe siècle*, présentées par Bruno BELTRAMELLI. T. I : 1839-1870 : Un évêque et ses prêtres au service de l'histoire.- Meaux, 1987, 144 p.

L'évêque, c'est Mgr Auguste Allou (à son sujet, cf. la contribution du chanoine Michel Veissière in *Mélanges Charles Molette*, t. II, p. 483-487). En composant en 1875 sa *Chronique des Evêques de Meaux*, Mgr Allou manifestait le souci qu'il avait de l'importance de l'histoire, en même temps que la conception qu'il en avait : "Tout mon désir est que cet essai inspire à nos jeunes prêtres le goût des travaux historiques, qui deviendraient pour eux une source de jouissances véritables. Puissent-ils bien comprendre que, après la prière, rien n'est plus propre que l'amour de l'étude à nous soutenir et à nous consoler au milieu des épreuves de la vie." Ici, l'auteur publie les premières pages de la 4e partie des souvenirs manuscrits de ce prélat, qui sont conservés dans le dossier Bibliothèque Briçonnet ; ce texte permet de discerner comment avait travaillé Mgr Allou (1787-1884 : év. de Meaux 1839). Outre ces quelques textes inédits, cette publication contient quelques notices de l'abbé Louis Bécheret, nommé en 1859 curé de Monthyon, sur quelques-uns de ses prédécesseurs. Puis viennent quelques chroniques paroissiales de l'abbé Clément Torchet, curé de Luzancy (1848), puis de Chelles (1860).

Il est bon qu'avec ferveur une association locale, en relation à la fois avec les services culturels de l'évêché et avec les services municipaux de la ville de Chelles, cherche à recueillir et faire connaître toute une documentation, qui témoigne du vécu des pasteurs du siècle passé et du souci qu'ils avaient de la mémoire religieuse du diocèse.

Dans les diocèses

- Bernard MONTAGNES, o.p.- *Marseille avec ou sans miracles ? La polémique autour des miracles attribués à Mgr J.-B. Gault (1643-1644)*. Extrait de "Provence historique", fasc. 146, 1986, p. 435-462.

Le P. Montagnes exhume J.-B. Gault (1595-1643), évêque de Marseille, sacré en octobre 1642, arrivé à Marseille en janvier 1643, mort le 23 mai et inhumé le 23 juin. Pourquoi ce mois d'intervalle ? C'est que dès sa mort on accourt en foule vers sa dépouille mortelle. Spontanément canonisé par la "vox populi", qui lui attribue de nombreux miracles : guérisons, voire conversions : "davantage par dévotion, estime le P. Montagnes, que par superstition, davantage pour prier religieusement que pour toucher superstitieusement". La polémique protestante conteste cette interprétation, au point de ternir la réputation de sainteté de cet évêque post-tridentin, maintenant oublié, comme en témoigne l'accueil réservé au récent décret pontifical.

Il faut donc savoir gré au P. Montagnes de n'avoir pas pris son parti de laisser la passion se substituer à un examen sérieux, dont il a retrouvé quelques traces et qui a même abouti au décret pontifical du 4 février 1983, ... resté sans suite !...

- |coll.|.- *La Drôme sous la Révolution. Situation administrative des communes (1790-an VIII)*.- Archives départementales de la Drôme, Valence, 1989, 624 p. + une pochette de cartes et planches.

A l'occasion de la célébration du bicentenaire de la Révolution, cette publication des archives départementales de la Drôme présente l'évolution des communes du département de la Drôme, depuis sa formation en 1790 jusqu'à la réforme administrative de l'an VIII.

Après un rappel de la formation (en 1790) du département de la Drôme (avec la suppression des enclaves du Vaucluse en 1793, mais -par un dernier accroissement du 28 pluviôse an VIII- la création de l'enclave vauclusienne de Valréas), c'est un dictionnaire de toutes les communes ayant appartenu à la Drôme entre 1790 et l'an VIII. Chaque notice comprend le nom de la commune, les circonscriptions d'Ancien Régime (1789), les circonscriptions révolutionnaires (entre 1790 et l'an VIII), les circonscriptions au 9 frimaire an X, les circonscriptions au 1er janvier 1989, et des observations (population en 1793/an II ; et changements administratifs depuis l'an X).

Douze annexes terminent cet ouvrage (communautés et paroisses : les communes selon les états ou provinces d'ancien régime ; les paroisses selon les 9 diocèses d'ancien régime ; districts, cantons, arrondissements...). La pochette de cartes et planches permet de "visualiser" les étapes drômoises de la réforme administrative de la période révolutionnaire et -grâce à une carte transparente de la situation en 1989- d'établir une comparaison entre la situation révolutionnaire et celle d'aujourd'hui.

- *Revue drômoise, archéologie, histoire, géographie* : Le n° 452, de juin 1989, reproduit p. 473-482 le "répertoire des registres de catholicité du diocèse de Valence 1792-1802 |et non 1892, d'ailleurs, comme indiqué dans ce texte drômois|", étude qui avait déjà été publiée dans *Archives de l'Eglise de France*, bulletin n° 27, pages (65) à (73)... Mais la *Revue drômoise* ne s'est pas donné la peine d'indiquer la référence précise de son emprunt.

- Pierre FLAMENT.- *Deux mille prêtres normands face à la Révolution, 1789-1801*.- Paris, Perrin, 1989, VI + 308 p.

Le chanoine Pierre Flament (cf. bulletin II, 19 ; XX, 56, etc.), directeur des services d'archives du diocèse de Sées (cf. bulletin XIV, 37 ; XIX, 31 ; XXI, 41 ; XXII, 46 ; XXV, 40 ; XXX, 55) vient d'achever la publication, inaugurée en 1976 (cf. bulletin VII, 28), du répertoire numérique de la série L des Archives départementales de l'Orne. Il était à pied d'oeuvre pour étudier, d'une manière rigoureuse et quasi exhaustive, l'histoire du clergé de l'Orne (le diocèse de Sées correspondant à ce département) durant la Révolution (depuis les cahiers de doléance de 1787 jusqu'au concordat de 1802).

Parmi les insermentés, il a pu dénombrer : 562 émigrés (principalement en Angleterre, Westphalie, Suisse) dont 83 (ou 86 ?) morts en exil ; 226 détenus dans diverses prisons ; 51 déportés dans des conditions dégradantes ; 375 clandestins, qui ont laissé environ 18 000 actes de catholicité (dont une douzaine sont morts de misère : ainsi Jean Hue, caché dans une grotte, ravitaillé la nuit par sa mère, mort de phtisie : "des troupes perquisitionnent et malmènent la maman : 'Où se cache ton fils ?' - 'Au cimetière', répond la malheureuse") ; 20 prêtres insermentés mis à mort dans la guerre entre bleus et chouans et 34 "martyrs" (pendant et après la Terreur), que l'historien veut arriver à identifier nommément bien que ne soient canoniquement vénérés que les 14 "martyrs de septembre" : sur ces 54

victimes, "deux ont été certainement victimes des chouans ; pour les 52 autres, aucune attribution n'est contestée, qu'il y ait eu jugement ou massacre sauvage".

Du côté des assermentés, l'évêque constitutionnel Le Fessier a une carrière assez mouvementée : il cherche à être en même temps bibliothécaire du département ; il est abdicateur, arrêté et emprisonné pendant 48 jours ; il retire "des divers dépôts de la ville de Séez 2 000 pièces en parchemin, bulles, chartes ou diplômes, qui furent envoyées au district d'Alençon pour fabriquer des bourres et des gargousses". Dans l'entourage de Le Fessier, "sur les 20 répertoriés, 2 ont une fin de carrière consacrée à la réparation, 17 sont médiocres, le dernier est mauvais. Le tableau est suffisamment noir par lui-même ; il est inutile de le charger davantage".

Sur les 103 prêtres ordonnés par Le Fessier et les 868 prêtres assermentés il n'en reste que 173 en fonction en 1800. Sur ces 971 prêtres, il y eut 734 abdicataires, et "sur les 734 qui ont abdicqué les fonctions sacerdotales, il y en a eu 205 qui ont remis leurs lettres de prêtrise, et 79 au moins |car il y a eu des concubinages et des divorces| contractèrent mariage".

L'A. évoque aussi les 18 prêtres réhabilités, les 443 prêtres rétractés (aux différentes époques ; avec 34 cas de rétractation reniée). A partir des registres de catholicité clandestins, il a dénombré une trentaine de constitutionnels ou rétractés qui ont, avec conscience, tenu les registres des sacrements qu'ils administraient ; et il ne méconnaît pas les constitutionnels poursuivis -et parfois jusqu'à la mort- par les chouans.

Une dernière partie évoque les difficultés du "lent retour à la paix" : après avoir réglé la question des 3 évêques (Ancien Régime, constitutionnel et concordataire), ce sont les tergiversations des deux clergés -car les blessures sont profondes et restent à vif jusque chez les fidèles- ; et les membres des deux clergés restent jugés, aussi bien les uns que les autres, de manière très diverse -quand ce n'est pas diamétralement opposée- par le pouvoir civil et le pouvoir religieux ; des tableaux éloquentes mettent en vis-à-vis ces deux manières d'envisager les qualités et les défauts chez les mêmes prêtres, à partir de critères qui semblent n'avoir guère d'exigences convergentes... Enfin, l'A. n'omet pas de considérer, d'autre part, les quelques irréductibles de la Petite Eglise !

Rigueur scientifique, respect des personnes, maîtrise patiente du jugement font que cette "enquête locale, malgré ses limites territoriales modestes, prend figure d'exemple aux dimensions de la France".

- Jean-Louis LE FLOC'H.- *Réfractaires et jureurs dans le Trégor finistérien : une douloureuse réunion.* Tiré à part de "La Révolution dans le Trégor".- 1988, p. 391-401.

Plus encore que sur les serments, constate le chanoine Le Floc'h, directeur des services d'archives du diocèse de Quimper, c'est sur la question de l'adhésion à l'église constitutionnelle que se fit le clivage. Au point de vue méthodologique, cette constatation serait-elle une clef de lecture insuffisamment exploitée par l'analyse historique trop souvent prévalente ? Refuser, en effet, l'adhésion à l'église constitutionnelle ne serait-ce pas, théologiquement parlant, la traduction concrète d'un discernement procédant d'un "sensus Ecclesiae" jailli, plus ou moins confusément peut-être mais non moins réellement, des exigences concrètes de l'appartenance à l'Eglise ? Mais récuser de prendre en considération ce type de clivage, au nom d'une anti-théologie, ne serait-ce pas, pour des motifs d'ordre bien plus théologique assurément que scientifique, se soumettre à ce "dogmatisme négatif" que dénonçait avec lucidité un autre breton, Mgr Louis Duchesne ?

Quoi qu'il en soit, dans le Trégor finistérien, 8 prêtres seulement sur 67 adhérèrent à l'église constitutionnelle. Les postes, pendant la période révolutionnaire, furent donc essentiellement pourvus par des prêtres venus de l'extérieur ou par des "expilliens" (prêtres ordonnés par l'évêque constitutionnel). Or,

en 1800, après l'exil ou la clandestinité, une trentaine de prêtres "réfractaires" réapparaissent. La réorganisation concordataire va donc avoir d'autant plus de mal à amalgamer les deux clergés que le chef-lieu du département est loin et que les comportements ont créé de fortes dissensions au sein du clergé, dissensions qui d'ailleurs désorientaient les fidèles (qui font toujours les frais de ce genre de dissensions), et que l'accumulation de prêtres constitutionnels suscita des groupes plus ou moins importants d'opposition au clergé, dont les survivances seront tenaces...

Monographie précise et précieuse, qui n'ignore pas les conséquences issues de ces drames provoqués par la politique religieuse de la Révolution.

- Olivier LAROZA.- *Guide touristique, historique et archéologique de Bordeaux et de la Gironde.* - Bordeaux, 1988, 400 p.

Quelques semaines avant de mourir, Mgr Olivier Laroza, archiviste diocésain de Bordeaux, a pu avoir entre les mains, sur son lit de malade, la 2e édition de son *Guide ... de Bordeaux et de la Gironde*. Cette réédition d'un ouvrage paru en 1975 a été remaniée et augmentée d'une manière assez importante.

Après une 1e partie présentant la Gironde, ses monuments et ses richesses naturelles, vient une 2e partie consacrée à Bordeaux, son histoire, ses artistes et ses monuments civils et religieux. La 3e partie, qui représente plus de la moitié de l'ensemble du volume, contient une fiche signalétique de toutes les communes de la Gironde, selon leur ordre alphabétique, avec -pour chacune d'elles- les monuments et bien des renseignements d'ordre culturel ou pratique.

Cet ouvrage, où l'archéologie et l'architecture religieuse prennent une place inévitablement importante, est bien un service rendu, au terme d'une vie laborieuse, par un archiviste diocésain, qui s'est voulu à la fois érudit local, mémoire vivante de son église locale et soucieux de transmettre vivantes les richesses du patrimoine culturel de l'unité administrative dans laquelle il ne laisse pas moins de 6 mètres linéaires d'archives témoignant de son inlassable et fervente activité.

- Jean-Louis LE FLOC'H.- *Pardons en Finistère.* - Lanerneau, 1988, 24 p.

Si le nom de "pardon" date du XVe s. (par suite des indulgences accordées aux pèlerins), la tradition populaire apparaît, bien enracinée, d'assemblées (c'était leur nom avant l'apparition des indulgences) de caractère pénitentiel et votif, et aussi festif, avec le rite de l'encens et le rite du feu (c'est la tradition du "tantad" en cours de procession). Cette fête à la fois religieuse et profane, de caractère populaire, est liée à la célébration de la fête patronale de l'église paroissiale, ou de l'une des innombrables (il en reste quelque 500, ce qui ne représente même peut-être pas la moitié de celles qui furent érigées) chapelles du diocèse. Au passage, l'A. note que la procession, élément constitutif du pardon, apparaît comme "la pièce maîtresse de célébration" dans la "troménie".

Si la Révolution et l'Empire ont porté atteinte à ces diverses célébrations, la ténacité populaire les a cependant maintenues. Et la pratique -née au milieu du XIXe s.- du couronnement des statues de Notre-Dame (N.-D. de Rumengol, 1858 ; N.D. du Folgat, 1888 ; N.D. des Portes, 1897 ; N.D. de Kernitron, 1909 ; et, enfin, Sainte-Anne-la-Palud, 1913) est à la fois le fruit et le stimulant d'un renouveau.

Ce petit fascicule sur les pardons bretons a un peu servi de livret à une exposition organisée par le Centre diocésain d'information. Et il est appelé à rester une plaquette commode en vue d'une initiation sérieuse et facile.

- Hosanna. Eglise d'Atakpamé, janvier 1990, n° 40, N° spécial : Jubilé d'argent du diocèse d'Atakpamé, 14 p. dact.

Il faut saluer d'une manière très particulière ce numéro spécial du bulletin diocésain d'Atakpamé (Togo). Ce diocèse, en effet, célèbre à la fois le 25e anniversaire de son érection (Mgr Chrétien Bakpessi, l'évêque actuel, a été sacré évêque le 5 décembre 1965 à Rome) et la dédicace de la cathédrale Notre-Dame-de-la Trinité (3 décembre 1989), précédée (le 12 novembre) par la consécration de l'église du T. Saint-Sauveur de Ahassomé, et suivie (les 16-17 décembre 1989) d'un pèlerinage diocésain au sanctuaire marial de Ayomé.

Ce qui marque ce n° spécial, c'est le souci dont il témoigne de garder le souvenir, pour leur rendre hommage, de tous les "ouvriers de l'Evangile" qui ont travaillé dans le diocèse. Il y a 6 congrégations de prêtres missionnaires en plus des cinq prêtres autochtones. Parmi les 20 prêtres de la Société des Missions africaines de Lyon, on relève le premier prêtre, le P. Jérémie Moran, qui mourut martyr le 7 août 1887 (cf. à ce sujet : Karl MULLER, *Histoire de l'Eglise catholique au Togo*, Lomé, 1968, p. 29-31) et deux évêques Mgr Jean-Marie Cessou et Mgr Joseph Strebler (sur la tombe de qui les stagiaires de Strasbourg sont allés se recueillir, avec les deux prêtres togolais et la religieuse togolaise qui participaient à ce stage). Il y a encore : 2 Pères du Verbe Divin ; 6 prêtres Fidei donum ; 1 Père blanc ; 25 missionnaires de don Orione ; 5 membres de l'Institut espagnol de Saint-François-Xavier pour les Missions extérieures. Quant aux religieuses, on compte : 18 religieuses de la Providence de Saint-André de Peltre ; 49 soeurs missionnaires catéchistes (dont 9 défuntées) ; 36 soeurs de l'Assomption à Notsé, et 10 qui constituent la communauté actuelle ; 7 soeurs missionnaires Dominicaines du Rosaire ; 25 soeurs de Notre-Dame-de-l'Eglise (congrégation autochtone) ; 22 soeurs de Notre-Dame-de-la-Trinité ; 14 soeurs de Notre-Dame-de-Nazareth. Et, sans oublier 12 Frères du Sacré-Coeur.

Le diocèse d'Atakpamé a voulu faire de la dédicace de sa cathédrale toute neuve une célébration véritablement ecclésiale.

Chez les religieux

- Charles LELONG.- *L'abbaye de Marmoutier*.- Chambray-lès-Tours, éd. C.L.D., 1989, 209 p. + 32 p. de photographies de cartes, plans, relevés topographiques, vestiges divers.

Marmoutier, "*majus monasterium*" ("*qui nunc Major dicitur*", dit Grégoire de Tours), fut pendant quatorze siècles l'un des lieux les plus prestigieux de l'Occident, victime des démolitions systématiques de 1797-1819 que ne pouvaient remplacer sérieusement ni durablement des traditions légendaires. Les vestiges épargnés quelques travaux ponctuels, étaient du moins des témoins irrécusables d'un passé que le culte de l'annésie n'arrivait pas à éradiquer.

Certes, "sur le Marmoutier primitif, notre source unique est *La Vie de saint Martin* par Sulpice Sévère", que peut compléter la vie de saint Martin de Paulin de Périgueux. Mais, si l'origine peut en être attribuée à saint Martin qui y aurait attiré jusqu'à 80 moines, "la description précise de son monastère se heurte à d'évidentes difficultés". Quoi qu'il en soit, jusqu'à la veille des invasions normandes, "au milieu du IXe s., l'histoire de l'abbaye est plongée dans l'obscurité la plus complète. A ce moment, 150 religieux vivaient dans l'abbaye dont le prestige restait considérable". La restauration monastique, inaugurée vers 982, ouvrait l'ère d'un essor important qui, en quelque 150 ans, va faire de Marmoutier l'une des plus puissantes abbayes, "le Cluny de l'Ouest", et dont le rayonnement s'étend jusqu'au delà des frontières. Après le XIIIe s., qui est celui de la construction de la prestigieuse église abbatiale, viennent bientôt trois siècles de décadence, puis la réforme que provoque la venue des Mauristes et leur "démon de construire".

Mais ce sont bientôt l'incurie de la période révolutionnaire et la vente de l'abbaye, dont les nouveaux propriétaires entreprennent la démolition systématique. Finalement, en 1847, le domaine est acquis par la Mère Barat, supérieure générale et fondatrice de la Société du Sacré-Coeur, pour y transporter le pensionnat que la Société avait fondé dans la ville de Tours. Les religieuses s'emploient à restaurer le site martinien, qui peut ainsi accueillir les importants pèlerinages organisés pour le 15e centenaire de la mort de saint Martin (1897). A la Séparation, cette "résurrection moderne" n'est sauvée ("l'adjudication prévoyait le morcellement en dix lots et l'ouverture de plusieurs routes : une sur l'emplacement de l'église, deux autres entre la levée et celle-ci") que parce qu'un riche Anglais, dont la fille était entrée au Sacré-Coeur, racheta l'ensemble permettant d'ailleurs, dès 1908, la réouverture du pensionnat.

Après cette première partie, historique, Charles Lelong, professeur d'histoire du Moyen-âge à Tours, est le véritable artisan de la reprise des fouilles archéologiques et de l'élaboration d'un programme de protection et de restauration du site (programme qu'il a réussi à faire adopter par la municipalité de Tours en mai 1988). Il présente dans la 2e partie l'abbaye telle qu'elle était en 1789 et les vestiges qui en restent. Enfin, dans une 3e partie, il décrit, avec de précieuses et abondantes planches photographiques, le chantier archéologique : l'église du XIIIe s., l'église du XIe s., celle de 980 et les vestiges préromans.

Cette étude rigoureuse, qui met en lumière quelque chose du passé prestigieux d'une des plus grandes abbayes de France, est une salutaire réaction contre l'amnésie actuelle érigée fallacieusement en vertu pastorale. De plus, accompagnant et servant un travail archéologique pertinent, cette publication est un acte culturel de grande qualité ; et il faut s'unir à l'hommage que, dans son Avant-Propos et à diverses reprises tout au long de son ouvrage, Charles Lelong rend à tous ceux qui, à quelque titre que ce soit (sans oublier les religieuses du Sacré-Coeur, et soeur R.M. Robinet qui a laissé un manuscrit non daté intitulé *Topographie de Marmoutier* et précieusement conservé par la communauté), ont apporté et apportent une participation, une aide et un soutien efficaces à l'entreprise en cours.

- LE TRESOR DES SAINTS DE CHELLES, dans *Bulletin du Centre européen de Recherches sur les Congrégations et Ordres religieux* (12 décembre 1988), 290 p. En vente chez Mme Desthuilliers, 9, av. Etienne Bourgeon, 77500 Chelles.

En 1983, une recherche sur les reliques de Chelles conduite par Jean-Pierre Laporte en accord avec les autorités civiles et ecclésiastiques a débouché sur une découverte dont la publication fera peut-être date dans quelques domaines : hagiographie, paléographie, histoire du textile. J.P. Laporte distingue cinq ensembles : des reliques accumulées du XVIe au XIXe siècles ; des reliques arrivées à Chelles du XIIe au XVe siècles avec des bourses et des sachets de même époque ; une "collection" de reliques rassemblées pour l'essentiel entre 750 et 810 ; des objets du VIIe siècle qui ont appartenu à la fondatrice et à ses proches ; le contenu presque complet de deux sépultures mérovingiennes élevées de terre au IXe siècle. Parmi ces ensembles, quatre présentent une importance historique et archéologique de portée internationale.

Il y a d'abord des bourses du XIIe au XVe s. : trois représentent l'apport de la société civile à la vénération des reliques. L'une d'entre elles, confectionnée vers 1180, présente un décor brodé de fils d'or. Les reliques du VIIIe s. : parmi les saints attestés, on trouve ici des mentions antérieures aux documents précédemment connus. C'est le cas pour sainte Geneviève ; le cas selon certains pour sainte Marie-Madeleine, ce qui poserait en termes nouveaux le problème de l'origine de Vézelay ! Les étiquettes du VIIIe s., appelées "authentiques" représentent la plus importante collection connue (139 antérieures à 800), loin devant les 99 du Vatican. Ecrites dans un grand nombre de lieux de toute l'Europe, elles constituent un panorama unique de l'écriture au VIIIe s. et permettront d'identifier l'origine d'un grand nombre de manuscrits de cette époque. Les tissus associés aux reliques sont de

magnifiques soiries orientales d'un grand intérêt pour les historiens du textile. Elles apportent une documentation nouvelle et, de plus, approximativement datée, sur le commerce international des tissus au Haut Moyen Age, les rapports continus de l'Occident avec l'Orient. Il convient de mentionner ensuite des objets du VIIe s. A la mort de plusieurs fondateurs de Chelles, la reine Bathilde, saint Eloi, sainte Bertille, première abbesse, on plaça directement parmi les reliques du monastère divers objets qui leur avaient appartenu : calice d'or émaillé, chasuble, grande robe, châle, sandales, ensemble qui apporte une documentation importante sur l'orfèvrerie et le vêtement du Haut Moyen Age. Viennent ensuite deux sépultures mérovingiennes. La découverte la plus extraordinaire et sans aucun doute le contenu pratiquement complet de deux sépultures mérovingiennes : celle de la reine Bathilde, épouse de Clovis II, morte à Chelles vers 680, élevée de terre en 833. Etudiée dans le laboratoire de Recherche archéologique de Draguignan, il s'agit de la troisième sépulture royale mérovingienne connue, la seule à conserver la majeure partie des vêtements. Le manteau en particulier a été reconstitué, le galon que la reine avait dans les cheveux est parvenu intact. Une fibule d'or donne une indication chronologique concordante avec la tradition. La sépulture de sainte Bertille, première abbesse, morte vers 704 à Chelles, a livré la tunique de soie de l'abbesse, tunique de soie à rayures, dont les manches courtes remettent en cause tout ce que l'on savait du vêtement monastique mérovingien.

L'étude anthropologique de chacune de ces deux dames apporte une moisson de renseignements : âge au décès, taille, groupe sanguin, couleur des cheveux etc... C'est ainsi que l'on sait aujourd'hui que Bathilde, retirée dans le monastère de Chelles avait blanchi avant l'âge, mais, restée coquette, elle se faisait teindre les cheveux. Tout cela constitue une documentation nouvelle et absolument unique sur une reine qui fut, en principe, le dernier homme d'Etat de la famille mérovingienne.

L'ouvrage présente non seulement les objets, conservés ou disparus, pour la plupart inédits, mais encore les documents qui en attestent l'origine. Parmi eux, on note, par exemple, le récit de l'*elevatio* du corps de la reine Bathilde en 833 par un auteur contemporain qui éclaire les circonstances et les modalités d'une cérémonie dont peu sont attestées avec autant de détails.

Pour replacer cette étude dans le contexte historique qu'elle étudie, il pourra être utile de se référer à la thèse de droit de Nicole HERMANN-MASCARD, *Les reliques des saints. Formation coutumière d'un droit* (cf. bulletin VII, 28-29)

J.M.

- *Analecta Mercedaria*, ann. VI, 1987, Rome, 400 p.

- Ignacio ZUÑIGA. *La Orden de la Merced en Centro America*. - Instituto historico de la Orden de la Merced, Roma, 1989, 584 p.

Ces deux publications témoignent de l'effort de connaissance de leur passé qu'accomplissent actuellement les Mercédaires, grâce à l'Institut historique qu'ils ont institué.

Dans le 6e volume des *Analecta Mercedaria*, plusieurs auteurs de l'Institut historique de l'Ordre de la Merci ont réuni plusieurs études ferventes de Mercédaires : un commentaire théologique des constitutions de l'Ordre de la Merci (Xavier Pikaza) contient une recherche sur les formes actuelles de captivité et d'esclavage, ainsi qu'une réflexion sur la mission de libération découlant du charisme mercédaire (d'après la problématique du chapitre général de 1986) ; un hommage fervent à la messe "spécialissime" de Notre-Dame de la Merci approuvée le 2 juin 1685 et "mise à la retraite" avec la récente publication des messes de la Sainte Vierge (Giovannino Tolu) ; une enquête sur les diverses formes de recours à Notre-Dame de la Merci en Argentine (José Brunet) ; ainsi que quelques autres études ponctuelles ; sans omettre la publication d'une centaine de documents relatifs aux Mercédaires et conservés dans l'Arquivo general de la Nación à Buenos-Aires en Argentine (José Brunet). Toutes ces recherches témoignent de l'effort

entrepris actuellement par les Mercédaires pour tirer de leur trésor des choses anciennes et des choses nouvelles.

L'ouvrage du P. Ignacio Zuñiga, qui constitue le second volume de la "Biblioteca mercedaria", retrace, édité par l'Institut historique de l'Ordre de la Merci, l'histoire de l'Ordre en Amérique centrale, histoire qui se présente, d'une certaine façon, comme un drame. D'abord, sont présentées les origines au Guatemala : malgré les tremblements de terre ; multiplication des couvents et fondations au Mexique ; mais suppression de la province centre-américaine par suite de la persécution au début du XIXe s. Après avoir présenté les structures provinciales, c'est une étude du travail missionnaire des Mercédaires : du XVIIe au XIXe s. La situation qui leur était faite allait-elle finalement entraîner une "mort définitive", avec remise du travail des Mercédaires aux Jésuites (1852-1854) ? Or, voici que 133 ans après la suppression civile (1829) des ordres religieux établis au Guatemala, un retour des Mercédaires dans ce pays (en 1962) permet une restauration, avec un déploiement de l'apostolat pénitentiaire.

Les sources documentaires qui sous-tendent ce travail rigoureux sont en Espagne, en Amérique centrale et au Chili, à Rome. Elles témoignent de la fidélité à ses origines de cet Ordre fondé en 1218 et dont un membre, Juan Infante, fut le premier prêtre à célébrer (en 1493, alors qu'il accompagnait Christophe Colomb pour son second voyage) la Messe en Amérique (le musée de la cathédrale de Séville conserve la patène utilisée pour la circonstance).

A la veille du 5e centenaire de la découverte de l'Amérique et de l'évangélisation de ce continent, il est bon que les Mercédaires, ne prenant pas leur parti d'une quelconque perte d'identité, retrouvent dans leur passé et sa fécondité la force lucide d'un élan régénérateur.

-Jean MAUZAIZE.- *Etude sur les sceaux franciscains de France.* Extrait de "Laurentianum" n° 30, 1989, fasc. 1-2, p. 84-115.

Cet article est le résumé de l'introduction à un corpus de 600 sceaux franciscains qu'a réalisé le P. Jean Mauzaize. Ce corpus témoigne de la richesse documentaire qui sous-tend cette étude de sigillographie.

Après avoir évoqué l'origine et la raison d'être des sceaux, ainsi que leur constitution matérielle, les éléments qu'ils comportent et leur utilisation, l'A. fait le bilan de l'étude qu'il a poursuivie dans 39 départements français, en présentant l'iconographie des sceaux franciscains. Il a retrouvé 144 représentations de la Vierge et 32 de la Pentecôte (c'était le sceau des ministres généraux des Frères mineurs : "sous un baldaquin gothique, la Vierge est assise entre les Apôtres, tandis que les langues de feu descendent sur le groupe ; en bas [...] un priant à genoux figure soit saint François, soit plutôt le général"). L'A. compte aussi 65 représentations du Christ et diverses représentations de saints. Toute cette variété témoigne de la dévotion des diverses générations de Frères mineurs, ainsi que des qualités artistiques des créateurs de ces sceaux. Cet ensemble est fort suggestif.

- Jean MAUZAIZE.- *Une fondation royale de l'ancien Paris : le couvent des Capucins de la rue Saint-Honoré.* Extrait du "Bulletin de la Société d'histoire de Paris et de l'Ile de France" (1987), p. 49-96.

Fondé dans le quartier Saint-Honoré, le couvent, édifié par Catherine de Médicis et Henri III, fut remis aux Capucins en 1574 par lettres patentes ; l'église fut achevée en 1610 ; et en 1651, durant les troubles de la Fronde, le couvent de Capucins s'est trouvé entraîné dans le sursaut de prière qui s'est affirmé alors dans la capitale, par une invocation à Notre-Dame-de-Paix qui fut lancée devant une statuette de la Vierge qui se trouvait dans le couvent des Capucins et qui, par la suite, fut placée dans leur église. Il ne restait plus qu'à agrandir les bâtiments pour en faire un "grand couvent" susceptible de loger quelque 150 religieux et d'accueillir une vaste bibliothèque qui à la Révolution sera une "des plus importantes bibliothèques conventuelles de Paris". Au milieu du

XVIII^e s., cette maison, estimée "la plus considérable de cet Ordre en France", se distingue par la naissance ou par les talents de ses membres, "mais, est-il continué, la véritable source de la considération, qu'on ne peut leur refuser sans injustice, ne vient pas par hasard ; ces Religieux le doivent à la régularité avec laquelle ils remplissent les devoirs d'un état austère, à leur zèle infatigable dans les fonctions les plus pénibles du saint Ministère et à leur charité qui ne s'effraie point du danger dès qu'il s'agit de se rendre utile".

Par leur "lutte contre l'ingérence des évêques, la défense des privilèges des réguliers, et en particulier celui de l'exemption", ainsi que par le ministère de la prédication comme par le développement du tiers ordre séculier, le couvent des Capucins de la rue Saint-Honoré aura eu "une influence prépondérante sur la vie religieuse de l'ancien Paris". Telle est la conclusion du P. Jean Mauzeise que nous pouvons remercier de nous faire partager ces pages de l'histoire de sa famille religieuse.

- Bernard PRETESEILLE. - *Marie Poussepin, ou l'exercice de la charité.* - Chambay-lès-Tours, C.L.D., 1989, 256 p.

Le chanoine Bernard Prètesseille, aumônier de la maison-mère de la congrégation des Soeurs de Charité Dominicaines de la Présentation de Tours, était évidemment bien préparé pour faire ce travail sur la fondatrice de la congrégation ; c'est un peu un modèle de vulgarisation, car ce volume est sous-tendu par une solide connaissance des sources archivistiques.

Restée quasi méconnue pendant près de deux siècles, Marie Poussepin ne sortit de l'ombre que par deux récits hagiographiques insuffisants, puis par deux ouvrages publiés dans la perspective du procès de béatification (cf. à ce sujet l'article de Sr Madeleine-Saint-Jean, "Heurs et malheurs d'une cause de béatification, la cause de Marie Poussepin", in : *Mélanges Charles Molette*, t,II, p. 809-817). L'introduction de la cause fut rendue possible par la conjonction du travail archivistique poursuivi avec persévérance et ferveur par Sr Madeleine-Saint-Jean et de la mise en forme des documents par le chanoine Prètesseille.

Les deux parties de l'ouvrage s'imposent d'elles-mêmes par le cadre chronologique de la vie de Marie Poussepin :

- La période (1653-1695) de Dourdan : c'est alors que, de 1683 à 1691, Marie Poussepin (comme l'avait montré le travail du P. Théry, mais sans suffisamment mettre en lumière la physionomie de la fondatrice) a transformé la fabrication des bas de soie à l'aiguille de sa ville natale, qui était un gros bourg du Hurepoix) par l'adoption des métiers à tisser la laine pour l'atelier hérité de son père, non sans développer un souci social et une intense vie de dévouement aux pauvres dans la confrérie de Charité dont elle était l'âme, et bientôt dans la confrérie du Rosaire auprès d'un dominicain le P. Mespolié (c'était l'époque où Antonin Cloche était maître général, et c'était l'heure de Michaëlis).

- La période (1696-1744) de Sainville (à 17 km de Dourdan), où Marie Poussepin découvre une "seconde vocation", en fondant une communauté de tertiaires dominicaines pour l'instruction des petites filles de la campagne (ce qui nous vaut quelques pages qui sont une espèce de bilan de la question des "petites écoles" ! Non sans difficultés, la maison de Sainville s'agrandit, la communauté arrive à s'étendre ; puis ce sont les lettres patentes, leur enregistrement au Parlement de Paris, finalement l'approbation des règles par l'évêque de Chartres... Et la fondatrice meurt à plus de 90 ans.

A l'heure où l'Eglise se prépare à la proclamer bienheureuse, il était bon de présenter, en une vie accessible au grand public, cette femme assez exceptionnelle, mieux connue aujourd'hui en Colombie et en Amérique latine, où sont implantées plus de la moitié des membres de cette congrégation qui compte actuellement 4000 membres à l'oeuvre dans quatre continents.

- Louis DOLLOT.- *Folles ou sages, les Abbesses de l'ancienne France.* - Paris, Perrin, 1987, 338 p.

Il s'agit des abesses des XVIIe et XVIIIe s., que Louis Dollot s'efforce de présenter d'une manière aussi exigeante historiquement parlant que vivante. Ces pages d'histoire, en effet, sont rédigées par un humaniste qui a le souci du trait évocateur, d'une sémantique précise (par exemple au point de vue topographique comme au point de vue onomastique), des généalogies et des traditions. En homme cultivé, cet ancien ambassadeur nous accueille pour une grande réception donnée en l'honneur de Mesdames les Abbesses de l'ancienne France, ... qu'il a exhumées. Ainsi, "en parfait maître de maison [...] il est amené [...] à faire se rencontrer et se comprendre les différentes générations et les différentes cultures", pour reprendre l'expression du président des Archivistes de l'Eglise de France à l'ouverture du congrès de Bordeaux de 1977 (*Actes du congrès*, p. 26) ; et ce qui est vrai du "rôle social de l'archiviste" s'il est soucieux de transmettre vivantes les archives héritées du passé ("*Servata tradere viva*"), est aussi une exigence pour quiconque aborde l'étude du passé : comment être honnête envers le passé sans chercher à retrouver la vie d'où proviennent les vestiges morts qui sont conservés ?

A ce point de vue, il y a dans cet ouvrage un aspect méthodologique qu'il convient de relever. L'A. a su aller au-delà des archives de la série H qui "contiennent pour la plupart des pièces administratives comptables et de procès". De même, sans méconnaître l'importance des documents concernant le temporel, il a compris qu'il ne fallait pas se laisser obnubiler par cet aspect : même si parfois l'importance des documents concernant le temporel "donne l'impression que le spirituel a été négligé, alors que, pour la plupart des abesses, le bien des âmes qui leur étaient confiées demeurait la préoccupation essentielle". L'A. ne s'est pas limité, non plus, aux trouvailles fortuites, il a voulu rechercher toutes les sources possibles qui permettent de "cerner les portraits des abesses et appréhender leurs occupations et préoccupations quotidiennes".

C'est ainsi qu'il brosse un tableau, non pas de la vie des abbayes aux destinées desquelles président ces abesses, mais un tableau de la vie des abesses.

Le chapitre I est comme un lever de rideau suggestif : le contraste, en effet, est frappant entre Angélique d'Estrées, soeur de la maîtresse préférée d'Henri IV et abbesse de Maubuisson (une "abbaye de Thélème au féminin") et Angélique Arnauld, entrée à Maubuisson, abbesse réformatrice de Port-Royal et chargée de remettre un peu d'ordre à Maubuisson (1618-1623). Pages hautes en couleurs que celles de l'affrontement des deux Angélique en septembre 1619 ... de même que celles de l'investissement du monastère de Prouille (car les "guerres de succession" n'épargnent pas ce prieuré gangrené par la mondanité "quand toutes les religieuses professes et pensionnaires, choisies sans exception dans l'aristocratie, lui valurent d'être appelé le Saint-Cyr du Midi") en mai 1630.

Même si elle continue à couvrir sous la cendre, prête à être réactivée au "siècle des lumières", la dégradation conventuelle du XVIe s. se résorbe peu à peu par le réveil qui se développe dans la première moitié du XVIIe s. sous la poussée de l'"invasion mystique" (avec l'influence bénéfique des nouvelles fondations : Carmel, Bénédictines du Calvaire, Bénédictines du Saint-Sacrement, etc.) et qui s'affirme à l'heure de la majorité de Louis XIV.

Le Val-de-Grâce, fondation d'Anne d'Autriche (où retentit cependant la Guerre de Trente Ans jusqu'à l'"affaire du Val-de-Grâce" de 1637) : "le type de l'abbaye réformée et exemplaire". Fontevraud : au XVIe s. abbaye modèle pour combattre la réformation protestante ; au XVIIe s. abbaye célèbre par le gouvernement de Gabrielle de Rochechouart, "la reine des abesses" ; au XVIIIe s., abbaye à l'heure de festivités !! Abbayes parisiennes et des environs : Montmartre, Chelles, Jouarre, Faremoutiers, Reims ; plus loin, Poitiers, Saintes, et aussi la Provence et le Languedoc, ... ainsi que ... les 36 "chapitres nobles" (séculiers) de la Flandre au Lyonnais (c'est ainsi qu'apparaissent non seulement Remiremont, mais aussi Baume-les-Dames, abbaye liée à la première expérience de Joffroy d'un

bateau à vapeur qui remonte le cours du Doubs en 1778 !) ... Sans omettre les abesses à l'heure de la Révolution (avec deux martyres).

L'ouvrage se termine par un "Petit lexique abbatial", qui, témoignant du souci d'une terminologie propre, rendra service à plus d'un lecteur.

Un regret : l'absence d'index : un index des noms de personnes et de lieux eût été cependant fort utile pour faciliter les recherches. Et puis, il faut reconnaître que l'édition est si parfaite qu'on en remarque davantage les coquilles : bas p. 75 : Beauvilliers ; p. 315 (1e l.) : étaient.

Cette grande fresque des abesses de l'ancienne France n'est certes pas exhaustive, mais elle est suggestive : elle ne cache ni les misères ni les grandeurs de ces "hautes et puissantes dames" qui, loin d'avoir toujours une authentique vocation religieuse, peuvent, "dévergondées et révoltées" ou bien "édifiantes et réformantes", faire de leur abbaye, souvent royale, comme un fief familial. Leur lignage et leur gouvernement sont, en tout cas, un fait de civilisation, avec lequel même le pouvoir royal doit compter et qui dans le même temps, par sa seule existence, témoigne, même par-delà les turpitudes qui peuvent l'atteindre, de sa raison d'être.

- Soeur MARIE-PASCAL.- *Sainte Claire dans la tourmente révolutionnaire.* Extrait de "Cahiers de la Haute-Loire", année 1989, p. 7-27.

Plusieurs documents datant de la période révolutionnaire, ou bien écrits postérieurement rédigés grâce aux souvenirs des survivantes, permettent de reconstituer la vie de la communauté pendant la Révolution : les sommations, les inventaires, la dispersion des religieuses (sauf, semble-t-il, la maison des tourières) et la vie des religieuses dispersées par petits groupes dans le quartier, la transformation du monastère en "maison de réclusion" (entre 206 et 400 religieuses du département y ont été entassées). C'est en 1804 que les clarisses peuvent reprendre possession de leur monastère ; et en 1807, la novice reçue à la veille de la Constitution civile sera la première à faire profession après une attente qui avait duré 19 ans !

- Soeur Marie-Hosanna DELSARTE.- *Le monastère de la Croix et la Révolution française.* Paris : 1789-1816.- Evry, 1989, 31p.(Monastère de la Croix, cours Mgr Romero, 91000 Evry. C.C.P. 5490.60 K)

Le bicentenaire de la Révolution française devait fournir l'occasion de présenter plusieurs monographies de monastères qui, après des heures glorieuses, connurent alors une fin brutale. Tel est, entre bien d'autres, le cas de ce couvent des Dominicaines de l'ancien Paris, installé dès 1637 dans le quartier de Charonne alors un des foyers d'insurrection en 1789 et au cours des années suivantes. Le couvent inséré dans une partie de la capitale qui était le prolongement du faubourg Saint-Antoine, où vivait une population active, adonnée aux travaux de manufacture, devait se voir presque le témoin des émeutes qui se succédèrent en 1789 et au cours des années suivantes. Henriot, Santerre et autres séides n'habitaient-ils pas et ne travaillaient-ils pas aux environs proches du monastère ? Puis, comme toutes les maisons religieuses, le monastère de la Croix dut subir l'humiliation des inventaires avant que ses habitantes qui avaient refusé de quitter la vie religieuse fussent dispersées.

L'intérêt de cette plaquette ne réside pas seulement dans le déroulement des événements tragiques de cette époque, mais encore dans les aperçus et les renseignements qui ressortissent à l'histoire sociale et en particulier aux milieux où se recrutent les moniales. Ces dernières viennent -au moins les religieuses de choeur- de la bourgeoisie parisienne où se remarque surtout la noblesse de robe : magistrats au Parlement, au Châtelet, à la Chambre des comptes, mais encore de familles marchandes d'une certaine importance. D'autre part, l'inventaire dressé en 1790 nous donne aussi une évaluation de la richesse du monastère et en révèle les oeuvres d'art. Une réserve, cependant, à cette intéressante étude et qui

n'infirmes en rien sa valeur : elle a pour objet les "paysans fanatiques" qui ravagèrent la Vendée. Ce furent, au contraire, les colonnes infernales de Turreau qui ravagèrent cette région, et si les paysans se révoltèrent contre la didacture exercée atrocement par la Convention, ce fut essentiellement pour défendre et revendiquer la liberté religieuse supprimée et le libre exercice du culte catholique. Quand Hoche eut fait comprendre à la Convention qu'elle devait se montrer plus libérale, la guerre s'apaisa mais pour reprendre en fructidor 1797 quand la persécution recommença.

J.M.

- *Un'esperienza dello spirito, Pio Bruno Lanteri, il suo carisma nelle sue parole.* - Roma, 1989, 256 p. |publication de 37 documents majeurs|
- Léon CRISTIANI.- *Bruno Lanteri, un prêtre pour des temps nouveaux (1759-1830).* - Paris, Mediaspaul, 1989, 176 p.
- Timoteo GALLAGHER.- *Gli esercizi di S. Ignazio nella spiritualità e carisma di fondatore di Pio Bruno Lanteri.* - Roma, 1983, XXXII + 318 p.

A l'heure où les Oblats de la Vierge Marie éprouvent le besoin de se retrouver unanimes dans l'intuition de leur fondation, ils viennent de publier 37 documents majeurs de leur fondateur, Pio Bruno Lanteri (1759-1830). Le titre donné à l'ouvrage indique ce qu'ils s'accordent à discerner chez Pio Bruno Lanteri, c'est une expérience spécifique de l'Esprit, qu'ils veulent retrouver dans son charisme |de fondateur de l'Institut| à travers ses paroles. C'est le P. Timoteo Gallagher qui a choisi ces documents en vue de mettre en lumière, à partir des écrits eux-mêmes de P.B.L., les 3 étapes qui se dégagent :

- la préparation lointaine de la congrégation (1759-1815) : doc. 1 à 12 ;
- l'intuition initiale, la naissance et le développement progressif de la congrégation (1816-1825) : doc. 13 à 21 ;
- l'établissement de la congrégation jusque dans sa structure canonique approuvée (1826-1830) : doc. 22 à 37.

Chacun des documents est introduit par une brève notice de présentation (indiquant, p. ex. pour le doc. 19, la raison du choix -entre plusieurs éditions- du manuscrit retenu), avec référence non seulement au manuscrit ou à l'édition, mais aussi au travail de la *Positio* (établie par Mgr Amato Frutaz, alors rapporteur général des Causes des saints) et aux recherches antérieures.

Parmi les travaux critiques déjà élaborés, il y a évidemment l'ouvrage rigoureux du même P. Timoteo Gallagher *Gli esercizi di S. Ignazio nella spiritualità e carisma di fondatore di Pio Bruno Lanteri* : ouvrage très précieux pour la récapitulation des sources, notamment les sources inédites conservées non seulement dans les archives -importantes- des Oblats de la Vierge Marie, mais aussi dans les archives de la Compagnie de Jésus, dans les archives de la Congrégation des religieux et instituts séculiers, à l'Archivio Segreto Vaticano. La 1^{re} partie de l'ouvrage concerne plus particulièrement le "charisme de la congrégation". La 2^e partie, en étudiant la spiritualité, met en lumière le contexte de la vie du fondateur : ses origines, la rencontre de Diessbach (avec une évocation de Luigi Virginio), les "Amitiés" avec le zèle pour la prédication des Exercices de saint Ignace et l'impulsion donnée aux Oblats. Cet ouvrage de base est capital, non seulement pour la vie de P.B.L. dans la perspective de la fondation des Oblats mais aussi pour l'histoire spirituelle de cette période.

Il pouvait être bon, dans le contexte présent, de rééditer l'ouvrage, de bonne vulgarisation, de Mgr Cristiani, qui présente la figure de P.B.L. dans le réseau des groupes de régénération sacerdotale et chrétienne de l'époque -en relation avec Diessbach- ; son souci de formation spirituelle (par la diffusion de tracts ; par la lutte contre le jansénisme et en faveur d'Alphonse de Liguori ; par sa lutte contre le "régalisme" et au service du pape prisonnier à Savone (ce qui a fait appeler Bruno Lanteri un "prêtre redouté de Napoléon") ; ses initiatives -aux prises avec bien des difficultés- de la congrégation des Oblats de la

Vierge Marie (avec -en appendice- l'évocation de l'établissement de la congrégation en France, à Saint-Pons de Nice).

En fournissant matière à réflexion aux membres de la congrégation, ces publications attirent l'attention sur les exigences d'un apôtre engagé dans une "résistance spirituelle" et d'un fondateur dont on a pu dire : "Homme de doctrine, doublé d'un réalisateur hors pair, il s'imposera de plus en plus à l'attention des historiens" (cit. in T. Gallagher, p. 1). Car le rédemptoriste Clément Hofbauer à Varsovie, l'ex-jésuite Nicolas de Diessbach à Vienne (Autriche), P. B. Lantéri à Turin constituent, à l'heure de la Révolution et de l'Empire, trois foyers de la régénération spirituelle et évangélique de l'Eglise, foyers dans lesquels bien des émigrés français vont puiser l'élan d'un authentique renouveau chrétien qui explosera bientôt tant chez des prêtres que chez des religieux et chez des laïcs. C'est la préhistoire du renouveau chrétien du XIXe siècle.

- Comte Paul BIVER.- *Apôtre et mystique : le Père Lamy*.- Editions du Serviteur, 1988, 340 p.

Très utile est cette nouvelle édition d'un ouvrage paru en 1933 et qui a connu bien des réimpressions. Cette fois-ci, il s'agit, en toute vérité, d'une "nouvelle édition revue et augmentée", augmentée d'un tiers.

Un certain nombre de notes historiques ont été ainsi ajoutées, équilibrant nuancant, précisant, voire corrigeant le texte initial. Plusieurs textes inédits de la correspondance du Père Lamy, quelques "vieux papiers" -notamment des écrits spirituels- du fondateur et quelques autres annexes enrichissent fort heureusement le volume. C'est vraiment une réédition très bienfaisante.

Le cercle d'études Jacques et Raïssa Maritain (où ont été accueillis les stagiaires de Strasbourg), les archives diocésaines de Paris, Langres et Reims, les archives de la congrégation des Oblats de Saint-François de Sales (à Troyes) ont rendu possible la réalisation de cette publication, dont la nécessité peu à peu s'est imposée au P. Marie-Joseph qui expose dans ce n° du bulletin (*supra* p.35) le travail qu'il a accompli, avec succès, depuis 1983, comme archiviste de la congrégation des Serviteurs de Jésus et de Marie, en particulier la découverte -capitale- qu'il a faite de l'ascendance salésienne de cette congrégation.

Exempla trahant !

- Paul MILCENT.- *Dans le coeur du Christ, ami des pauvres : Anna Rodier (1873-1927)*.- Bar-le-Duc, 1987, 176 p.

Le titre, un peu énigmatique, de cet ouvrage met en relief le nom de la fondatrice de l'institut religieux des Petites Servantes du Sacré-Coeur (cf. Charles MOLETTE, *Guide des sources de l'histoire des congrégations féminines françaises de vie active*, p. 270-271). Ce titre laisse aussi percevoir le caractère de chronique, chronique spirituelle et apostolique, de cette monographie.

Quelques échappées sur les événements contemporains jalonnent cet ouvrage, un peu comme les lointains qu'on aperçoit par les vitres du train. Mais il s'agit essentiellement, dans cet ouvrage, de la vie du compartiment que les sources archivistiques de cette congrégation permettent de saisir : le vécu quotidien de cette ambertoise, qui, encore jeune, puise dans une saine dévotion au Coeur de Jésus l'inspiration du patronage auquel, avec sa mère d'abord, puis avec des compagnes, elle va consacrer sa vie, et la congrégation religieuse qu'elle est amenée à fonder. Les contacts qu'elle a pris (avec les Oblates du Coeur de Jésus de Montluçon, les Filles du Coeur de Marie, le Carmel) ayant fait long feu, aboutissent cependant, sous la conduite de Mgr Albert Battandier (1850-1921, l'auteur de l'Annuaire ecclésiastique) de l'évêché de Clermont à l'évêché de Moulins, puis à Nancy, par suite de la nomination de celui qui était devenu le co-fondateur lorsqu'il était vicaire général de Moulins, Hippolyte de la Celle, au siège épiscopal de la capitale de la Lorraine.

A travers cet ouvrage, l'eudiste qu'est le P. Paul Milcent est particulièrement à l'aise pour parler de la dévotion au Sacré-Coeur, à l'occasion du 60e anniversaire de la mort d'Anna Rodier († 16.03.1927) : "dans le coeur du Christ ami des pauvres". C'est une précieuse monographie, qui manifeste la pédagogie spirituelle de la fondatrice et l'esprit de la communauté.

Divers

- Paul DUCLOS.- *L'abbé Louis Beaudou, un correspondant privilégié d'Henri Bremond.* Extrait du "Bulletin de littérature ecclésiastique" (Institut catholique de Toulouse), XC/2, avril-juin 1989, p. 113-124.

L'abbé Louis Beaudou, prêtre du diocèse de Montauban (diocèse dans lequel, à l'heure de la condamnation de l'Action française, il fut brimé par son évêque, Mgr Pierre Marty, partisan notoire de ce mouvement), s'enthousiasma pour Bremond à qui il adressa une soixantaine de lettres ("à partir de l'ensemble considérable de lettres, en principe autographes, cédées par le P. Jean Bremond aux archives de l'ex-province S.J. de Lyon, un bon nombre de copies ont été confiées au P. Blanchet et transmises à Chantilly après sa mort").

Le P. Paul Duclos retient ici la décennie 1920-1920, période pendant laquelle les relations sont plus suivies entre Bremond et Beaudou. Cette correspondance contribue à équilibrer certains jugements trop hâtifs sur Bremond. En effet, compagnon de Bernadot au temps de leur commune jeunesse, Beaudou, qui songeait à entrer chez les Dominicains, restait lié à plusieurs d'entre eux (dont le P. Lagrange) et leur fit prendre en considération "cet ex-jésuite qui 'sentait le fagot'". De plus, la rencontre d'âmes entre Bremond et Beaudou révèle les deux prêtres. Sensible au sens de la vie spirituelle que manifestait l'inquiétude religieuse de Bremond, Beaudou discernait dans cette analyse la ferveur contenue du prêtre. De son côté, sensible aux attrait dominicains de Beaudou, Bremond, tout en demeurant persuadé que dans le domaine de la vocation "l'idéal en ce genre n'existe pas", sait discerner chez son correspondant la grandeur de ses aspirations : "Les vrais héros, écrit Bremond à son correspondant, ce sont encore ces pauvres séculiers, que rien ne soutient, n'encourage, et qui font tant de merveilles..." (lettre de Bremond à Beaudou, 17 août 1922).

- Guy BASSET.- *Jean Hamon, auteur d'épigraphes.* Extrait de "Chroniques de Port-Royal. Monsieur Hamon, médecin, écrivain et solitaire (1618-1687)". Paris, Bibliothèque Mazarine, 1987, p. 107-122.

Le 3e centenaire de la mort de ce médecin, retiré parmi les solitaires de Port-Royal et auteur spirituel, incite à évoquer les 42 épitaphes (plus la sienne) qu'il a composées : chacune apparaît comme "la lecture d'une vie sous le regard de Dieu". En nous plongeant dans le milieu de Port-Royal, ces épitaphes nous suggèrent quelques réflexions sur le mystère de la vie humaine.

- *Przegląd Tomistyczny.* Revue de l'Institut thomiste des dominicains de Varsovie, t. IV, 1988.

Il faut féliciter l'Institut thomiste des dominicains de Varsovie de continuer, à un rythme soutenu, la publication de ce bulletin ouvert à l'étude de la vie chrétienne contemporaine et à ses sources.

Après plusieurs contributions d'ordre philosophique (concernant, p. ex., une réédition de *Lettres* de Platon, une étude sur "le jugement par inclination chez saint Thomas d'Aquin", une traduction du *Monologion* de saint Anselme, un inventaire des écrits de Mathieu de Cracovie dans les collections de manuscrits des bibliothèques européennes, etc.), viennent des études d'histoire religieuse contemporaine :

- celle, importante de Daniel Olszewski, bien connu des Archivistes de l'Eglise de France, sur "la prédication dans l'Eglise catholique polonaise au tournant

des XIXe-XXe siècles" : il apparaît que cette prédication a contribué à structurer progressivement la conscience du catholicisme populaire au sein de la société polonaise jusqu'à la veille du retour à l'indépendance.

- et, en une sorte de complément de la contribution précédente, une étude sur les théâtres d'amateurs dans le duché de Poznan de 1863 à 1890 (l'A. a dénombré quelque 80 villes ayant de ces théâtres, qui y ont présenté 1500 pièces) et sur l'apport de ces théâtres au développement de la culture polonaise.
- Il faut signaler trois études sur le culte rendu à la Vierge Marie :
 - * chez les émigrés polonais aux U.S.A. ;
 - * dans les pèlerinages polonais vers les sanctuaires mariaux ;
 - * et une monographie sur l'histoire du culte rendu à Notre-Dame-de-consolation de Lelow (en 1949, les pèlerins ont offert à l'image de Notre-Dame deux couronnes recouvertes de l'or provenant des alliances ayant appartenu à des catholiques polonais pèlerins de ce sanctuaire et qui avaient été martyrisés à Auschwitz) ;
- une dernière contribution publiée dans ce numéro de la revue vise à faire le point des études récentes sur ce qui semble représenter le catholicisme social en Pologne : sa formation dans les années 1891-1919, ainsi que son lien avec le renouveau catholique et social de l'entre-deux-guerres.

- dom Jean GAILLARD.- *La liturgie pascale. Semaine Sainte et Pâques.* - Paris, Cerf, 264 p.

Cet ouvrage de l'ancien Abbé de Saint-Paul de Wisques veut être un guide de la Semaine Sainte et de Pâques. Il est en même temps un document d'histoire. Il témoigne du renouveau liturgique qui, après avoir marqué l'entre-deux-guerres et l'après 2e Guerre mondiale, fut assumé par Vatican II, et dès lors diffusé et prolongé. Reprenant des éditions antérieures qu'à plusieurs reprises l'A. avait mises à jour, cet ouvrage s'enracine dans la tradition bi-millénaire de l'Eglise qui avait stimulé la restauration de la veillée pascale. Il vibre encore de la fervente redécouverte d'un héritage : un soubassement biblique en assure les fondations, la tradition ecclésiale soigneusement inventoriée demeure évidemment très éclairante et confortante pour quiconque se trouve sans préparation suffisante aux prises avec le renouveau liturgique post-conciliaire. De la sorte, plutôt que d'entretenir le prurit d'une "improvisation dans l'enthousiasme", cet ouvrage pourra être le précieux instrument d'une véritable pastorale soucieuse de ses exigences pédagogiques. La solidité de cet excellent manuel, où la Vierge Marie est évoquée une vingtaine de fois, est nourrie d'une authentique piété. Plus de quarante ans de liturgie vécue dans la contemplation monastique sont ainsi offerts au peuple chrétien avide, à l'occasion de la liturgie pascale, de se renouveler dans la grâce baptismale.

Il faut ajouter que, par sa publication, cet ouvrage attire l'attention sur la vie liturgique et ses sources. Du même coup est soulignée l'importance des traces archivistiques de la célébration liturgique : pour une étude de la pédagogie du peuple chrétien et pour une histoire de l'interaction entre Eglise et liturgie ; car si c'est l'Eglise qui fait la liturgie, c'est aussi la liturgie qui constitue le peuple chrétien en Eglise.

- Renée de TRYON-MONTALEMBERT.- *L'automne est mon printemps.* - Paris, Fayard, 1989, 194 p.

Dans la préface qu'il a donnée à cette plaquette, Jean Guitton commence par évoquer ce qu'il a ressenti à cette lecture : "J'ai lu ce livre sur le dernier âge de la vie, étant moi-même dans la dernière étape, cherchant en mon expérience l'écho. Et il n'y a pas de page qui ne m'ait ému."

C'est dire l'écho que pourront avoir auprès du troisième et du quatrième âges toute cette suggestive parénèse, ainsi que la documentation qu'elle pourra inciter à engranger.

- Guide Saint-Christophe 1990.-

La nouvelle édition du Guide de l'Association Saint-Christophe (277 rue Saint-Jacques, Paris, 5e) contient la fiche signalétique de 669 maisons d'accueil en France, Belgique, Suisse, classées en 4 rubriques : étape ou détente, repos, accueil spirituel, long séjour.

Les archivistes auront à coeur d'enregistrer, par exemple lorsque le secrétariat n'en aura plus l'usage, les publications de ce genre, en s'efforçant - bien sûr- d'y récapituler les demandes de renseignements auxquelles cette publication aura permis de répondre, et en notant aussi les maisons fréquentées à telle période par les différents groupes sociaux présents dans leurs archives. Dans certains cas, il pourra être suffisant de conserver, à intervalle régulier, un guide de ce genre avec les renseignements particuliers qui ont pu être rassemblés. Même avec seulement un échantillonnage tous les dix ans, il sera possible de faire une étude sur l'évolution, en un siècle, des maisons fréquentées. Et plus l'enquête aura été menée sérieusement, avec mention des motivations explicites ou implicites, plus aussi les conclusions qui se dégageront de cette auscultation seront significatives.

*
* *
* * *
* * * *
* * *
* *
*

ARCHIVES DE L'EGLISE DE FRANCE

Bulletin de l'Association des Archivistes de l'Eglise de France

Siège social : 106, rue du Bac - 75007 PARIS - C.C.P. 32.228.84 A La Source

Bulletin n° 32-33

Automne 1989 - Printemps 1990

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
Nomination - annonce du congrès	1
Renseignements pratiques	2
Editorial	3
Afin de préparer le Congrès	9
La place de l'histoire missionnaire dans l'histoire de l'Eglise de France, article de Georges Goyau (1935) (pagination de l'article)	(10)
Monographies diocésaines d'histoire missionnaire	15
Questionnaire préparatoire au Congrès	17
Chez les religieux	
=====	
- (à partir du XVIIe s.) La mission des Capucins à Constantinople, par le P. Jean Mauzaize	19
- (XIXe s.) Les anciens Bénédictins de France et la restauration bénédictine de Solesmes, par le P. Louis Soltner	29
- (XXe s.) "Archiviste débutant pour jeune congrégation", par le P. Marie-Joseph	35
Chez les religieuses	
=====	
- Groupe de recherche ... La session de Marseille, par Sr Stanislas Kostka	39
- Utilisations des archives par la soeur archiviste de la Divine Providence de Créhen, par Sr Marie-Paule Duvignac	42
- Autour de l'abbaye de Jouarre à l'époque de la Révolution, par Sr Telchilde de Montessus	43
- Les annales. Extrait des 'Entretiens et Instructions' de sainte Marie- Euphrasie Pelletier	52
Conseils archivistiques pour débutants, par le P. Jean Mauzaize	53
Bibliographie	57

+
+ +
+